LES
CAHIERS
ROUGES

LA DÉMISSION DE JEAN MONNET DE LA PRÉSIDENCE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA CECA

AU-DELÀ DU RÉCIT DES MÉMOIRES, 1954-1955

ADELINA OSDAUTAJ

FONDATION
JEAN MONNET
POUR L'EUROPE

Fondation Jean Monnet pour l'Europe
Les Cahiers rouges

LA DÉMISSION DE JEAN MONNET DE LA PRÉSIDENCE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA CECA

AU-DELÀ DU RÉCIT DES MÉMOIRES, 1954-1955

ADELINA OSDAUTAJ

222e ouvrage de la collection des Cahiers rouges
fondée par Henri Rieben en 1957



Adelina Osdautaj, née en 1995, est titulaire d'un Master en histoire complété par une spécialisation en communication publique. La présente contribution a été rédigée dans le cadre de son travail de master, réalisé sous la direction de Raphaëlle Ruppen Coutaz, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne (UNIL). Cette étude a également bénéficié de l'expertise de Gilles Grin, directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et chargé de cours à l'UNIL. Adelina Osdautaj exerce aujourd'hui la fonction de chargée de projets à la Fondation.

Référence bibliographique

Osdautaj, Adelina. *La démission de Jean Monnet de la présidence de la Haute Autorité de la CECA : Au-delà du récit des Mémoires, 1954-1955,* Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, coll. « Cahiers rouges », 2026

Les points de vue et opinions exprimés dans le présent texte sont ceux de l'autrice et n'engagent pas la Fondation en tant qu'institution

© 2026 – Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne
Tous droits réservés pour tous pays

Direction du travail de master à l'Université de Lausanne : Dr Raphaëlle Ruppen Coutaz
Jury : Dr Gilles Grin
Défense : juin 2025

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance à ma directrice de mémoire, Raphaëlle Ruppen Coutaz, pour son encadrement attentif, ses conseils éclairés et la rigueur bienveillante avec laquelle elle m'a accompagnée tout au long de ce travail de recherche.

Je souhaite également remercier Gilles Grin, directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, d'avoir accepté d'expertiser ce mémoire.

À cette occasion, je tiens aussi à remercier les collaborateurs et les collaboratrices de la Fondation pour leur accueil chaleureux, et plus particulièrement l'archiviste responsable Vincent Bezençon, pour sa disponibilité, sa gentillesse et l'aide précieuse qu'il m'a apportée.

Mes remerciements s'adressent également aux responsables du projet de médiation scientifique *Les femmes de télévision entrent dans le Dictionnaire,* Anne-Katrin Weber et Roxane Gray, pour leurs encouragements bienveillants qui ont accompagné la fin de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement ma famille, pour son soutien constant tout au long de mon parcours académique. Une attention particulière à Elinda et Edren, dont la présence et le soutien ont contribué, de manière essentielle, à ce que je puisse mener ce cursus à son terme.

Enfin, je remercie mes ami·es pour leur écoute, leur aide et leurs encouragements, certains et certaines ayant pris le temps de relire des parties de ce travail. Merci à Allan, Charlotte, Diana, Florine, Gaëtan, Jeta, Joana, Lucas, Marie, Olivier et Pauline.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 11

Introduction 29

Partie I. La démission de Jean Monnet de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : un acte complexe répondant à de multiples facteurs 47

1. Anticipation de la démission dès 1953 en cas d'échec de la CED et de la CPE 48
 1.1 La nécessité d'écrire un ouvrage sur la philosophie européenne avant son départ 56
2. Échec du traité de la CED (30 août 1954) : l'alternative souhaitée par Jean Monnet et avortée par les Accords de Paris (23 octobre 1954) 60
 2.1 Jean Monnet prépare sa démission : un départ censé être immédiat 65
3. Tensions avec Pierre Mendès France et incertitude quant à la reconduction de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité 70
4. L'état de santé de Jean Monnet, un paramètre déterminant dans le choix de se retirer de ses fonctions 76
 4.1 Ses problèmes financiers : un élément retardant sa décision de démissionner 86

Conclusion intermédiaire 90

Partie II. Annonce de la démission (9 novembre 1954), stratégie de communication, réactions institutionnelles et interprétations médiatiques 93

1. Retour sur l'annonce du 9 novembre 1954 : ce que Jean Monnet communique 94
 1.1 Les raisons du choix de la date du 9 novembre 1954 97
 1.2 Un refus de renouvellement et non un abandon de poste 102
2. Les craintes exprimées par les membres de la Haute Autorité face à la décision de Jean Monnet 105
 2.1 Le Conseil spécial des ministres et l'Assemblée commune de la CECA souhaitent le maintien du président de la Haute Autorité 114
3. Réception de la démission par la presse française : des interprétations diverses 118
 3.1 La démission de Jean Monnet comme la conséquence de tensions avec le gouvernement Mendès France 120
 3.2 Remise en question de la CECA : une structure affaiblie, isolée, en voie de redéfinition ? 126
 3.3 « Quittant la présidence de la C.E.C.A., M. Monnet va descendre dans l'arène pour lutter en faveur des États-Unis d'Europe » 139

Conclusion intermédiaire 147

Partie III. La chute du cabinet Mendès France : ses enjeux pour l'intégration européenne et la succession de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité 151

1. Le renversement de Pierre Mendès France, une condition pour relancer le processus européen 152
 1.1 La proposition de résolution du 1er décembre 1954 visant à permettre le retour de Jean Monnet : un geste symbolique ou une stratégie anticipant un changement politique ? 168
2. Le report de la désignation du successeur de Jean Monnet : un levier pour contrer la nomination de Paul Ramadier 170
 2.1 La candidature de Paul Ramadier : un risque pour la France de perdre la présidence de la Haute Autorité 176
3. La position de Jean Monnet entre février et juin 1955, de la chute de Pierre Mendès France à la conférence de Messine 185
 3.1 Les hésitations de Jean Monnet au printemps 1955, relancer l'Europe de l'intérieur ou de l'extérieur ? Le rôle déterminant du mémorandum du Benelux 190
 3.2 Le retrait de la démission de Jean Monnet et son éviction par le gouvernement Faure 197

Conclusion intermédiaire 211

Conclusion finale 215

Bibliographie 222

Annexes 231

PRÉFACE

Raphaëlle Ruppen Coutaz, mai 2026

Comment un événement *a priori* extrêmement circonscrit, comme la démission de Jean Monnet de la présidence de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 9 novembre 1954, a été le catalyseur d'importants changements politiques qui ont marqué cette période et un moment révélant des aspérités dans la trajectoire de cette figure européenne majeure, alors déjà âgée de soixante-six ans ? Adelina Osdautaj en fait la démonstration dans ce livre, issu de son mémoire de master réalisé à la Section d'histoire de l'Université de Lausanne que j'ai eu le grand plaisir de superviser et qu'elle a soutenu en juin 2025, sous l'œil expert de Gilles Grin.

Dans sa recherche, Adelina Osdautaj revient sur cet épisode peu traité dans l'historiographie, et encore moins dans les *Mémoires* de Jean Monnet eux-mêmes. En effet, ce moment pourtant clé dans la trajectoire de cette figure tutélaire n'occupe qu'une dizaine de pages sur les 642 que comptent ses *Mémoires* publiés en 1976 chez Fayard. Selon la version officielle avancée par Jean Monnet lui-même – reprise dans ses *Mémoires* et largement relayée par l'historiographie –, son départ de la CECA, dont il fut, faut-il le rappeler, l'un des principaux artisans, s'expliquerait avant tout comme une réaction directe à l'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED), le 30 août 1954, devant l'Assemblée nationale française. Jean Monnet aurait donc décidé de

quitter la Haute Autorité, déçu de voir son propre pays rejeter un projet qu'il avait lui-même contribué à élaborer. Les coudées franches, il se trouverait alors en meilleure position pour défendre la cause européenne à travers la constitution d'un nouveau mouvement, en dehors des institutions, réunissant des membres de partis politiques et de syndicats : le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe.

Dans ce livre, Adelina Osdautaj nous plonge dans les ressorts de la démission de Jean Monnet, en nous offrant une étude fine, rigoureuse et renouvelée de cet événement souvent seulement survolé. Au fil des pages, elle nous convainc que la démission ne se réduit pas à cette explication quasi mécanique et que le récit qui l'accompagne a justement participé à la construction du mythe du « Père de l'Europe ». En mobilisant de nouvelles sources et en posant un regard neuf et critique sur la documentation déjà connue, elle met en évidence la complexité de cet épisode, en le replaçant dans un contexte institutionnel, politique et personnel plus large. Afin de restituer toute l'épaisseur de ce moment charnière, l'étude, articulée en trois parties, s'attache à éclairer les multiples facteurs de la démission et son déroulement, la stratégie de communication entourant son annonce et sa réception, ainsi que les conditions de la prolongation du mandat de Jean Monnet (près de sept mois s'écoulent entre l'annonce de sa démission et son remplacement à la Conférence de Messine) et les enjeux liés à sa succession.

Dans la première partie du livre, Adelina Osdautaj démontre que la démission de Jean Monnet résulte d'un enchevêtrement de facteurs politiques, stratégiques et personnels, dont l'articulation évolue entre 1953 et 1954. En effet, c'est déjà en 1953, dans un contexte de fragilisation des projets d'intégration européenne, que Monnet envisage la possibilité de se retirer, notamment face aux difficultés croissantes rencontrées par la CED et son corollaire, la Communauté politique européenne (CPE). Cette première réflexion s'inscrit aussi dans un climat international tendu, marqué par des divergences avec les États-Unis et le Royaume-Uni quant aux modalités du réarmement de l'Allemagne. Refusant la reconstitution d'une armée nationale allemande et l'intégration de l'Allemagne dans l'OTAN, Monnet défend une approche supranationale et n'hésite pas, déjà à ce moment-là, à instrumentaliser la menace de sa démission pour tenter de peser sur les décisions en cours. L'année 1954 constitue à cet égard, il est vrai, un tournant. Après l'échec de la CED en août et malgré ses tentatives d'imposer une solution alternative, la signature des Accords de Paris, en octobre 1954, marque un point de rupture décisif. Quelques semaines plus tard, Jean Monnet annonce, lors de la séance extraordinaire de la Haute Autorité du 9 novembre 1954, qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de président qui arrive à échéance le 10 février 1955. Au-delà de l'échec de la CED, comme le montre Adelina Osdautaj, c'est le sentiment de ne plus être entendu, voire marginalisé dans les processus décisionnels, qui semble précipiter sa décision. Dans cette perspective, la démission de Jean Monnet apparaît aussi comme un geste politique – voire un « coup d'éclat » – destiné à signifier son désaccord et à reprendre l'initiative.

Adelina Osdautaj met également en évidence des facteurs relevant de la politique intérieure française qui jouent parallèlement un rôle non négligeable dans le choix de la démission. Les fortes tensions avec Pierre Mendès France, alors à la tête du gouvernement français, dont la conception de l'Europe diffère sensiblement des siennes, ont nourri chez Monnet une forme d'incertitude quant à une éventuelle reconduction de son mandat à la présidence de la Haute Autorité. Dans un système exigeant l'unanimité des États membres, une opposition française aurait suffi à empêcher son maintien en fonction. Dès lors, Adelina Osdautaj interprète aussi son choix de démissionner comme une stratégie visant à éviter un désaveu public ou une façon de garder la main sur les conditions de son départ.

À ces dimensions politiques s'ajoutent des éléments plus personnels, également négligés par l'historiographie et absents des *Mémoires,* sur lesquels Adelina Osdautaj s'arrête et qui ont joué, selon elle, un rôle déterminant. Les notes personnelles de Jean Monnet révèlent, en effet, un état de santé fortement dégradé dès 1953, marqué par une fatigue intense, un stress chronique et des signes proches de ce que l'on qualifierait aujourd'hui de burn-out. Cette fragilité physique et psychique contribue sans doute à rendre la poursuite de ses fonctions de plus en plus difficile en 1954.

Enfin, l'étude met en lumière l'écart entre cette réalité complexe et la narration proposée dans les *Mémoires*, qui n'évoquent ni les tensions entre Jean Monnet et Pierre Mendès France, ni sa santé fragile, mais cherchent à inscrire la démission dans un récit cohérent et téléologique centré sur la poursuite du projet européen à travers la mise sur pied du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. En reconstituant la chronologie fine des événements et en élargissant les facteurs explicatifs, cette recherche rend compte de la complexité d'une décision située à l'intersection de contraintes multiples.

Dans la deuxième partie du livre, Adelina Osdautaj établit que l'annonce de la démission de Jean Monnet, trois mois avant l'échéance de son mandat, lors de la séance extraordinaire de la Haute Autorité du 9 novembre 1954, relève d'une véritable stratégie de communication. Rarement interrogé, le choix de cette date est présenté comme un moyen d'anticiper son départ et de garantir une transition dans de bonnes conditions. Or, le procès-verbal de la séance montre que Jean Monnet veille aussi à ce que son retrait ne soit perçu ni comme un geste de défiance à l'égard du gouvernement français, ni comme une mise à l'écart de sa personne dans les affaires européennes, ni comme l'abandon d'un navire en pleine tempête. Une stratégie de communication qui ne va que très partiellement atteindre ses objectifs.

Adelina Osdautaj démontre que les réactions des membres de la Haute Autorité, passées sous silence dans les *Mémoires*, à l'annonce de la démission oscillent entre incompréhension, inquiétude et désapprobation implicite. Dans un contexte déjà fragilisé par l'échec de la CED, plusieurs membres redoutent que le départ de Monnet ne soit perçu comme un abandon ou comme le signe d'un affaiblissement de la CECA. Si Monnet

s'efforce de les rassurer en affirmant que l'institution peut fonctionner sans lui, ses interlocuteurs expriment la crainte que son départ ne nuise à la crédibilité de l'entreprise supranationale, dont il incarne en grande partie le principe.

L'analyse de la réception de cette annonce dans la presse française confirme ces inquiétudes et met aussi en évidence les limites de la stratégie de communication de Monnet. Si certains journaux reprennent la version officielle, d'autres proposent des lectures plus critiques. La démission est ainsi interprétée, selon les cas, comme le symptôme de tensions politiques, notamment avec le gouvernement de Mendès France, ou comme l'indice d'un tournant plus profond, voire l'aveu d'une impasse ou d'un échec de la méthode communautaire incarnée par la CECA, attestant des craintes formulées par les membres de la Haute Autorité.

En restituant ces différentes réactions – institutionnelles et médiatiques –, Adelina Osdautaj souligne l'écart entre le récit lissé des *Mémoires* et la perception contemporaine de l'événement, beaucoup plus mitigée, voire alarmiste. Elle met ainsi en évidence que l'annonce du 9 novembre 1954 constitue moins un simple moment de transition vers un autre projet, le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, qu'un épisode révélateur des fragilités et des tensions qui caractérisent le processus de construction européenne au milieu des années 1950.

La troisième partie du livre est consacrée, pour sa part, à la période comprise entre la prolongation des fonctions de Jean Monnet et son remplacement par René Mayer. En effet, la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, qui intervient seulement cinq jours avant l'échéance du départ prévu de Monnet le 10 février 1955, empêche les États membres de la CECA de se réunir à temps pour organiser sa succession, prolongeant ainsi temporairement ses fonctions. Ce n'est qu'à la Conférence de Messine, en juin 1955, que la question de son remplacement est finalement traitée, parallèlement à celle d'une relance du processus d'intégration européenne (Mémorandum des pays du Benelux). Adelina Osdautaj s'attache ici à montrer que cette période ne se résume pas à un simple contretemps institutionnel, mais est un moment politiquement décisif. Loin d'être surpris par la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, Jean Monnet semble au contraire avoir anticipé ce renversement et perçu très tôt les effets qu'il pourrait avoir sur sa propre situation. Cette phase ouvre alors une nouvelle fenêtre d'opportunité, dans laquelle se jouent à la fois l'avenir de la CECA, la succession de Monnet et la possibilité d'une relance européenne.

Au-delà de la crise ministérielle elle-même, l'enjeu tient aussi à la succession qui est alors envisagée : Pierre Mendès France soutenait la candidature de Paul Ramadier, dont le profil, hostile à la supranationalité et peu favorable à la CECA, apparaît difficilement compatible avec l'esprit de l'institution. Son arrivée à la présidence de la Haute Autorité aurait risqué de réduire celle-ci à un simple organe technique, dépourvu de véritable ambition politique. Dans ce contexte, le report de la désignation du successeur de Monnet prend

une signification plus stratégique : il permet non seulement d'éviter une nomination jugée dangereuse, mais aussi de laisser au nouveau gouvernement d'Edgar Faure la possibilité de proposer une figure plus acceptable aux yeux des partenaires européens. La désignation finale de René Mayer à Messine s'inscrit dans cette logique de compromis : proche de Monnet, favorable à l'Europe et doté d'une grande expérience politique, il offre une solution susceptible de rassurer les Six au moment où se dessine une relance de la construction européenne.

Cette période révèle également l'ambivalence de Jean Monnet lui-même, que les *Mémoires* ne laissent pas du tout apparaître. Alors qu'il avait annoncé sa démission en novembre 1954 en expliquant vouloir retrouver sa liberté d'action pour mieux servir l'unité européenne, il envisage, au printemps 1955, de revenir sur sa décision. Cette hésitation ne relève pas d'un simple revirement personnel : elle s'inscrit justement dans ce contexte politique transformé par la chute de Mendès France et par la réouverture de perspectives nouvelles en matière d'intégration. Monnet paraît alors prêt à rester si les gouvernements s'engagent concrètement dans un approfondissement de l'expérience communautaire en procédant à un élargissement des compétences de la Haute Autorité. Il ne s'agit donc pas pour lui de conserver sa fonction à tout prix, mais de lier son maintien à un projet politique plus large d'extension des compétences de la CECA aux transports et à l'énergie. La série de onze projets de lettres qu'il rédige en mai 1955 pour retirer sa démission montre bien ce moment d'hésitation, de calcul et de repositionnement, où se mêlent la volonté de poursuivre son action institutionnelle et la conscience des résistances auxquelles il se heurte.

Car cette tentative de rester se heurte précisément à des oppositions fortes, en particulier de la part d'Edgar Faure et des gaullistes qui composent son nouveau gouvernement, hostiles tant à Jean Monnet lui-même qu'à l'idée d'un renforcement supranational de la CECA. La question de la reconduction de son mandat devient alors un enjeu politique à part entière. En rendant publique sa lettre de retrait de démission, datée du 21 mai 1955, à la veille des discussions gouvernementales, Monnet cherche manifestement à peser sur la décision française et à empêcher que son sort soit réglé discrètement. Mais cette initiative est perçue comme une forme de pression et contribue sans doute à durcir encore les positions. Le refus final du gouvernement français de le reconduire consacre sa mise à l'écart. Dès lors, cette troisième partie met en lumière un aspect essentiel, largement occulté : loin de quitter sereinement l'institution pour se consacrer librement à d'autres projets, Jean Monnet tente en réalité de conserver sa place, mais se heurte à des rapports de force défavorables qui rendent sa reconduction à la tête de la Haute Autorité politiquement impossible.

L'un des apports principaux de cette analyse est ainsi de montrer que la Conférence de Messine, souvent retenue comme le moment de la relance européenne, constitue aussi celui où se joue définitivement l'éviction de Jean Monnet de l'institution qu'il avait lui-même contribué à fonder. Ce décalage

entre le récit mémoriel et la réalité plus conflictuelle des événements est particulièrement éclairant. Là où les *Mémoires* passent sous silence le retrait officiel de sa démission, cette recherche invite à nuancer l'image d'un Monnet maître de son départ et pleinement libre de ses choix, en faisant apparaître plus nettement les contraintes, les résistances et les échecs qui accompagnent ses derniers moments à la tête de la CECA. La création du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe ne relève donc pas uniquement d'une vision anticipatrice, mais peut aussi être comprise comme une réponse à des dynamiques de pouvoir et à des revers politiques.

En plus de restituer toute l'épaisseur politique de cet événement autour duquel se nouent l'avenir de Jean Monnet, celui de la Haute Autorité et celui de l'intégration européenne, ce travail de recherche apporte trois contributions majeures à l'histoire de la construction européenne. Premièrement, Adelina Osdautaj offre un portrait moins lisse de Jean Monnet que celui qui est habituellement fait de lui. Au fil des pages, on découvre un Jean Monnet certes « inspirateur » et « champion de l'unité européenne », mais aussi un homme qui, comme les autres, a des moments de doutes, hésite, qui peut être anxieux, soucieux de reconnaissance, sous pression jusqu'au burn-out et qui peut aussi se vexer, puis se raviser. Un homme qui ne rencontre pas que des succès, qui n'est pas toujours écouté et qui ne fait pas toujours l'unanimité. Cette étude apporte de la complexité et permet ainsi de nuancer l'image souvent idéalisée qui est faite de Jean Monnet, en rappelant qu'il n'est pas tout-puissant, qu'il demeure un acteur politique confronté à des limites concrètes. En bref, un des grands mérites de ce livre est de montrer que Jean Monnet, en plus d'être un grand homme, bâtisseur de l'Europe, et un acteur majeur de l'histoire du XX^{e} siècle, est aussi un homme comme les autres.

Le deuxième apport majeur de ce travail réside dans une relecture critique du récit mémoriel associé à Jean Monnet et, plus largement, dans la remise en question d'une lecture téléologique de la construction européenne. En s'inscrivant notamment dans la lignée des travaux d'Antonin Cohen et de Delphine Pandazis qui montrent que les *Mémoires*, rédigés en réalité par François Fontaine, construisent un récit linéaire du parcours de Monnet, orienté vers un objectif unique – la réalisation des États-Unis d'Europe –, l'étude d'Adelina Osdautaj met au jour des dimensions passées sous silence et restitue la complexité d'un itinéraire marqué par des tensions, des négociations, des moments d'incertitude et des échecs. Ce faisant, elle propose une déconstruction salutaire du mythe du « Père de l'Europe » qui complexifie notre compréhension de l'histoire de l'intégration et rappelle la différence fondamentale entre écriture mémorielle et démarche historienne.

Troisièmement, cette recherche repose sur un important croisement de sources, rendu possible en particulier par la richesse des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, conservées sur le campus de l'Université de Lausanne et mises à disposition des chercheuses et chercheurs. Adelina Osdautaj mobilise avec habileté un vaste ensemble documentaire – notes et correspondance personnelles,

procès-verbaux, télégrammes, communiqués, articles de presse et témoignages d'anciens collaborateurs. Le caractère exceptionnel des archives conservées à la Fondation Jean Monnet doit être souligné. Il est en effet remarquable que Jean Monnet ait préservé un ensemble aussi complet de documents, incluant même des notes très personnelles, rédigées sur ses célèbres feuillets roses, abordant des aspects sensibles tels que son état de santé ou ses préoccupations financières et offrant ainsi un accès rare à la dimension intime de sa réflexion. L'un des mérites du travail tient précisément à la capacité d'Adelina Osdautaj à faire parler les archives, en repérant des traces parfois dispersées ou indirectes grâce à un travail minutieux et un souci du détail par moments porté à l'extrême, et en les articulant dans une démonstration cohérente, habilement ponctuée d'extraits d'archives savoureux.

L'étude n'est toutefois bien sûr pas exempte de limites, que l'autrice identifie elle-même avec lucidité. Elle s'appuie, certes, très largement sur les archives personnelles de Jean Monnet, mais celles-ci peuvent également laisser dans l'ombre certains éléments sensibles, notamment les tensions avec Pierre Mendès France. Réunies à l'initiative de Monnet lui-même dans une perspective mémorielle, ces archives contribuent aussi à la construction de sa mémoire. De même, les témoignages d'anciens collaborateurs de Monnet, souvent recueillis plusieurs décennies après les faits, auraient mérité d'être davantage interrogés comme des récits eux-mêmes reconstruits. Enfin, l'analyse de presse qu'Adelina Osdautaj conduit, centrée surtout sur un échantillon français conservé par Monnet, aurait gagné à être élargie à la presse étrangère et à tenir davantage compte de l'orientation politique des journaux ou du profil des signataires. Ces réserves n'enlèvent cependant rien à la qualité d'ensemble de la recherche. Dans les limites propres à un travail de master, l'enquête se distingue par son ampleur, sa rigueur et son attention minutieuse aux détails. Elle ouvre en outre des pistes fécondes pour de futures recherches qui permettront d'approfondir plusieurs hypothèses avancées dans ce travail, notamment en mobilisant des fonds d'archives d'autres acteurs tels que Max Kohnstamm, Pierre Mendès France, Paul Ramadier, René Mayer ou Guy Mollet.

L'étude d'Adelina Osdautaj s'inscrit dans une dynamique plus large de développement, au sein de la Section d'histoire de l'Université de Lausanne (UNIL), d'un axe d'enseignement et de recherche consacré à l'histoire de l'intégration européenne et aux processus d'européanisation. Initié à l'issue de mes recherches postdoctorales conduites notamment à l'Institut européen de Florence et auprès du LabEx EHNE (Écrire une histoire nouvelle de l'Europe), cet axe s'inscrit pleinement dans le renouveau historiographique de ces dernières années qui vise à dépasser une lecture institutionnelle et téléologique de la construction européenne pour proposer une approche plus globale, attentive aux périphéries, aux circulations et à la diversité des actrices et des acteurs impliqués. Dans un contexte marqué par des débats parfois vifs autour de l'histoire de l'Union européenne, cette orientation répond à la nécessité d'écrire une « nouvelle histoire de l'Europe », plus nuancée et moins linéaire, capable

de déconstruire les récits officiels sans pour autant en nier les enjeux politiques et mémoriels. Cet axe d'enseignement et de recherche a ainsi pour objectif de participer à l'élaboration d'une histoire renouvelée en décloisonnant géographiquement, thématiquement et temporellement l'étude de la construction européenne.

Ces dernières années, plusieurs initiatives concrètes, tant sur le plan pédagogique que scientifique, sont nées dans ce sillage à l'UNIL. L'enseignement « Au-delà des ‹pères fondateurs›. Les actrices et les acteurs des processus de construction européenne au XX^{e} siècle », donné à la Section d'histoire au printemps 2024, illustre cette démarche en privilégiant une approche par le bas et par les marges, attentive à la diversité des formes d'européanisation qui ont touché des domaines très variés comme la sphère médiatique, le sport, l'éducation ou l'environnement, au développement de pratiques visant à renforcer les relations intra-européennes, comme les jumelages entre communes ou les échanges scolaires et à la diversité des acteurs individuels, collectifs et périphériques (intellectuels, associations, mouvements et réseaux) qui ont participé à cette fabrique de l'Europe au sens large. De même, le colloque « Europeanisations from the Bottom and from the Margins. Actors, Representations, and Experiences (late 19th–early 21st centuries) », organisé en novembre 2024 à l'UNIL, a contribué à structurer ce champ d'études en rassemblant une communauté scientifique internationale autour de perspectives renouvelées, appelées à se prolonger dans un volume collectif bilingue à paraître en 2027 dans la collection Euroclio chez Peter Lang.

Ces orientations ont aussi été incarnées dans plusieurs publications récentes qui témoignent du déplacement du regard historiographique vers des objets et des espaces longtemps marginalisés. Deux volumes collectifs publiés en *open access* chez Routledge en 2025 – *Building Europe Through Education, Building Education Through Europe. Actors, Spaces and Pedagogies in a Historical Perspective* et *Educational Internationalism in the Cold War. Plural Visions, Global Experiences* – proposent ainsi de reconsidérer le rôle de l'éducation et des circulations transnationales dans les dynamiques d'intégration européenne et d'internationalisme. Le premier met en évidence la place centrale de l'éducation dans les processus de coopération européenne, en mobilisant une diversité d'acteurs au-delà des seules institutions communautaires, tandis que le second décentre l'analyse de la Guerre froide en explorant ses dimensions culturelles et éducatives à l'échelle globale.

Parallèlement, dans ce cadre, des travaux d'étudiant·es valorisant les riches fonds de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, comme celui d'Adelina Osdautaj, ont émergé. Le mémoire de master de Delphine Pandazis, publié sous le titre *Jean Monnet et ses Mémoires. Les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)* (Antipodes, 2018), a ainsi permis de reconstituer la genèse éditoriale des *Mémoires* de Jean Monnet, en mettant en lumière leur dimension collective et leur fonction dans la construction d'un récit fondateur de l'Europe grâce principalement à deux fonds d'archives inédits conservés à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. En plus de dévoiler un aspect méconnu de la

trajectoire de cette figure incontournable de la construction européenne et de mettre à jour de nouveaux réseaux de la « galaxie Monnet », cette recherche apporte un éclairage original sur le processus même d'écriture et de publication de mémoires, ainsi que sur le rôle joué par les maisons d'édition américaines en matière de diplomatie culturelle. De même, la thèse de doctorat en cours de Carmen Crozier, consacrée aux réseaux suisses de Monnet et à la genèse de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe créée à Lausanne en 1978, s'inscrit pleinement dans cette volonté de décentrer l'analyse et d'explorer des espaces et des acteurs jusqu'ici peu étudiés.

En définitive, l'ouvrage d'Adelina Osdautaj témoigne bien de la fécondité des recherches menées ces dernières années à la Section d'histoire de l'Université de Lausanne par de jeunes chercheuses et chercheurs, fécondité favorisée notamment par la proximité des nombreux fonds d'archives conservés à la Fondation Jean Monnet. Pour conclure, il convient de saluer l'engagement de ces historiennes et historiens en formation, qui n'hésitent pas à se confronter à une figure tutélaire telle que Jean Monnet et à un sujet aussi complexe que la construction européenne. Le regard qu'ils·elles portent sur ces objets – abordés sans préjugés, quasiment comme une *terra incognita* – ainsi que leur distance à l'égard des récits établis, contribuent à renouveler les questionnements avec, certes, une certaine humilité qui doit continuer à les guider, mais aussi une grande liberté et une forte exigence critique qui doit nous inspirer.

INTRODUCTION

C'est le 9 novembre 1954 que Jean Monnet, âgé de soixante-six ans, annonce sa démission en tant que président et membre de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), dont il a été l'inspirateur. Dans les *Mémoires* de ce dernier, publiés en 1976[1], bien que cet événement soit mentionné et abordé de manière sporadique, il semble secondaire par rapport à d'autres, n'occupant qu'environ sept pages sur les 642 qui composent l'ouvrage. À la lecture de ces dernières, les étapes entourant cette démission, présentées de manière très simplifiée, peuvent être résumées en trois temps : l'échec du traité de la CED et l'évolution du contexte politique européen, qui vont à l'encontre du processus d'intégration voulu par Jean Monnet ; l'annonce du 9 novembre 1954 aux membres de la Haute Autorité, date choisie par Jean Monnet pour exprimer sa volonté de se démettre de ses fonctions, cette démission devant lui permettre de contribuer librement à l'unification européenne ; enfin, la prolongation de ses fonctions à la suite de la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, et son remplacement par René Mayer lors de la conférence de Messine, évoqués sans que la période intermédiaire ne soit expliquée. Il est important de préciser que les *Mémoires* de Jean Monnet, bien qu'ils soient rédigés à la première personne du singulier, donnant ainsi l'impression d'avoir été écrits par lui-même, ont en réalité été composés par son ami François Fontaine. Ancien

1 | Monnet Jean, *Mémoires*, Paris : Fayard, 1976, 642 p.

chef de cabinet de Jean Monnet au Commissariat général au Plan (1947-1952), puis directeur du service d'information de la Haute Autorité au moment où ce dernier en assure la présidence (1952-1954), François Fontaine s'est appuyé, pour la rédaction, sur les archives personnelles de Jean Monnet, tout en recueillant des informations auprès de son entourage[2]. D'ailleurs, comme le mentionne Delphine Pandazis, auteure d'un mémoire de master sur le sujet, le projet de rédaction de l'ouvrage est « avant tout mû par une communauté d'intérêts en faveur non seulement de la mise en avant de la méthode d'action pour l'Europe de Jean Monnet, mais aussi de la mise en lumière de la figure d'un Jean Monnet « Père de l'Europe », guide spirituel pour le développement futur de la construction européenne pour laquelle ses collaborateurs se sont tant investis »[3]. De ce fait, les *Mémoires* ont contribué à mythifier le personnage, en omettant les éléments pouvant écorner l'image d'un des principaux protagonistes du projet européen, simplifiant ainsi par la même occasion cette période de la démission. Cette simplification s'inscrit dans une narration volontairement linéaire, ayant pour but de donner une cohérence à l'ensemble du parcours de Jean Monnet, en construisant un enchaînement logique des faits. En effet, comme le mentionne Antonin Cohen au sein de son article « le ‹père de l'Europe› : la construction sociale d'un récit des origines », les *Mémoires* sont conçus comme un récit fondateur destiné à transmettre une mémoire européenne orientée vers un usage

2 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, Lausanne : Antipodes, 2018, p. 117.

3 | *Ibid.*, p. 149-150.

politique, dans le but de renforcer la cohésion sociale et de favoriser l'adhésion des citoyens au projet d'unification[4]. Le parcours de Jean Monnet y est structuré comme une suite d'étapes orientées vers un même but, chaque épisode de sa vie étant intégré dans un enchainement présenté comme logique et aboutissant à la construction européenne. Dans cette perspective, la CECA y est présentée comme une première réalisation appelée à être prolongée ; la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, qui l'instaure, occupe dès lors une place centrale, puisqu'elle est considérée comme le point de départ de l'intégration européenne, initiée par Jean Monnet lui-même[5]. Cette logique narrative atténue dans les *Mémoires* les désaccords politiques, les obstacles institutionnels et les incertitudes entourant la démission de Jean Monnet, ce qui place au second plan les tensions qui ont marqué cette période. L'objectif de cette recherche est alors de mettre en lumière des aspects de cette démission jusqu'ici négligés, qui participent à entretenir le mythe entourant la figure du Père de l'Europe. En mobilisant de nouvelles sources, ainsi qu'en réexaminant des matériaux déjà traités dans la littérature sous un angle différent, il s'agit de montrer que cette période est plus complexe que ne le suggèrent les *Mémoires*. Pour comprendre les éléments retenus ou laissés de côté au sein de ces derniers, il est nécessaire de revenir sur le contexte historique dans lequel s'inscrit la création de la CECA, ainsi que sur les circonstances politiques qui précèdent la démission.

4 | Cohen Antonin, « le ‹père de l'Europe› : la construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007, vol. 1, n° 166-167, p. 14-29.

5 | *Ibid.*

C'est dans cette perspective qu'il convient d'abord de rappeler le rôle joué par Jean Monnet dans la genèse de l'intégration européenne. Considéré comme le père de l'Europe et de la méthode communautaire[6], cette dernière consiste, selon ses propres termes, « au transfert, effectué en toute liberté, de pouvoirs souverains par des nations qui n'ont subsisté jusqu'ici que sur la base de leur souveraineté nationale et qui délèguent maintenant une partie de cette souveraineté à des institutions communes qui l'exerceront en leur nom »[7]. Suivant cet objectif, il a proposé, en avril 1950, à Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, un projet ambitieux, qui constituera plus tard l'un des moteurs de la réconciliation entre la France et l'Allemagne et qui jettera les fondements de l'intégration européenne : placer la production de charbon et d'acier franco-allemande sous l'égide d'une Haute Autorité commune, ce qui deviendra ultérieurement le Plan Schuman.

Cette idée de Jean Monnet a émergé dans un contexte spécifique, celui de la guerre froide. Les États-Unis, qui soutiennent l'intégration en Occident de la République fédérale d'Allemagne (RFA) nouvellement établie en 1949, prévoient de renforcer la défense de l'Europe face au bloc soviétique et évoquent la possibilité d'une adhésion de l'Allemagne de l'Ouest à l'OTAN, ce qui implique son réarmement. Les

6 | Grin Gilles, *Méthode communautaire et fédéralisme : le legs de Jean Monnet à travers ses archives*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 2014, p. 8.

7 | Monnet Jean, *Les États-Unis d'Europe ont commencé : la communauté européenne du charbon et de l'acier : discours et allocutions, 1952-1954*, Paris : R. Laffont, 1955, p. 52.

dirigeants français, qui redoutent la renaissance d'une armée nationale allemande, craignent qu'une nouvelle guerre ne vienne menacer la stabilité de l'Europe. Cependant, ce réarmement de la RFA semble être inévitable. Jean Monnet, qui est à ce moment Commissaire du premier Plan français de modernisation (1947-1952) et qui est chargé de programmer la reconstruction de son pays natal, veut, tout comme les dirigeants français, contourner la résurgence d'un complexe militaro-industriel allemand afin d'éviter toute menace qui pourrait mettre en péril la paix du continent[8]. C'est alors qu'il propose le projet à Schuman, qui est celui de dénationaliser la production du charbon et de l'acier, car « le charbon et l'acier étaient à la fois la clé de la puissance économique et celle de l'arsenal où se forgeaient les armes de la guerre »[9]. En date du 9 mai 1950, tout en ayant l'aval du Chancelier allemand Konrad Adenauer qui est soucieux d'intégrer la RFA dans la communauté internationale, Schuman fait sa *Déclaration* dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay à Paris, en mentionnant qu'il s'agira d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe qui voudront l'intégrer[10].

C'est en juin 1950 que débutent les négociations pour établir un texte et la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas ainsi

8 | Vial Philippe, « Jean Monnet, un père pour la CED ? », in Bossuat Gérard et Girault René (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1994, p. 143.

9 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 348.

10 | Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 21.

que l'Italie rejoignent la France et l'Allemagne. Les discussions débouchent sur un traité qui est signé le 18 avril 1951 à Paris et qui est rapidement ratifié par les pays[11]. Par sa signature et sa ratification, les chefs d'État et de gouvernement mettent en place un marché commun qui assure la libre circulation du charbon et de l'acier et délèguent, par la même occasion, une partie de leur souveraineté au nom d'un intérêt commun, symbolisant ainsi la mise en route du processus fédéral[12]. Le 10 août 1952, la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'installe au Luxembourg et est composée comme suit : une Haute Autorité, organe exécutif présidé par Jean Monnet et formé de neuf représentants issus des six pays membres ; une Assemblée commune, dotée de pouvoirs de contrôle et de censure à l'égard de la Haute Autorité ; un Conseil spécial des ministres, organe intergouvernemental chargé d'exprimer l'avis des États membres sur certaines décisions que la Haute Autorité ne peut adopter sans consultation préalable ; et une Cour de justice, investie du pouvoir judiciaire et chargée de sanctionner la Haute Autorité[13].

Le 9 novembre 1954, lors d'une séance extraordinaire réunissant les membres de la Haute Autorité, Jean Monnet annonce qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son

11 | Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort, op. cit.*

12 | Petit Isabelle et Boismenu Gérard, *L'Europe qui se fait : Regards croisés sur un parcours inachevé*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, p. 10.

13 | Grin Gilles, *Méthode communautaire et fédéralisme : le legs de Jean Monnet à travers ses archives, op. cit.*, p. 9.

mandat de président, lequel arrive à échéance le 10 février 1955, conformément aux dispositions du traité[14]. Ce retrait de Jean Monnet intervient quelques mois après l'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED), le 30 août 1954, lorsque l'Assemblée nationale française rejette la ratification du traité l'instaurant. La CED, qui prévoit notamment une armée européenne, est un plan conçu par Jean Monnet et ses collaborateurs les plus proches, présenté au gouvernement français par l'intermédiaire du Président du Conseil, René Pleven, le 25 octobre 1950 – devenu ultérieurement le plan Pleven. Ayant été accepté à la majorité par le gouvernement français, le projet de la CED propose que les troupes militaires allemandes soient réparties parmi les forces militaires des autres pays européens, toutes placées sous la direction d'un ministre de la défense responsable devant une Assemblée européenne[15]. Par conséquent, le Plan Pleven permet le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest sans la reconstitution d'une armée nationale allemande. La proposition d'une armée européenne intervient pendant les négociations du traité de la CECA[16], à la suite de la guerre de Corée qui débute le 25 juin 1950, lorsque la Corée du Sud se fait envahir par sa voisine du Nord. Les États-Unis, qui interviendront dans le conflit afin de repousser l'expansion du communisme, exigent que l'Europe procède à son réarmement et affirment ouvertement cette fois-ci vouloir celui de la RFA.

14 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 468.

15 | Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2002, p. 208.

16 | *Ibid.*

C'est à cette occasion que le gouvernement français, qui s'oppose à l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest dans l'OTAN, propose le plan Pleven[17]. Le traité de la CED, une fois établi et approuvé par l'OTAN, est signé à Paris le 27 mai 1952 et est ratifié en 1954 par les pays du Benelux et l'Allemagne. L'Italie, elle, se voit prise au dépourvu après le rejet du traité par l'Assemblée nationale française, événement qui marque l'arrêt du processus de ratification et par la même occasion, fait échouer l'avancée politique européenne qui y est liée[18]. En effet, le traité de la CED prévoit également l'instauration d'une Communauté politique européenne (CPE), considérée par les cédistes comme une composante essentielle à l'émergence d'une Europe militaire[19]. Le caractère supranational de ces projets constitue la cause principale du refus français, les gaullistes et les communistes se montrant totalement hostiles au concept de délégation de souveraineté[20]. L'échec de l'armée européenne entraine par conséquent le report d'une communauté politique et représente ainsi un frein dans l'avancée de l'intégration européenne[21].

17 | Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958*, *op. cit.*, p. 208.

18 | Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort*, *op. cit.*, p. 22.

19 | Petit Isabelle et Boismenu Gérard, *L'Europe qui se fait : Regards croisés sur un parcours inachevé*, *op. cit.*, p. 11.

20 | Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort*, *op. cit.*, p. 22. ; Petit Isabelle et Boismenu Gérard, *L'Europe qui se fait : Regards croisés sur un parcours inachevé*, *op. cit.*, p. 11.

21 | Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort*, *op. cit.*, p. 23.

À en croire ses *Mémoires*, c'est par déception de voir son pays rejeter le projet qu'il a lui-même élaboré, que Jean Monnet décide de quitter la Haute Autorité afin d'œuvrer pour les « États-Unis d'Europe » en tant que simple citoyen français. Son but est alors de créer un mouvement qui réunisse des membres de partis politiques et de syndicats de travailleurs, ce qui lui permettrait plus tard d'avoir un moyen de pression auprès des gouvernements pour faire passer des initiatives pro-européennes et ainsi, éviter des échecs comme celui de la CED. Cependant, ce n'est que le 13 octobre 1955 que Jean Monnet annonce publiquement la création de ce mouvement qui porte le nom de « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe ». Cette annonce survient plusieurs mois après la date à laquelle son mandat de président de la Haute Autorité doit normalement prendre fin, ses fonctions ayant été prolongées en raison du renversement du gouvernement de Pierre Mendès France, le 5 février 1955, soit cinq jours avant l'échéance fixée au 10 février[22]. En effet, conformément au traité de la CECA, les ministres des Affaires étrangères des six pays membres doivent se réunir pour désigner, après délibération, un nouveau membre en remplacement de Jean Monnet et procéder ensuite à l'élection du président. Or, en raison de l'instabilité politique provoquée en France par la chute du gouvernement, cette réunion ne peut se tenir dans les délais, ce qui conduit au maintien temporaire de Jean Monnet dans ses fonctions.

22 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 466 ; p. 471 ; p. 484.

Il faut attendre la conférence de Messine, quelques mois plus tard (1er au 3 juin), pour que soit abordée la question du remplacement de Jean Monnet, mais également celle d'une relance européenne[23]. Le 1er juin 1955, René Mayer, homme politique et fervent européiste, membre du parti radical-socialiste français et proche de Jean Monnet, est nommé en tant que membre et président de la Haute Autorité pour succéder à ce dernier. Le 3 juin, les Six parviennent à un accord en vue d'établir de nouvelles institutions communes, ce qui marque un nouvel élan dans le processus de construction européenne. Cet accord se concrétise le 25 mars 1957 par la signature des Traités de Rome, qui instituent la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et la Communauté économique européenne (CEE). La première établit un marché commun du nucléaire, tandis que la seconde instaure une union douanière et un marché commun fondé sur la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, tout en prévoyant l'élaboration de politiques communes dans les domaines des transports, du commerce extérieur et de l'agriculture[24]. Ainsi, dans les mois qui précèdent la conférence de Messine, la perspective d'une relance européenne se précise. Jean Monnet, qui a annoncé sa démission en novembre 1954 dans l'intention de poursuivre son engagement en faveur de l'unité européenne

23 | Petit Isabelle et Boismenu Gérard, *L'Europe qui se fait : Regards croisés sur un parcours inachevé, op. cit.*, p. 11.

24 | Leucht Brigitte, "The formation of the European Coal and Steel Community, the European Economic Community and Euratom, 1945-58", in Leucht Brigitte *et alii*, *Reinventing Europe : The History of the European Union, 1945 to the Present*, London : Bloomsbury Academic, 2023, p. 8.

« extra muros », voit le projet qu'il défend reprendre progressivement son cours, alors même qu'il demeure en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

Dans la majorité des cas, la démission de Jean Monnet n'est mentionnée dans la littérature qu'au travers de quelques lignes. En ce qui concerne les ouvrages qui traitent de manière plus approfondie cette période de la démission, nous pouvons citer : *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix* (1999)[25] de Gérard Bossuat et Andreas Wilkens ; *Jean Monnet : 1888-1979* (1995)[26], qui est une biographie rédigée par Éric Roussel ; *Jean Monnet : the first statesman of interdependence* (1994)[27] de François Duchêne ; et *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale* (1993)[28] de Raymond Poidevin et Dick Spierenburg. Bien que ces ouvrages apportent des éléments nouveaux quant à la démission, en comparaison avec ce qui est relaté dans les *Mémoires*, ils tendent à préserver, tout comme ces derniers, le mythe de Jean Monnet en tant que « Père de l'Europe ». En effet, ils mettent en avant l'idée que sa démission constitue avant tout une réaction directe à l'échec du traité de la CED, le

25 | Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1999, 538 p.

26 | Roussel Éric, *Jean Monnet : 1888-1979*, Paris : Fayard, 1995, 1004 p.

27 | Duchêne François, *Jean Monnet : The First Statesman of Interdependence*, New York : W.W. Norton, 1994, 478 p.

28 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, Luxembourg : OPOCE, 1993, 954 p.

conduisant ainsi à créer le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe dans le but de poursuivre l'unification européenne en dehors des institutions. Par ailleurs, il est important de souligner que Jean Monnet s'attache lui-même à diffuser cette information bien avant la parution des *Mémoires* en 1976, comme en témoignent ses interviews avec plusieurs journalistes, notamment celle avec Georges Suffert en 1970, lors de laquelle sa démission est évoquée[29].

Il est important de préciser qu'entre l'annonce de la démission de Jean Monnet et son remplacement à la conférence de Messine, près de sept mois s'écoulent. Ce mémoire vise alors à interroger et à approfondir cette période de la démission, au-delà de ce qui est retranscrit dans les *Mémoires*, en retraçant son cheminement et en mettant en évidence à la fois les circonstances personnelles de Jean Monnet et les enjeux politiques qui découlent de ce changement de cap dans sa carrière. Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes : l'échec du traité de la CED constitue-t-il le seul facteur à l'origine de cette démission ? Pourquoi Jean Monnet choisit-il précisément la date du 9 novembre 1954 pour annoncer son départ, quelle stratégie de communication met-il en place autour de cet événement, et comment celui-ci est-il perçu ? Enfin, quelles sont les circonstances qui expliquent réellement la prolongation de ses fonctions au sein de la Haute Autorité en février 1955, et qu'en est-il de la question de sa succession ?

29 | Dialogue avec Georges Suffert, entretiens des 10 et 11 mai 1970, in Rieben Henri, *À l'écoute de Jean Monnet*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 2004, p. 224.

Pour répondre à ce questionnement, ce travail sera divisé en trois parties. La première portera sur les raisons qui ont conduit Jean Monnet à démissionner, en montrant que sa décision, bien qu'elle intervienne, il est vrai, dans un contexte marqué par l'échec du traité de la CED, ne constitue pas une réaction immédiate à cet événement. En réalité, cette décision prend forme dès 1953, en lien avec les difficultés croissantes entourant le projet d'armée européenne. Cette démission s'inscrit également dans un climat politique tendu, marqué par des désaccords profonds entre Jean Monnet et Pierre Mendès France, dont les visions opposées de l'Europe alimentent la crainte, chez Jean Monnet, d'une possible opposition à sa reconduction à la présidence de la Haute Autorité. À ces considérations politiques viennent s'ajouter des éléments plus personnels : les problèmes de santé de Jean Monnet, rarement évoqués dans la littérature existante et totalement absents de ses *Mémoires*, qui semblent pourtant avoir joué un rôle déterminant dans sa volonté de quitter ses fonctions. Le fait de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs permet ainsi de nuancer l'image souvent idéalisée qui est faite de Jean Monnet, en rappelant qu'il demeure un acteur politique confronté à des limites concrètes.

La deuxième partie, quant à elle, s'intéressera à l'annonce du 9 novembre 1954. Dans les *Mémoires* comme dans les travaux existants, cet épisode est présenté simplement comme le moment où Jean Monnet fait connaitre à ses collègues sa décision de quitter la Haute Autorité, afin de pouvoir contribuer librement à l'unité européenne, mise en suspens après l'échec du traité de la CED. Il s'agira ici de montrer que cette

communication ne se limite pas à cette seule annonce et que Jean Monnet choisit la date du 9 novembre 1954 pour des raisons qui ne sont jamais véritablement explicitées, et qu'il convient d'éclairer. Cette partie s'attachera également à comprendre comment cette décision est perçue par les membres de la Haute Autorité, en mettant en lumière leurs réactions et les inquiétudes exprimées, notamment quant à l'image que la CECA risque de renvoyer à la suite de cette démission, dans un contexte où l'échec du traité de défense alimente l'idée que la construction européenne est en péril. Pour finir, l'analyse visera à montrer comment la presse française interprète le retrait de Jean Monnet ; les raisons qu'elle met en avant pour expliquer sa démission ; ce qu'elle dit de la situation de la CECA ; ainsi que de l'entreprise que Jean Monnet entend mener en faveur de l'Europe.

Enfin, la troisième partie examinera la période qui s'étend de la prolongation des fonctions de Jean Monnet jusqu'à son remplacement par René Mayer, lors de la conférence de Messine. Elle montrera que la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, survenue quelques jours avant le départ prévu de Jean Monnet de la Haute Autorité, ne relève pas d'une simple coïncidence. Contrairement à ce que laissent entendre les *Mémoires* et les ouvrages qui évoquent cette période, Jean Monnet anticipe cette chute et s'attend, dans ce contexte, à ce que ses fonctions soient prolongées. Il s'agira ici d'analyser pourquoi le renversement du président du Conseil français apparait pour Jean Monnet et d'autres acteurs européens comme nécessaire, et d'étudier ce qu'il implique pour la poursuite du projet d'intégration ainsi que pour l'avenir de la CECA. Cette dernière partie mettra également en lumière la manière dont Jean Monnet se positionne face à la question de sa succession, en montrant qu'il souhaite, dans un second temps, revenir sur sa décision. Elle s'attachera à étudier les oppositions auxquelles il se heurte alors, notamment celles des gaullistes et du nouveau président du Conseil, Edgar Faure, qui refusent qu'il retire sa démission. Si cet épisode est évoqué dans la littérature, il n'est que rarement analysé dans sa portée politique réelle, alors même qu'il marque une mise à l'écart de Jean Monnet de l'institution qu'il a lui-même initiée – une réalité que les *Mémoires*, compte tenu de leur construction narrative, ne peuvent faire apparaitre.

Pour conduire cette recherche, les archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME), situées à la Ferme de Dorigny sur le campus de l'Université de Lausanne, ont revêtu une importance capitale. Fondée par Jean Monnet lui-même, cette institution contient l'ensemble de ses archives et conserve également plusieurs autres fonds privés. La création d'une fondation éponyme témoigne de sa volonté de participer à la construction de sa propre mémoire. Ces archives s'organisent selon un ordre à la fois logique et chronologique, structuré autour des grandes étapes de la vie de Jean Monnet, ce qui tend à façonner un récit cohérent et achevé[30], à l'image des *Mémoires*. De ce fait, une attention particulière a été portée à la constitution du corpus de sources et à son analyse. La recherche ne s'est pas limitée aux

30 | Cohen Antonin, *De Vichy à la Communauté européenne,* Paris : PUF, 2012, p. 26.

seuls dossiers explicitement consacrés à la démission, mais a inclus plusieurs autres fonds susceptibles de contenir des documents épars et indirects en lien avec cette période, permettant ainsi d'éclairer davantage le contexte et les enjeux entourant le retrait de Jean Monnet de la CECA.

Parmi les fonds consultés de manière approfondie, le fonds AMM, regroupant les notes personnelles de Jean Monnet, a permis d'identifier des éléments susceptibles d'éclairer ses réflexions internes à différentes étapes de son mandat de président de la Haute Autorité. Le fonds AMX, constitué de documents d'ordre privé – notamment sa correspondance personnelle –, a été examiné dans la perspective de repérer d'éventuelles traces de ses hésitations, ou de commentaires échappant au cadre de la communication officielle relative à sa démission. Le fonds AMH, plus volumineux, a occupé une place centrale. Les sous-fonds AMH 1-17, AMH 60-65, AMH 66-70 et AMH 71-74 ont été mobilisés pour la diversité des sources qu'ils contiennent : procès-verbaux, comptes rendus, projets de lettre, correspondance institutionnelle, télégrammes diplomatiques, notes de Jean Monnet, communiqués ainsi que des articles de presse parus durant la période concernée. Ces documents ont notamment permis d'analyser le déroulement institutionnel du retrait de Jean Monnet, les réactions que cet événement a suscitées et la manière dont il a été relayé. Les fonds MGM et MIF, contenant des transcriptions d'entretiens réalisés avec d'anciens collaborateurs de Jean Monnet, ont également été mobilisés afin d'apporter des éclairages complémentaires. Par ailleurs, quelques documents isolés, retrouvés dans d'autres ensembles d'archives conservés à la Fondation, ont été intégrés lorsqu'ils apportaient un regard pertinent sur cette période. Enfin, certaines sources en ligne provenant des Archives historiques de l'Union européenne à Florence ainsi que du Centre Virtuel sur la Connaissance de l'Europe (CVCE) ont également été mobilisées, permettant d'élargir le champ de la recherche au-delà des archives de la Fondation. En confrontant le récit rapporté au sein des *Mémoires* aux sources d'archives mentionnées, cette étude propose ainsi une lecture plus complète et nuancée du contexte entourant la démission de Jean Monnet et de l'image construite d'un « Père de l'Europe » dont chaque épisode biographique semble, rétrospectivement, s'inscrire dans une trajectoire linéaire et nécessaire. En s'appuyant également sur la littérature existante qui mentionne le retrait de Jean Monnet de la Haute Autorité, ce travail en reprend les éléments principaux, tout en intégrant des données complémentaires et en reconsidérant certains faits, afin de réexaminer cette période de la démission sous un angle nouveau.

PARTIE I

LA DÉMISSION DE JEAN MONNET DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER : UN ACTE COMPLEXE RÉPONDANT À DE MULTIPLES FACTEURS

Cette première partie a pour objectif de comprendre les raisons qui ont conduit Jean Monnet à envisager son départ de la présidence de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), bien avant l'annonce officielle de sa démission en novembre 1954. Contrairement à ce que laissent entendre les *Mémoires*, ce retrait ne semble pas uniquement motivé par l'échec du traité de la Communauté européenne de défense (CED), survenu le 30 août 1954. À partir des notes personnelles rédigées par Jean Monnet entre 1953 et 1955 ; de sa correspondance ; de lettres échangées entre d'autres acteurs politiques ; de témoignages d'anciens collaborateurs ; ainsi que d'articles de presse, cette partie examine l'ensemble des facteurs qui ont pesé sur la

décision du protagoniste de l'Europe de quitter ses fonctions. Qu'ils soient d'ordre politique ou personnel, ces éléments montrent que son départ ne résulte pas d'une réaction directe à l'échec du traité de la CED, mais qu'il est envisagé dès 1953.

1. Anticipation de la démission dès 1953 en cas d'échec de la CED et de la CPE

Les *Mémoires* de Jean Monnet relatent qu'à la suite de l'échec de la CED et de la CPE, celui-ci prend conscience que « quelque chose pouvait être encore fait, mais toutefois quelqu'un devrait-il en prendre l'initiative. Or, la plupart des hommes qui avaient la capacité de décider étaient figés dans la méfiance »[31]. La seule personne capable de prendre cette initiative, selon le ton employé dans les *Mémoires*, n'est autre que Jean Monnet. Ainsi, il démissionne et part, dans l'intérêt commun de tous, « participer dans une entière liberté d'action et de parole à la réalisation de l'unité européenne qui doit être concrète et réelle [...] »[32], en créant le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, en 1955. Son départ érige Jean Monnet en une figure qui œuvre pour le bien de l'Europe, au travers de choix guidés par la raison, qui répond à des problèmes en trouvant des solutions originales[33]. Avant la parution de ses *Mémoires* en 1976, Jean Monnet s'attèle déjà par lui-même à répandre cette image, comme en témoigne une interview accordée au journaliste Georges Suffert en mai 1970, après que ce dernier lui demande pourquoi il a quitté la Haute Autorité :

> *« [...] N'oubliez pas que nous étions en 1954 alors. La Haute Autorité a commencé à fonctionner en 1952 ou 51, et nous étions en 1954. C'est-à-dire que l'armée européenne venait d'être défaite au Parlement français. Et par conséquent, on avait l'impression que l'affaire européenne s'arrêtait, d'une part. D'autre part, la Haute Autorité s'occupait du charbon et de l'acier. Moi, je suis convaincu que la création de l'Europe est nécessaire pour résoudre tous nos problèmes. C'est une contribution essentielle à apporter à la civilisation. Et pour cela, je ne pouvais pas rester à Luxembourg, qui s'occupait essentiellement du charbon et de l'acier. L'Europe c'est plus large, nécessairement. Donc, j'ai démissionné pour cette raison, et aussi parce que je pensais qu'il fallait de l'extérieur s'occuper de l'Europe, puisqu'elle était bloquée momentanément par le vote négatif du Parlement français sur l'armée européenne, et que la Haute Autorité avait ses fonctions bien délimitées, qu'elle devait poursuivre, et qu'elle ne pouvait pas dépasser. Donc j'ai démissionné et René Mayer a pris ma place. »*[34]

31 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 467.

32 | *Ibid.*, p. 468.

33 | Joly Marc, *Le mythe Jean Monnet : contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris : CNRS Ed., 2007, p. 26-27.

34 | Dialogue avec Georges Suffert, entretiens des 10 et 11 mai 1970, in Rieben Henri, *À l'écoute de Jean Monnet, op. cit.*, p. 224.

Ayant une « prise de conscience des intérêts communs »[35], Jean Monnet décide de quitter ses fonctions de président et de membre pour ne pas être limité au charbon et à l'acier. Son départ, qui est perçu comme nécessaire, a pour but de convaincre de « l'extérieur » les États de la nécessité de l'Europe. Chacune de ses interviews est orientée dans ce sens, telle que celle accordée au journaliste britannique Alan Watson l'année suivante, lorsque sa démission est encore une fois évoquée[36]. Que ce soit par l'intermédiaire de ses *Mémoires* ou d'entretiens avec des journalistes, Jean Monnet tente de démontrer que son départ de la Haute Autorité est une réaction directe à l'échec du traité de la CED, qui porte préjudice à la construction européenne.

Il convient de noter que dès le début de l'année 1953, la ratification du traité de défense a peu de chances d'aboutir ultérieurement[37]. En effet, l'article 38 de ce dernier, qui prévoit l'instauration d'une autorité politique européenne fédérale, est très contesté en France. Il stipule que la CPE aura la charge d'assurer la politique extérieure des pays membres, ce qui signifie qu'il n'existera plus de politique étrangère française indépendante[38]. Cette perte de souveraineté, prévue également dans le cadre de la défense militaire, dérange en majorité les gaullistes et les communistes, qui rejettent totalement le caractère supranational du traité. Les débats seront vifs de 1953 à 1954 au sein des gouvernements français qui se succèdent[39], et le projet sera définitivement enterré le 30 août 1954, après que l'Assemblée nationale le rejette à la majorité. Pour ce qui est des *Mémoires*, lorsque la période de 1953 est évoquée, Jean Monnet est représenté comme ayant été quasi-absent de l'affaire de la CED :

> *« On a pu me reprocher quelquefois de n'avoir pas agi davantage pour éviter cet enlisement. Mais j'étais loin de Paris et entièrement occupé à faire réussir une entreprise regardée par tous comme l'avant-garde de la construction européenne. Si j'avais partagé mes efforts, au risque de compromettre l'essor de la C.E.C.A., eussé-je au moins pu donner un élan nouveau à la C.E.D. déjà hypothéquée de conditions et environnée de pressions ? Je n'ai pas de réponse à cette question. Ce dont je suis sûr, c'est que travailler au succès de la C.E.C.A. était mon premier devoir, et mon seul devoir s'il fallait n'en choisir qu'un. »*[40]

D'après cet extrait, il est sous-entendu que Jean Monnet aurait peut-être pu influencer le cours des événements s'il s'était davantage impliqué, son absence d'intervention s'expliquant notamment par son engagement en faveur de la réussite de la

35 | Joly Marc, *Le mythe Jean Monnet : contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, *op. cit.*, p. 26-27.

36 | Dialogue avec Alan Watson, entretiens des 15-16 novembre et 2-3 décembre 1971, in Rieben Henri, *À l'écoute de Jean Monnet*, *op. cit.*, p. 404.

37 | Vardabasso Valentina, « La CED était-elle déjà morte en 1953 ? Le poids du facteur italien dans son échec (janvier-mars 1953) », *Relations internationales*, vol. 129, no 1, 2007, p. 53-57.

38 | Bossuat Gérard, *La France et la construction de l'unité européenne. De 1919 à nos jours*, Paris : Armand Colin, 2012, p. 104.

39 | Bossuat Gérard, *La France et la construction de l'unité européenne. De 1919 à nos jours*, *op. cit.*, p. 101-105.

40 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 464.

CECA, à laquelle il consacre tous ses efforts. Il est vrai que la première Communauté européenne était considérée par beaucoup, y compris Jean Monnet, comme un premier pas vers la construction d'une Europe unie, ce qui rendait essentiel son succès dès les débuts[41]. Ainsi, Jean Monnet, dans les *Mémoires*, apparait comme relativement détaché de l'affaire de la CED. Pourtant, un manuscrit de ce dernier, datant du 4 novembre 1953[42] et rédigé lors de ses vacances à Crans, en Suisse, contredit cette image et révèle qu'il est profondément préoccupé par la situation du traité :

> *« Ce qui m'est apparu au cours de ces vacances, c'est que notre entreprise européenne est en péril. Elle est en péril parce que la direction n'est entre les mains de personne. Jusqu'à présent, je vivais sur la notion que nous ferions l'Europe en changeant des points essentiels de la situation des états [sic] et des relations entre les peuples. [...] Je ne sais si dans les conditions d'incertitude de la situation française nous pouvons espérer réussir. [...] Dans ces conditions la seule alternative est de poursuivre l'action entreprise. Cette action comporte essentiellement :*
> *– Le succès du charbon-acier*
> *– Le vote de la CED*
> *– La mise sur pied de l'autorité politique*
> *[...]*
> *Au milieu de tant de choses ma propre action doit être bien précise, sinon je vais me perdre. »*

Jean Monnet semble ainsi alarmé par la situation, allant jusqu'à considérer, en 1953, que l'intégration européenne est « en péril ». Cette perception contraste avec celle reflétée dans ses *Mémoires*, ainsi qu'avec celle exprimée lors de son interview avec Georges Suffert, où il ne la considère qu'à « l'arrêt »[43] au moment de son départ de la Haute Autorité. Outre le succès de la CECA, il apparait que Jean Monnet poursuit également d'autres objectifs, tels que le vote de la CED par l'Assemblée nationale française et la création de la Communauté politique. Ces deux projets, étroitement liés à l'avenir de l'Europe, occupent ainsi une place centrale au sein de ses préoccupations[44]. Ce qui précède démontre donc que ce dernier a eu une implication dans le processus de ratification du traité en 1953, contrairement à ce que laissent penser ses *Mémoires*. Il ressort également que Jean Monnet a l'air peu sûr de lui face à « tant de choses » à accomplir, craignant de se perdre, ce qui suggère qu'il n'est pas exempt de doutes quant à la suite de son engagement. Le manuscrit du 4 novembre 1953 révèle aussi qu'il existe chez lui une appréhension quant à un potentiel militarisme allemand en cas d'échec du traité :

41 | Seidel Katja, *The Process of Politics in Europe : The Rise of European Elites and Supranational Institutions*, London : Tauris Academic Studies, 2010, p. 10.

42 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953, rédigé à Crans en Suisse, 8 p., AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

43 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 466. ; Dialogue avec Georges Suffert, entretiens des 10 et 11 mai 1970, in Rieben Henri, *À l'écoute de Jean Monnet, op. cit.*, p. 224.

44 | Bossuat Gérard, « Les représentations de l'unité chez Jean Monnet », *l'Europe en Formation*, vol. 395, n° 2, 2022, p. 197-198.

> *« Donner à l'Allemagne une force armée dont elle pourra être tentée de se servir pour, par la force et nous entraîner dans la guerre. C'est-à-dire c'est une folie si en même temps on ne fait pas l'Europe – annulant ainsi les conséquences de ses erreurs. Pour cela, il faut entraîner l'Allemagne dans une Europe toujours en croissance. »*

Afin de contourner cette situation, Jean Monnet indique dans cette même note qu'il doit intervenir pour « continuer [s]on action européenne », laquelle ne se limite pas seulement à la réussite de la Haute Autorité, mais qui inclut également celle de la CED et de la CPE. Pour y parvenir, il précise qu'il doit « déléguer toute action intérieure à la Haute Autorité », ce qui montre que, contrairement à ce qui est relaté dans ses *Mémoires*, Jean Monnet ne concentre pas l'intégralité de son attention à la CECA. Il exprime d'ailleurs sa volonté de confier une grande partie de sa charge de travail liée à la Haute Autorité aux autres membres de l'institution, qu'il nomme explicitement : « [...] Finet, Etzel, Spierenburg, Daum, Pothoff, Coppé, Giacchero », tout en leur accordant, comme il le mentionne dans une autre note personnelle datant de 1953, « l'ensemble des pouvoirs que les Traités donnent au Président »[45]. Cependant, ce seront finalement des groupes

45 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant de 1953, le jour, le mois et le lieu étant inconnus, p. 2, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/34.

de travail qui seront créés, auxquels Jean Monnet délèguera ses pouvoirs exécutifs, tout en conservant la responsabilité de la mise en œuvre des décisions[46].

Il est important de souligner qu'au sein de son manuscrit du 4 novembre 1953[47], Jean Monnet anticipe également son futur retrait de la Haute Autorité et laisse entrevoir que celle-ci, conçue comme la première étape vers l'unification européenne, n'est peut-être plus suffisante pour accomplir ce dessein :

> *« Il est évident que si l'armée, l'autorité politique [sous-entendu leur échec] et par-dessus tout, la faiblesse française range la HA dans un domaine purement administratif, où elle n'est plus un élément moteur de l'Europe, je dois la quitter et porter mon effort sur les points difficiles. »*

Il apparait ainsi à travers ces lignes que l'échec de la CED et de la CPE constitue effectivement l'un des facteurs ayant conduit Jean Monnet à démissionner en novembre 1954. Toutefois, contrairement à ce qu'avancent ses *Mémoires*, sa démission ne résulte pas d'une réaction immédiate à l'échec du traité, étant donné qu'il en anticipe la possibilité dès novembre 1953. Pour revenir à son implication dans le processus de ratification, Max Kohnstamm, alors secrétaire

46 | Seidel Katja, *The Process of Politics in Europe : The Rise of European Elites and Supranational Institutions*, *op. cit.*, p. 19.

47 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953 rédigé à Crans en Suisse, 8 p., AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

adjoint de la Haute Autorité lorsque Jean Monnet est encore en fonction, déclare en 1984 que « ce n'est pas tout à fait vrai »[48], lorsqu'on lui demande si Jean Monnet a été absent durant cette période :

> *« Il a fait beaucoup, il a donc poussé. Il allait à Paris, et je me rappelle qu'une fois, par hasard, nous sommes rentrés dans ce pauvre petit train qui, à cette époque, allait de Paris à Luxembourg, un dimanche soir. Je me rappelle encore que je lui disais : ‹Est-ce que vous n'êtes pas fatigué ?›, et il me disait : ‹Oui, je suis fatigué, ma bouche ne s'est pas arrêtée›. »*[49]

Cela peut suggérer une volonté d'atténuer, dans les *Mémoires*, le rôle de Jean Monnet dans la question du traité de la CED en 1953, alors que celui-ci est déjà compromis.

1.1 La nécessité d'écrire un ouvrage sur la philosophie européenne avant son départ

Face aux tensions et aux risques d'échec du traité de la CED, Jean Monnet envisage donc de quitter la présidence de la Haute Autorité. Avant une éventuelle démission, et comme

48 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par Maria Grazia et Roberto Ducci, Paris, 27.09.1984, p. 6, AFJME, Fonds MGM Maria Grazia Melchionni, cote : AMGM 8.

49 | *Ibid.*, p. 7.

en témoigne son manuscrit du 4 novembre 1953[50], il souhaite écrire un livre qui présente « la philosophie de l'Europe », afin de permettre aux lecteurs de comprendre que « l'Europe [est] au bord de l'abîme ou de l'espérance ». Il précise :

> *« Il est grand temps que j'expose simplement la philosophie européenne – la méthode, la technique. L'absolue nécessité de faire cette Europe – pour les peuples eux-mêmes – pour le problème de l'Allemagne – pour les Français et ??? Pour la paix. Ce livre devrait être écrit très vite : 4 mois. »*

Ce qui précède vient nuancer l'affirmation présentée dans les *Mémoires*, selon laquelle Jean Monnet aurait attendu de démissionner pour promouvoir l'unité européenne en fondant le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe en 1955. En réalité, comme le révèle le projet d'ouvrage qu'il souhaite élaborer, cette initiative germe au sein de son esprit dès novembre 1953, en réponse à la situation en cours. Il précise dans sa note personnelle que ce livre doit pouvoir paraitre avant « juin 1954 », et qu'il a également pour objectif de démontrer que le fédéralisme et le concept de supranationalité offrent une nouvelle perspective aux peuples européens :

> *« Car ce qui est absolument indispensable aujourd'hui est un petit livre [...] qui montre l'impossibilité de chaque état [sic] de résoudre les problèmes qui se posent à lui tant pour*

50 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953, rédigé à Crans en Suisse, 8 p., AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

> *sa sécurité, la prospérité de son peuple et de son avenir. Il faut avoir le courage de dire ‹il n'y a plus d'avenir pour la France mais il y a un nouvel avenir pour les Français›. Démolir tous les sophismes de la souveraineté nationale et montrer que c'est là l'ennemi nº 1 des peuples d'Europe.»*

Il précise aussi que ce livre doit être rédigé « [d'] un ton élevé et philosophique » et constituer « une doctrine », tel « [qu'] un avertissement solennel que la ruine nous attend seuls ». Il affirme aussi que ce livre en question est nécessaire car c'est lui, Jean Monnet, qui a « pris l'initiative de l'Europe », et qu'il ne peut pas « laisser la situation actuelle se développer sans parler. [...] ». Soucieux que la promotion de la paix et des institutions supranationales soit directement rattachée à sa personne, il écrit également qu'en juillet 1959, il doit pouvoir être reconnu comme celui « ayant réussi l'organisation de la H.A. [Haute Autorité] », mais également comme « le philosophe de l'Europe et de la nouvelle méthode de révolution pacifique – transferts de souveraineté – union des peuples ». Ainsi, il est soucieux que la construction européenne soit directement associée à lui, contrairement à ce qui est parfois suggéré dans la littérature consacrée aux Pères de l'Europe, où l'on affirme que « Monnet n'a jamais cherché à devenir un héros, ni un saint, ni un porteur de mythe »[51].

Cependant, ce livre ne voit pas le jour. À la place, ses amis et collaborateurs de la Haute Autorité lui offrent un recueil

51 | Smets Paul-F. *et alii*, *Les pères de l'Europe : cinquante ans après : perspectives sur l'engagement européen*, Bruxelles : E. Bruylant, 2001, p. 50.

composé de ses discours et allocutions, publié en 1955 chez Robert Laffont[52], bien après l'annonce officielle de sa démission en novembre 1954. Même s'il n'en est pas l'auteur, l'ouvrage, intitulé *Les États-Unis d'Europe ont commencé,* parait sous son nom, et répond à ses exigences en répandant la philosophie européenne et en l'érigeant en concepteur de cette vision. En effet, dans la note de l'éditeur, Jean Monnet est désigné comme « Mr. Europe »[53] – titre que lui attribuent les Américains – et est présenté comme celui qui, « depuis le début de cette grande entreprise », c'est-à-dire la création des États-Unis d'Europe, « a joué un rôle essentiel » depuis la Déclaration Schuman du 9 mai 1950[54]. Ainsi, ses collaborateurs se sont organisés pour promouvoir la vision de Jean Monnet, tout en étant conscients, au moment de la publication de l'ouvrage, que l'entreprise européenne est confrontée à une impasse[55]. Il apparaît aussi que ces derniers, dès 1955, commencent à édifier une sorte de récit mythique de la construction européenne, en faisant de la CECA – et plus précisément de la Déclaration du 9 mai – son point de départ, et de Jean Monnet le père fondateur.

52 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 36.

53 | Monnet Jean, *Les États-Unis d'Europe ont commencé : la communauté européenne du charbon et de l'acier : discours et allocutions, 1952-1954*, *op. cit.*, p. 18.

54 | *Ibid.*, p. 17-18.

55 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 37.

2. Échec du traité de la CED (30 août 1954) : l'alternative souhaitée par Jean Monnet et avortée par les Accords de Paris (23 octobre 1954)

Comme mentionné précédemment, l'affaire du traité de la CED préoccupe Jean Monnet dès 1953, au point de le pousser à envisager sa démission. Il est important de souligner qu'en 1954, cette préoccupation persiste, le conduisant à réaffirmer son intention de quitter ses fonctions. Dans une note personnelle rédigée à la fin de l'année 1954[56], Jean Monnet indique avoir informé le vice-président de la Haute Autorité, Franz Etzel, un mois avant le vote du traité par l'Assemblée nationale française, qu'il compte démissionner en cas d'échec de la CED et de la CPE. Il lui a également fait savoir qu'il lui est inconcevable de voir se reformer des armées nationales en Europe, en particulier une armée allemande. Après l'échec du traité, Jean Monnet précise au sein de sa note qu'en septembre, il a fait part à son ami et collaborateur Pierre Uri de son intention de démissionner. Cette fois-ci, Jean Monnet est déterminé à partir, écrivant : « Je peux et serai plus utile à l'Europe dehors que dedans. [...] »[57].

Pour comprendre cette détermination de Jean Monnet, il est nécessaire de revenir au contexte de septembre 1954. À la

56 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant de la fin d'année 1954, le jour, le mois et le lieu étant inconnus, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/15.

57 | *Ibid.*

suite de l'échec du traité, des mesures alternatives sont envisagées, et la proposition retenue est celle d'Anthony Eden, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni. Dès septembre, il propose d'étendre le pacte de Bruxelles à l'Italie et à l'Allemagne, tout en intégrant cette dernière dans l'OTAN[58]. Le pacte de Bruxelles étendu a pour objectif de limiter et de contrôler les armements de l'Allemagne. En parallèle, l'OTAN est responsable d'organiser l'« effort maximum » pour la défense européenne, tout en permettant à la RFA de gagner sa souveraineté[59]. Cette proposition d'Anthony Eden, qui est appuyée par le secrétaire d'État américain John Foster Dulles[60], est complètement rejetée par Jean Monnet. Dans un télégramme daté du 16 septembre 1954[61], David Bruce, ambassadeur des États-Unis en France et ami de Jean Monnet, informe John Foster Dulles que la solution envisagée est inadmissible pour ce dernier. En effet, Jean Monnet affirme qu'« il n'y a pas de solution pour l'Europe dans le maintien des formes nationales » et que la reconstitution d'une armée nationale allemande serait un désastre. David Bruce ajoute également dans son télégramme que, pour Jean Monnet :

58 | Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958*, *op. cit.*, p. 271-272.

59 | *Ibid.*

60 | *Ibid.*, p. 274.

61 | Télégramme de David Bruce à John Foster Dulles, [s.l.], 16.09.1954, 3 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 60/2/2.

> *« [...] les suggestions relatives à une transformation du Traité de Bruxelles sont un leurre des plus dangereux parce qu'elles tendent à faire croire que l'unité européenne est possible sans le transfert de pouvoirs de décision à des institutions communes. »*

Très attaché au principe de supranationalité, Jean Monnet rejette ainsi la solution proposée par Anthony Eden, qui ne correspond pas aux objectifs initiaux du traité de la CED. David Bruce informe aussi John Foster Dulles dans son télégramme que, selon Jean Monnet, il « paraît également exclu qu'il se trouve une majorité [à l'Assemblée nationale française] pour accepter l'entrée de la République fédérale dans l'OTAN ». Ainsi, Jean Monnet envisage une autre solution, qui comprend, tel que le rapporte David Bruce, les points suivants :

> *« 1) une restauration de la souveraineté allemande ;*
> *2) contribution allemande immédiate à la défense commune. La forme de cette contribution serait, à titre transitoire, pour une période d'un an, déterminée ainsi qu'il suit.*
> *3) élection au mois de mars prochain d'une Assemblée au suffrage universel par les pays membres de la Communauté Charbon-Acier. Cette Assemblée remplacerait l'Assemblée actuelle de la Communauté Charbon-Acier.*
> *En outre, elle serait chargée d'élaborer dans un délai de trois mois les dispositions nécessaires pour assurer l'intégration des forces armées des six pays consacrées à la défense du Continent pour soumettre l'ensemble à un contrôle démocratique.*
> *Les gouvernements s'engageraient à soumettre dans un délai d'un mois le projet de l'Assemblée à leur parlement respectif.*
> *4) mise en vigueur, dès l'élection de l'Assemblée, des dispositions du Traité CED, institutions et pouvoirs relatifs aux fabrications d'armements. »*

À la vue de ce qui précède, il apparait que la solution de rechange imaginée par Jean Monnet vise à contourner l'échec du traité de la CED. Il propose d'introduire progressivement les éléments du projet initial dans un format plus acceptable pour les États membres de la CECA, en particulier pour la France. Il adopte une stratégie qui prend en compte les réticences politiques ayant conduit à l'échec du traité, tout en cherchant à atteindre les mêmes objectifs. Selon cette stratégie, l'armée allemande est contrôlée et encadrée, ce qui permet d'éviter le risque d'un réarmement non supervisé et d'apaiser les craintes des Français. En ce qui concerne l'Assemblée démocratiquement élue par les États membres, destinée à remplacer celle de la CECA, il est clair que cette nouvelle Assemblée correspond à celle préconisée dans le cadre de la CPE. Cette dernière était prévue pour encadrer l'armée européenne et superviser d'autres initiatives européennes. Ainsi, l'Assemblée de la CECA serait subtilement remplacée par une entité dotée des attributs de la CPE, réintroduisant *de facto* une armée européenne. Une fois cette nouvelle Assemblée en place, Jean Monnet prévoit de mettre en œuvre les règles envisagées dans le cadre du traité, impliquant qu'une autorité supranationale contrôle la fabrication et la distribution des armes au sein des pays

membres. En somme, la solution de Jean Monnet consiste à permettre aux institutions de la CECA de remplacer celles prévues par le traité.

David Bruce informe également John Foster Dulles, au sein de son télégramme, qu'il a été averti par Jean Monnet, à titre confidentiel, que « dans le cas où le développement de la situation actuelle engagerait l'avenir de l'Europe dans un retour aux formes de souveraineté nationale et aux rivalités anciennes qui constituent le plus grave danger de la paix » – autrement dit, si la solution envisagée par Jean Monnet ne se réalise pas –, « il se démettrait de ses fonctions de Président de la Haute Autorité [...] afin de pouvoir agir librement ». Il apparait ainsi que Jean Monnet formule une menace explicite : il annonce qu'il démissionnera si la solution qu'il défend pour l'avenir de l'Europe n'est pas retenue. Toutefois, cette proposition de Jean Monnet ne se concrétise pas. Le 23 octobre 1954, les Accords de Paris sont signés, intégrant l'Allemagne à l'OTAN et la faisant adhérer, avec l'Italie, au pacte de Bruxelles, ce qui donne naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Confronté à cette situation et peut-être vexé que sa proposition n'ait pas été retenue, Jean Monnet se résout à se retirer de manière définitive, d'autant plus que « la H.A. et la C.[E.C.A.] marchent », comme il l'écrit dans sa note personnelle datant de la fin d'année 1954[62].

62 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant de la fin d'année 1954, le jour, le mois et le lieu étant inconnus, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/15.

2.1 Jean Monnet prépare sa démission : un départ censé être immédiat

Quelques semaines après la signature des Accords de Paris, Jean Monnet décide de ne pas demander le renouvellement de son mandat de président lors d'une séance extraordinaire de la Haute Autorité, le 9 novembre 1954. Sa décision est expliquée dans ses *Mémoires* dans les termes suivants :

> *« Il était convenable, estimai-je, d'annoncer cette décision trois mois avant la fin de mon mandat de président qui expirait, selon le traité, le 20 [sic] février 1955, deux ans après le jour de l'ouverture du Marché commun du charbon. »*[63]

Il convient de noter, à la lumière de ce qui précède, une incohérence dans la chronologie des événements relatifs à la démission de Jean Monnet. En effet, son mandat doit expirer le 10 février 1955, et non le 20 février comme indiqué dans les *Mémoires*. D'ailleurs, plus tard au sein de ces derniers, il est mentionné que son mandat expire bien le 10 février 1955[64]. Cette incohérence se manifeste certainement par le fait que Jean Monnet continue d'exercer ses fonctions au sein de la Haute Autorité encore plusieurs mois après la date officielle de la fin de ses fonctions.

Ainsi, les *Mémoires* de Jean Monnet donnent l'impression que celui-ci envisage de rester en fonction jusqu'au terme

63 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 468.

64 | *ibid.*, p. 471.

de son mandat. Cependant, ses projets de lettre de démission, rédigés entre le 30 octobre et le 2 novembre 1954[65] et destinés aux gouvernements des États membres, révèlent une intention de quitter la Haute Autorité dans les plus brefs délais. Par exemple, au sein de celle datée du 1er novembre 1954[66], Jean Monnet explique d'abord que les institutions de la CECA fonctionnent, ce qui lui permet de se retirer. Il justifie également son départ en mentionnant que « la voie dans laquelle les Gouvernements sont actuellement engagés est celle du maintien des souverainetés nationales, des décisions nationales séparées, et donc de la désunion ». Selon lui, cette situation représente « le plus grand danger auquel sont exposés l'amélioration du niveau de vie des Européens et le maintien de la paix ». Par conséquent, il exprime son désir de quitter la Haute Autorité, affirmant que ses fonctions ne lui permettent pas de se consacrer pleinement à l'aboutissement de l'unité européenne :

> *« La charge et la position de Président ou de membre de la Haute Autorité limitent la liberté d'action. C'est pourquoi je suis résolu à m'en démettre afin de me joindre à ceux qui travaillent en vue du développement et de l'aboutissement de l'unité de l'Europe dont la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été le commencement. »*

65 | Ces projets de lettres, qui sont au nombre de sept, se trouvent au sein des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, dans le dossier AMH 60/5.

66 | Projet de lettre de démission de Jean Monnet avec des corrections manuscrites, [s.l], 01.11.1954, 2 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 60/5/6.

Jean Monnet envisage alors une démission immédiate, notant également que « Monsieur F. Etzel, Vice-Président, assurera l'intérim de la présidence de la Haute Autorité ». Cependant, dans sa lettre de démission finale adressée au président du Conseil français Pierre Mendès France le 10 novembre 1954, qui est similaire à celles envoyées aux autres gouvernements membres de la CECA, Jean Monnet aborde sa démission différemment :

> *« J'ai l'honneur de vous informer que le 10 février prochain, je ne demanderai pas le renouvellement de mon mandat de Président et que je cesserai mes fonctions à cette date.*
> *En même temps, je me démettrai de mon mandat de Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.*
> *Je crois devoir vous faire connaître, dès à présent, ainsi que je le fais connaître aux Gouvernements d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, de Luxembourg et des Pays-Bas, ma résolution, pour laisser le temps nécessaire au choix du nouveau Président.*
> *Ce choix est, en effet, une décision qui intéresse toute la Communauté, ‹première étape de la Fédération Européenne›, selon les termes mêmes de la proposition du Gouvernement Français le 9 mai 1950.*
> *J'accomplirai jusqu'à son terme le mandat que les six gouvernements m'ont confié le 24 juillet 1952, et préparerai la transmission ordonnée des pouvoirs. »*[67]

67 | Lettre de démission de Jean Monnet adressée à Pierre Mendès-France, [s.l.], 10.11.1954, AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 60/8/5.

Cette lettre de démission a été envoyée aux gouvernements le lendemain de la séance extraordinaire du 9 novembre 1954. Il convient de souligner qu'elle diffère des projets de lettres, où Jean Monnet propose que la présidence soit temporairement reprise par Franz Etzel jusqu'à l'élection du prochain président. De plus, il informe qu'il continuera d'assurer ses fonctions jusqu'au 10 février 1955. Cette différence de position est due au fait que Jean Monnet a pris connaissance des règles établies par le traité de la CECA. En effet, dans sa note personnelle datée de la fin d'année 1954, il écrit : « Je ne démissionne pas. Je respecte les règles. Je ne me présente pas au 10 février »[68]. Il est nécessaire de préciser que l'alinéa 3 de l'article 12 du *Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier* stipule qu'« il n'y a pas lieu à remplacement si la durée du mandat restant à courir est inférieure à trois mois[69] ». Ainsi, au regard de cette disposition, Jean Monnet aurait agi trop tard. En ce qui concerne Pierre Mendès France, celui-ci répond à la lettre de démission de Jean Monnet le 12 novembre 1954. Après avoir accusé réception du courrier, il écrit :

68 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant de la fin d'année 1954, le jour, le mois et le lieu étant inconnus, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/15.

69 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 25, Archives en ligne d'EUR-lex, URL : http://data.europa.eu/eli/treaty/ceca/sign/fra, consulté le 08.10.2024.

> *« C'est avec un très vif regret que je prends acte de cette décision, qui va interrompre prématurément une œuvre à laquelle, au nom du Gouvernement français, je tiens à rendre le plus chaleureux hommage. »*[70]

Par ces mots, Pierre Mendès France laisse entendre que la démission de Jean Monnet met un terme à l'œuvre d'unification européenne, à laquelle il affirme « rendre le plus chaleureux hommage ». Cette formulation peut être interprétée comme une forme d'ironie, qui traduit une certaine satisfaction face au départ de Jean Monnet. En effet, il convient de noter que Pierre Mendès France n'a jamais été un partisan actif de l'intégration européenne[71], et encore moins de la CECA[72], de nature supranationale, que Jean Monnet défend et incarne. Rejetant ce principe et privilégiant le maintien d'une souveraineté nationale en matière économique[73], il se peut que Pierre Mendès France perçoive la démission de Jean Monnet comme une occasion d'affaiblir la CECA, considérée comme la première étape vers l'unification de l'Europe. À la

70 | Réponse de Pierre Mendès-France à la lettre de démission de Jean Monnet, Paris, 12.11.1954, AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 60/8/22.

71 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 465.

72 | Chapman Herrick, « Pierre Mendès France, Financer la Reconstruction de la France. Problèmes économiques et financiers que pose la politique des investissements et de la reconstruction en France, Cours commun, ENA, promotion ‹Europe›, 1950 », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, Centre d'histoire de Sciences Po, 2024, p. 5.

73 | *Ibid.*

vue de ce qui précède, il est légitime de se demander si des tensions entre les deux hommes n'auraient pas également contribué au retrait de Jean Monnet de la Haute Autorité.

3. Tensions avec Pierre Mendès France et incertitude quant à la reconduction de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité

Au sein des *Mémoires* de Jean Monnet, aucune mention n'est faite concernant l'existence de tensions entre ce dernier et Pierre Mendès France. L'un de ses biographes officiels, Éric Roussel, écrit même que Jean Monnet « n'éprouve vis-à-vis de PMF aucune animosité »[74]. Toutefois, lors d'un entretien en 1981, Georges Berthoin, ancien chef de cabinet de Jean Monnet à la Haute Autorité, donne un éclairage différent. Il affirme que Jean Monnet était complètement « hostile » à Pierre Mendès France, et rapporte l'épisode suivant :

> *« G.B. [...] il y a eu entre Monnet et moi un malentendu grave. En 1954 a été formé le ministère Mendès France. Personnellement, j'étais très, très mendésiste. C'était un élément, mais encore pas trop grave. Il y a eu une circonstance aggravante ; mon père était ministre du gouvernement Mendès France, ministre de l'Education. Et Monnet n'était pas favorable à Mendès France. J'ai eu une fois une conversation en tête à tête avec lui et au cours de cette conversation, j'ai compris qu'il mettait en question mon loyalisme à son égard. [...]. Quand Monnet a mis en question ma loyauté à son égard comme à l'égard de l'Europe, je lui ai répondu qu'il ne saurait en être question et que ce que je pourrais entendre ne serait jamais transmis ni à mon père ni à Mendès. On n'en a plus parlé. Par la suite, j'ai appris, j'ai senti que les choses commençaient à passer par ailleurs. Il y avait donc une espèce de mise à l'écart et on m'a conseillé de démissionner : précisément Kohnstamm, de la part de Monnet. Et là, j'ai dit non ; s'il voulait, il pouvait m'affecter ailleurs. J'ai demandé une décision personnelle de Monnet. Je ne l'ai jamais obtenue. Il ne m'a jamais démis formellement de mes fonctions. »*[75]

À la vue de ce qui précède, il apparait que Jean Monnet perçoit Pierre Mendès France comme une menace pour le projet européen qu'il défend. Le soutien affirmé de Georges Berthoin au président du Conseil, renforcé par la présence de son père au sein du gouvernement, semble susciter chez Jean Monnet une forte méfiance. Craignant que Berthoin ne représente un risque, il l'écarte progressivement des échanges au sein de la Haute Autorité, jusqu'à lui faire demander, par l'intermédiaire de Max Kohnstamm, de démissionner. En procédant de la sorte, il se peut que Jean Monnet cherche à éviter une confrontation directe, ou à prévenir la possibilité que Berthoin déclare par la suite avoir été évincé personnellement par Jean Monnet en raison de son attachement à Mendès France. Ce témoignage met en évidence l'existence de tensions concrètes

74 | Roussel Éric, *Jean Monnet : 1888-1979, op. cit.*, p. 669.

75 | Transcription de l'entretien avec Georges Berthoin, mené par Antoine Marès, Paris, 15.10.1981, p. 7-8, AFJME, Fonds MIF : Fonds d'interviews de la Fondation Jean Monnet, MIF 3 : Interviews audio (1980-1991), cote : MIF 3/5.

entre Jean Monnet et le président du Conseil, et permet d'envisager l'hypothèse selon laquelle ces tensions auraient pu jouer un rôle dans la décision de Jean Monnet de quitter la Haute Autorité. C'est ce que semble appuyer un article du journal indépendant de gauche *Combat*[76], publié quelques jours après l'annonce officielle de la démission de Jean Monnet. Le journal y relaie l'analyse du quotidien socialiste luxembourgeois *Escher Tageblat*, qui, tout en connaissant l'existence des tensions entre les deux hommes, va plus loin en évoquant la possibilité d'un refus de reconduction de Jean Monnet par le gouvernement français :

> *« Le journal socialiste Escher Tageblat estime que la tension entre MM. Jean Monnet et Pierre Mendès-France avait atteint un tel degré que le gouvernement français aurait pu s'opposer à la réélection de M. Monnet à la tête de la Haute Autorité.*
> *La démission de Jean Monnet, dit-il, est peut-être due en partie au désir d'éviter un départ forcé. »*

L'article interprète donc la démission de Jean Monnet comme une manière d'anticiper une éventuelle éviction par le gouvernement français, et plus précisément par Pierre Mendès France. Il suggère que Jean Monnet aurait été conscient du risque de ne pas être reconduit, et qu'il aurait ainsi préféré se retirer de son propre chef. Cette hypothèse est renforcée par le fait que, selon l'article 11, alinéa 1 du *Traité* instituant la

76 | Delmas Claude, « La démission de M. Jean Monnet », *Combat*, le [14 ou 15] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/77.

CECA, le renouvellement de la présidence de la Haute Autorité doit être approuvé à l'unanimité par les ministres des Affaires étrangères des Six[77]. Ainsi, si Pierre Mendès France, qui est aussi ministre des Affaires étrangères au sein de son gouvernement, avait exprimé un refus, cela aurait suffi à empêcher la reconduction de Jean Monnet, contraignant les autres gouvernements à s'entendre sur un autre membre de la Haute Autorité pour assurer la présidence. Cette même hypothèse est également développée, dans un ton différent, par *Le Canard enchaîné*[78], au sein d'un article intitulé « Pièce de Monnet… et Monnet de la pièce », publié quelques jours après l'annonce de la démission de Jean Monnet. Le journal satirique adopte une lecture critique et ironique du retrait de ce dernier, en laissant entendre que Jean Monnet choisit de partir pour éviter une mise à l'écart initiée par Pierre Mendès France :

> *« Le ‹pool› n'étant plus aux œufs d'or, M. Jean Monnet ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. au début de l'an prochain.*
> *Ainsi qu'il a bien eu l'honneur de le faire savoir urbi et orbi.*
> *Vu que, pour des raisons tout idéologiques et désintéressées, il compte désormais se consacrer en toute liberté à la propagande pour l'Europe unie – qu'il dit.*

77 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 24, Archives en ligne d'EUR-lex.

78 | Annexe 1 : S.n., « Pièce de Monnet…Et Monnet de la pièce », *Le Canard enchainé*, 17.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/144.

Bien.
Seulement, on a l'impression que s'il avait eu l'intention de le solliciter, le renouvellement de son mandat, M. Jean Monnet, il ne l'aurait pas obtenu.
Étant donné que P.M.F. qui, depuis très longtemps, nourrit une antipathie parfaitement renforcée à l'égard du susnommé, avait donné toutes les instructions qu'il fallait et là où il fallait pour que M. Jean Monnet fût rendu à ses loisirs et à ses cognacs.
A grands coups de botte dans le supra-national.
C'est précisément parce qu'il n'ignorait rien des affectueuses pensées de P.M.F. que l'oncle de ce ‹pool› dont Schuman est le père a préféré prendre les devants.
Histoire de se donner le beau rôle et de jouer les grands seigneurs.
En attendant, le cher homme savonne délicatement la planche de P.M.F. au titre des services rendus.»

Derrière les jeux de mots et le style moqueur, le journal met clairement en cause Pierre Mendès France, dont il souligne l'« antipathie parfaitement renforcée » à l'égard de Jean Monnet. Il suggère que le président du Conseil aurait donné des instructions précises pour empêcher la reconduction de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité. L'image des « grands coups de botte dans le supra-national » exprime de manière ironique une volonté de Pierre Mendès France de rompre avec le principe de supranationalité porté par Jean Monnet, et montre que le président du Conseil cherche à reprendre le contrôle politique sur la construction européenne. Dans ce contexte, la démission apparait comme une manière pour Jean Monnet de préserver les apparences, en prenant lui-même l'initiative de son départ afin d'éviter une éviction officielle. Cette interprétation trouve également écho dans le procès-verbal de la session extraordinaire du 9 novembre 1954, lors de laquelle Jean Monnet annonce officiellement sa démission à ses collègues de la Haute Autorité. En effet, il y est précisé que, à la suite de la proposition formulée par l'ensemble des membres en faveur de sa reconduction, Jean Monnet déclare :

« [qu'] il estime qu'il faut éviter dans ce domaine toute possibilité de conflit entre la Haute Autorité et les Gouvernements. Il peut et doit y avoir conflit sur des questions de principe, mais jamais sur des questions de personnes. »[79]

Par cette formule, Jean Monnet laisse entendre qu'une demande de renouvellement de son mandat de président auprès des gouvernements des Six pourrait provoquer un désaccord. Il vise ici très probablement le gouvernement français, dans la mesure où les cinq autres gouvernements membres de la CECA souhaitent voir Jean Monnet rester à la tête de la Haute Autorité. Il convient par ailleurs de souligner qu'à la suite de l'annonce officielle de sa démission, le chancelier allemand Konrad Adenauer entreprend des démarches pour convaincre Jean Monnet de revenir sur sa décision, ce qui, selon certaines sources, aurait irrité Pierre

79 | Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Haute Autorité (texte définitif), Luxembourg, 09.11.1954, p. 4, AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 7/1/247.

Mendès France[80]. Ainsi, il est fort probable que Jean Monnet ait choisi de démissionner afin d'éviter un refus public de la part de Pierre Mendès France le jour de l'élection. Cette interprétation semble d'ailleurs partagée par Konrad Adenauer lui-même[81]. Au-delà des facteurs politiques ayant conduit Jean Monnet à quitter la Haute Autorité, il est légitime de se demander si des éléments plus personnels n'auraient pas également joué un rôle dans sa décision.

4. L'état de santé de Jean Monnet, un paramètre déterminant dans le choix de se retirer de ses fonctions

Au-delà des contraintes politiques, un facteur plus personnel a également influencé la décision de Jean Monnet de quitter ses fonctions : son état de santé. Ce dernier semble avoir joué un rôle déterminant dès 1953, comme le révèle son manuscrit du 2 août 1953, rédigé lors de ses vacances aux Grisons, en Suisse[82]. Dans ce manuscrit, Jean Monnet partage ses réflexions sur sa condition physique et morale, après avoir tenté de gravir une montagne :

> *« En montant hier le petit chemin à Muottas Muragl, j'ai eu une sorte de petit vertige – et aussi en regardant la pente herbeuse et la vallée au fond – pourtant bon chemin, large. C'était dû à la fatigue, manque d'entrainement, une certaine contraction. […] Ce matin, me sentant bien, j'ai essayé. Arrivé presque au sommet, j'ai été pris d'une anxiété – et je suis redescendu alors que j'avais probablement fait plus de 80 %. Pourquoi ? manque d'entrainement, une certaine fatigue qui s'est immédiatement transformée en anxiété – et près du but, je suis redescendu.*
> – *La leçon à tirer est que mon physique est un élément essentiel de mon moral, que chez moi, tout réagit en même temps – moral – physique – nerfs.*
> *Étant donné l'importance des nerfs chez moi, il est indispensable au cours de cette année qui commence et qui va être cruciale pour l'Europe et pour moi, que non seulement je me tienne en bon état physique – mange, exercice, promenades, dimanche au moins relax – mais que je m'applique à me relaxer constamment ».*

Il apparaît ainsi que l'année 1953 a été particulièrement éprouvante pour Jean Monnet. Ce qui précède met en lumière la pression ressentie par ce dernier et révèle également son état d'esprit : fatigué, il a un besoin urgent de repos, notamment en vue de l'année qui va suivre avec la ratification du traité de la CED. Jean Monnet semble procéder à une réelle introspection, notant que l'anxiété qu'il ressent impacte directement son état physique et accroît également sa nervosité. Il est d'ailleurs important de souligner qu'au sein de ses *Mémoires*, le caractère nerveux et anxieux de

80 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale, op. cit.*, p. 309.

81 | *Ibid.*, p. 310.

82 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 2 août 1953 rédigé aux Grisons en Suisse, 6 p., AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/15.

Jean Monnet a complètement été mis sous silence. Jacques Van Helmont, grand ami de Jean Monnet depuis le Commissariat général au Plan (CGP), devenu par la suite secrétaire du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, a exprimé son insatisfaction à ce sujet :

> *« Le ton est trop doux, sans la force ou même la dureté de JM. Je n'entends pas Monnet dans les Mémoires ; ils sont tranquilles. [...] Monnet était un homme anxieux. Il maintenait également les autres anxieux, avec son insistance. Il était parfois dur avec les gens et désordonné dans son travail. »*[83]

Pour revenir au manuscrit du 2 août 1953, il apparait également que Jean Monnet tente de remédier à ses problèmes de fatigue, d'anxiété et de nervosité qui influencent son travail, en mettant en place un programme destiné à améliorer son bien-être :

> *« – Dans la journée des intervalles de 5 minutes, comme le recommande Thewlis*
> *– Le dimanche au moins*
> *– 8 à 10 jours tous les deux mois dans la montagne*
> *– Si je n'avais pas eu ce moment de fatigue, je serais arrivé très facilement à Sapatini.*
> *– Il faut apprendre à mieux respirer*
> *à relaxer fréquemment*
> *à tuer l'appréhension ».*

83 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 124.

C'est donc surtout par le repos et la marche à pied que Jean Monnet tend à améliorer sa condition. Dans une annotation de mars 1953, inscrite dans son agenda quelques mois avant la rédaction du manuscrit du 2 août, il note les bienfaits de cette marche qu'il a commencée et qui lui procure un sentiment de bien-être : « Je sens le bien et voilà seulement cinq jours – Leçon : une semaine de montagne chaque 2 mois – 2 semaines 2 fois par an »[84]. Ce qui précède laisse supposer que, depuis mars 1953, Jean Monnet est confronté à des problèmes émotionnels. En juillet 1953, il note également dans son agenda : « Je commence vacances – 5 h de marche »[85]. Pour revenir au manuscrit du 2 août, Jean Monnet mentionne aussi qu'il doit apprendre « à mieux respirer » et à « [se] relaxer fréquemment », tout en tuant « l'appréhension ». Nous comprenons que le « père de l'Europe » n'est pas constamment sûr de lui, et que ses inquiétudes prennent le dessus durant la période en cours. Lorsqu'il évoque le nom de « Thewlis », il fait référence à son ami et médecin américain Malford W. Thewlis, à qui Jean Monnet demande conseil depuis 1952 pour son état de santé. Par exemple, le 4 novembre 1952, Jean Monnet lui adresse une lettre dans laquelle il mentionne qu'il est soumis à une grande pression dans le cadre de son travail :

84 | Annotations de Jean Monnet dans son agenda du mois de mars, [s.l.], 22.03.1953, AFJME, Fonds AMU Jean Monnet : Organisation du temps de travail, cote : AMU 2/1/4.

85 | Annotations de Jean Monnet dans son agenda du mois de juillet, [s.l.], 22.07.1953, AFJME, Fonds AMU Jean Monnet : Organisation du temps de travail, cote : AMU 2/1/4.

« I have been following your prescriptions and find myself very well, but I have some difficulty in losing weight.
I have been extremely busy during the last three months and probably have overdone it, and therefore find myself, from the time to time, intellectually fatigued. Physically I am very well. Can you advise what I should take to relieve that intellectual fatigue, and also give me some pep.
The conditions under which I work, and which are exceptionally pressing, will probably last for some months more. »[86]

Ainsi, Jean Monnet informe Malford W. Thewlis que cette pression le fatigue intellectuellement. Il lui demande un remède, étant donné qu'il va être confronté à la même pression durant les mois à venir. Malford W. Thewlis lui répond le 11 novembre, en lui faisant la proposition suivante :

« Dextro-amphetamine sulfate may be used temporarily, to pep you ; students for instance use this before examinations.
If you take one at 9 A.M., and one at noon, that should pep you up during the day. Or if you prefer, you might take a tablet a few minutes before you have an important engagement. »[87]

86 | Annexe 2 : Lettre de Jean Monnet à Malford W. Thewlis, Luxembourg, 04.11.1952, AFJME, Fonds AMX Jean Monnet : documents personnels et familiaux, cote : AMX 1/2/367/8.

87 | Annexe 3 : Lettre de Malford W. Thewlis à Jean Monnet, Rhode Island, 11.11.1952, AFJME, Fonds AMX Jean Monnet : documents personnels et familiaux, cote : AMX 1/2/367/9.

Malford W. Thewlis suggère ainsi à Jean Monnet, qui est très fatigué, d'utiliser un stimulant. Cependant, il est important de préciser qu'il n'existe aucune preuve que ce dernier ait effectivement utilisé ce médicament. Pour revenir à son manuscrit du 2 août 1953[88], Jean Monnet évoque également son potentiel retrait de la CECA :

« – Réfléchir à attitude JM pour année 1953-1954
– Est-ce que je serai candidat en 1954 ?
– Organiser travail Haute Autorité de sorte qu'elle puisse fonctionner sans moi ».

Il apparaît ainsi que, dès août 1953, Jean Monnet envisage de se retirer en raison de ses problèmes de santé, ce qui l'amène à s'interroger sur sa candidature à la présidence de la Haute Autorité pour l'année suivante. Il est important de souligner que ces difficultés ont entrainé des conséquences significatives sur l'état général de Jean Monnet en 1954, au point qu'il est presque absent durant les négociations décisives du traité de la CED en France. Au sein de la littérature, il est mentionné que Jean Monnet aurait été victime, trois mois auparavant, d'une attaque cérébrale[89], ce qui l'aurait empêché d'être présent à Paris. Max Kohnstamm évoque cet événement lors de son interview de 1984 :

88 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 2 août 1953 rédigé aux Grisons en Suisse, 6 p., AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/15.

89 | Roussel Éric, *Jean Monnet : 1888-1979*, *op. cit.*, p. 671. ; Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 212. ; Duchêne François, *Jean Monnet : The First Statesman of Interdependence*, New York : W.W. Norton, 1994, p. 255.

> *« Mais alors en 1954 quand Pierre Mendès-France est venu au pouvoir, au printemps de 1954 il est tombé sérieusement malade. Personne ne l'a jamais su, on a dit que c'était une grippe, mais en réalité il était même partiellement paralysé. Jamais personne ne l'a su, c'est Silvia Monnet qui me l'a dit plus tard. Il s'est complètement rétabli. Mais alors il est parti de Luxembourg en mai 1954 pour ne pas rentrer avant fin septembre. Il était absent, malade dans les Vosges, en différents endroits, mais il était par le téléphone constamment en contact ».*[90]

Il est vrai que la maladie de Jean Monnet n'a pas été connue des autres collaborateurs, et que Max Kohnstamm a répandu l'information selon laquelle il s'agissait d'une grippe, comme le confirme une lettre envoyée par Jacques Van Helmont à ce dernier le 8 juin 1954 :

> *« J'ai appris aujourd'hui que M. Monnet ne souffrait pas d'une simple fatigue, mais qu'elle avait pris la forme d'une forte grippe. D'après ce que m'a dit tout à l'heure Madame Monnet, il ne semble pas y avoir de complication, il faudra un certain temps. »*[91]

Cette attaque cérébrale est-elle la conséquence de la pression, de l'anxiété et de la nervosité accumulées par Jean

90 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par Maria Grazia et Roberto Ducci, Paris, 27.09.1984, p. 7, AFJME, Fonds MGM Maria Grazia Melchionni, cote : AMGM 8.

91 | Lettre de Jacques Van Helmont à Max Kohnstamm, Paris, 08.06.1954, p. 1, AFJME, Fonds AJVH Jacques van Helmont, cote : AJVH 8/80/11.

Monnet depuis 1952 ? C'est une forte possibilité. Cependant, il se pourrait que cet ictus cérébral se soit en réalité produit en 1956 et non en 1954, comme l'indique un rapport médical rédigé en mars 1961 par le médecin américain T. Campbell Thompson[92]. En effet, dans ce document figurent les antécédents médicaux de Jean Monnet et il est précisé qu'en 1956, celui-ci a été victime « d'un spasme qui a affecté le côté droit de son visage, sa parole, sa capacité à écrire, et sa jambe droite pendant quelques jours », ainsi que sa vision. Cela conduit à s'interroger sur la possibilité que Jean Monnet ait plutôt subi un burn-out en 1954, et que l'ictus cérébral de 1956 ait constitué le contrecoup de plusieurs années de stress. Par ailleurs, dans un contexte où il était encore difficile d'évoquer ouvertement la surcharge de travail comme un facteur d'épuisement mental, il est plausible que la nature exacte de la maladie de Jean Monnet ait été volontairement dissimulée – d'autant plus que le terme même de burn-out n'apparait qu'en 1974. Qu'il s'agisse d'un épuisement mental ou d'un accident vasculaire cérébral, ces deux hypothèses traduisent l'intensité du surmenage auquel Jean Monnet a été confronté. Ce constat est renforcé par une lettre que lui adresse son ami, l'économiste américain Robert R. Nathan, le 13 juillet 1954, dans laquelle il l'encourage à se reposer et à s'éloigner de son environnement professionnel, suggérant ainsi que son état de santé est lié à une surcharge de travail :

92 | Rapport médical du Dr. T. Campbell Thompson, New York, 07.03.1961, 2 p., AFJME, Fonds AMX Jean Monnet : documents personnels et familiaux, cote : AMX 7/1/8.

> *« The news of your illness was most disturbing and I hope you will follow the advice of your doctors and get some rest and relaxation this summer. If Sylvia were near at hand, I would strongly urge her to get you away from the office so that you could just forget about the work for a little bit and loosen your whole system, including nerves and muscles. »*[93]

Pour revenir au départ de Jean Monnet de la Haute Autorité, ce dernier confirme, dans une note personnelle de décembre 1954, rédigée un mois après sa démission, que sa santé l'oblige à partir : « JM santé : Je ne suis pas assez sûr de moi-même. J'ai besoin de repos – signe que je dois partir »[94]. Ainsi, il semble que l'affirmation de Max Kohnstamm, selon laquelle Jean Monnet se serait complètement rétabli de sa maladie en revenant à la Haute Autorité fin septembre 1954, ne soit pas entièrement exacte. Dans une autre note personnelle, rédigée en juillet 1955, soit après son départ de la Haute Autorité, Jean Monnet indique que sa santé a été l'un des facteurs, voire le principal, l'ayant conduit à renoncer à ses fonctions :

> *« – Cette maladie de l'année dernière m'a fait abandonner toute pensée nouvelle constante et m'a libéré de désires [sic].*

93 | Lettre de Robert R. Nathan à Jean Monnet, Washington, 13.07.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 59/3/7.

94 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet, [s.l.], décembre 1954, p. 2, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/111.

> *– Elle m'a forcé à me reposer et à admettre que je devrais avoir maintenant un rythme de vie ‹d'une nouvelle étape›.*
> *– De laisser la Présidence de la Haute Autorité, m'a forcé à quitter l'administration et les problèmes techniques qui me fatiguaient et me lassaient [...]. »*[95]

Un élément nouveau ressort de cette note : Jean Monnet indique avoir été confronté, durant ses fonctions, à des « problèmes techniques » liés à l'administration de la Haute Autorité, ce qui l'a épuisé, étant donné qu'il n'a jamais eu « les qualités d'un administrateur »[96]. Il est important de souligner que la méthode de travail, ainsi que l'organigramme de la Haute Autorité, ont constitué un long processus jusqu'à leur mise en place. Dès ses débuts, l'institution s'est retrouvée confrontée à la nécessité de résoudre au plus vite le problème du recrutement du personnel administratif, à tous les niveaux, ce problème ayant persisté jusqu'en milieu d'année 1955[97]. Elle a souffert d'un manque d'organisation concernant les tâches à accomplir et d'une absence de règles claires pour la nomination de certains fonctionnaires à des postes spécifiques. De plus, les responsabilités et les tâches n'étant pas définies, certains employés se voyaient être parfois en totale inactivité[98]. Dans son manuscrit du 2 août 1953, Jean

95 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet, [s.l.], juillet 1955, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 5/1/39.

96 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale, op. cit.*, p. 101.

97 | *Ibid.*, p. 97.

98 | *Ibid.*, p. 101.

Monnet précise qu'il doit « organiser [le] travail [de la] H[au]te Autorité de sorte qu'elle puisse fonctionner sans [lui] »[99]. Cependant, au moment de son départ en juin 1955, des problèmes de structure administrative et d'organisation du travail restent encore à résoudre. Conscient de cette situation, il rédige un projet de note à l'intention de son successeur, René Mayer, en soulignant les difficultés à coordonner les différentes divisions de la Haute Autorité[100].

Il est pertinent de se demander, à la vue de ce qui précède, ce qui pousse Jean Monnet à rester à la Haute Autorité jusqu'en novembre 1954, outre le succès de cette dernière, étant donné que dès 1953, il envisage de quitter ses fonctions pour des raisons politiques et de problèmes de santé.

4.1 Ses problèmes financiers : un élément retardant sa décision de démissionner

Dans son manuscrit du 4 novembre 1953 rédigé à Crans[101], après avoir évoqué qu'en cas d'échec de la CED et de la CPE il serait amené à partir, Jean Monnet précise que, pour que son départ se réalise, il doit d'abord « être tranquille sur [s]a situation financière », en s'assurant d'en « réaliser l'ordre ». Ce qui précède laisse donc supposer que Jean Monnet ne quitte pas la Haute Autorité en raison de sa situation financière, car en quittant celle-ci, il deviendrait dépourvu de revenu. En effet, bien qu'il dirige l'entreprise familiale de Cognac avec son frère Gaston, celle-ci ne semble pas lui apporter une assurance pécuniaire. Dans sa note du 2 août 1953, il écrit qu'il doit « rembourser Rt M. & P. avant juillet ou en tout cas fin dec. 1954 (ce qui liquiderait toutes dettes Cognac) »[102]. Préoccupé par les dettes engendrées par son entreprise, il est probable qu'il cherche à les régler avant décembre 1954 afin de pouvoir quitter la Haute Autorité. Il précise également qu'il doit « établir [un] budget et [des] réserves maintenant », ce qui révèle la nécessité de résoudre la situation rapidement afin d'être financièrement stable au moment de son départ. Par ailleurs, l'ouvrage que Jean Monnet souhaitait réaliser pour promouvoir sa « philosophie européenne »[103] aurait probablement contribué à assurer sa situation financière grâce aux gains rapportés par sa publication[104]. Cet ouvrage devait être publié « avant juin 1954 »[105], ce qui lui aurait permis de quitter la Haute Autorité et de « décider de la voie

99 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 2 août 1953 rédigé aux Grisons en Suisse, p. 2, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/15.

100 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 101.

101 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953 rédigé à Crans en Suisse, p. 3, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

102 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 2 août 1953 rédigé aux Grisons en Suisse, p. 2, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/15.

103 | Cf. supra, point 1.1, « La nécessité d'écrire un ouvrage sur la philosophie européenne avant son départ ».

104 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 31.

105 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953 rédigé à Crans en Suisse, p. 3, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

[à suivre], même de rester en dehors un certain temps »[106]. Cependant, ce n'est qu'en juillet 1954 qu'il met en place une équipe de collaborateurs pour la rédaction du livre, étant donné qu'il n'est pas à l'aise avec l'écriture – toutes ses interventions publiques ayant également été rédigées par ses collaborateurs car « il n'avait pas la plume facile »[107]. En ce qui concerne les négociations des droits et des sommes du futur ouvrage avec un éditeur américain, il les laisse à son ami et avocat Donald C. Swatland. Il informe ce dernier qu'il désire un « paiement, maintenant ou bientôt, en l'échange de l'obligation qu'[il a] de publier ce livre d'ici la fin de l'année, et, au moment de la publication, un intéressement ou un paiement »[108]. Il ajoute également qu'il ne « pense pas être prêt à considérer moins que $25'000.00, et au moins $25'000.00 au moment de la publication »[109]. Ces sommes, qui sont considérables pour l'époque[110], auraient offert à Jean Monnet la possibilité de maintenir une vie de grand confort, répondant ainsi à un besoin que ce dernier « hérite de son passé

106 | Transcription du manuscrit de Jean Monnet du 4 novembre 1953 rédigé à Crans en Suisse, p. 3, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/1/28.

107 | Guichaoua Elsa, « Jean Monnet, l'information et l'opinion publique » in Du Réau Elisabeth (dir.), *Europe des élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen, 1945-1960*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 324.

108 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 32.

109 | *Ibid.*

110 | *Ibid.*, Delphine Pandazis note « qu'entre 1950 et 1955, le salaire annuel médian d'une famille blanche aux États-Unis s'élève à environ 4'020 $ », Jean Monnet demandant donc huit fois cette somme.

de commerçant de cognac qui exigeait une présentation soignée »[111], comme le précise François Fontaine lors d'une interview. Cependant, ce projet ne voit pas le jour, l'éditeur n'étant pas sûr des bonnes ventes de l'ouvrage[112]. Il est ainsi notable que des considérations financières ont probablement contribué à retarder la décision de Jean Monnet de démissionner jusqu'en novembre 1954. Cependant, il convient de souligner que Jean Monnet rencontre encore des problèmes financiers après son départ. Dans une note du 8 juillet 1955, il précise que sa maladie, qui lui a permis de prendre du repos en quittant la Haute Autorité, lui a également donné l'occasion de se concentrer sur ses priorités, dont ses soucis financiers :

> *« [...]*
> *a. Ma maladie m'a forcé à prendre un repos indispensable pour me préparer à mon effort actuel – je me trouve libéré – si je me maintiens excédent – de toute pensée autre que les pensées sur lesquelles je dois me concentrer :*
> *– Les États-Unis d'Europe*
> *– Ma santé*
> *– Ma famille – S.*
> *– Ma situation financière [...]. »*[113]

111 | Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, *op. cit.*, p. 32.

112 | *Ibid.*

113 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet, [s.l.], 08.07.1955, AFJME, Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 5/1/34.

Conclusion intermédiaire

Cette première partie a permis de montrer que la démission de Jean Monnet résulte d'un ensemble de facteurs mêlant considérations politiques et difficultés personnelles. Contrairement à ce que relatent les *Mémoires*, sa décision de quitter la présidence de la Haute Autorité ne constitue pas une réaction directe à l'échec du traité de la CED, mais s'inscrit dans une réflexion entamée dès 1953, à un moment où les projets de la CED et de la CPE sont déjà fragilisés par la position française. Dans ce contexte, Jean Monnet, inquiet des conséquences d'un éventuel rejet du traité, envisage un retrait afin de poursuivre son engagement en faveur de l'intégration européenne sous une autre forme. Après l'échec du 30 août 1954, il tente encore de proposer une solution de rechange, en menaçant de démissionner si celle-ci n'est pas retenue. Cette proposition restant sans suite, il remet sa démission quelques jours après la signature des Accords de Paris.

À ces éléments s'ajoute la perspective d'un refus de reconduction de la part du gouvernement Mendès France. Les tensions entre les deux hommes étant importantes, il est possible que Pierre Mendès France ait envisagé de s'opposer à la réélection de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité. Cette incertitude a pu jouer un rôle dans la décision de Jean Monnet de démissionner, afin de préserver les apparences et d'éviter un désaveu public.

Un autre facteur important ayant joué sur le retrait de Jean Monnet concerne son état de santé. Dès 1952, la pression liée à ses fonctions affecte son bien-être physique et moral et dès 1953, il montre des signes de fatigue et son état se détériore. Ces troubles ont probablement contribué en 1954 à un burnout ou à l'attaque cérébrale dont il a été victime, le rendant quasiment absent durant les dernières semaines précédant le vote de l'Assemblée nationale française sur le traité de la CED.

Enfin, ses difficultés financières ont également pesé dans sa décision. Endetté en raison de l'entreprise familiale de cognac, il ne peut se permettre de quitter la Haute Autorité sans avoir réglé ses dettes. Cette contrainte matérielle contribue à retarder l'annonce officielle de sa démission, alors que son départ est déjà envisagé depuis plusieurs mois.

PARTIE II

ANNONCE DE LA DÉMISSION (9 NOVEMBRE 1954), STRATÉGIE DE COMMUNICATION, RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES ET INTERPRÉTATIONS MÉDIATIQUES

Cette partie porte sur l'annonce de la démission de Jean Monnet, survenue le 9 novembre 1954 lors d'une session extraordinaire de la Haute Autorité. Elle a pour but de mettre en évidence la stratégie de communication qui entoure cette date, en examinant d'abord les raisons qui conduisent Jean Monnet à choisir ce moment pour informer les membres de l'institution de sa décision. Elle s'intéresse également aux réactions de ces derniers face à la nouvelle, en particulier aux craintes exprimées quant à l'impact de cette démission sur l'opinion publique. Enfin, elle examine la manière dont la presse française relaie cet événement, et plus particulièrement la manière dont certains journaux choisissent de présenter et d'interpréter la démission. L'étude s'appuie sur

un ensemble de sources variées : procès-verbaux officiels, témoignages d'anciens collaborateurs de Jean Monnet, et articles de presse classés selon leur orientation politique par le Service d'information de la Haute Autorité. En confrontant ces documents, l'analyse vise à compléter des éléments absents des *Mémoires* et à proposer une relecture de cet épisode, longtemps réduit à la décision de Jean Monnet d'annoncer son retrait afin de pouvoir contribuer librement à la formation des États-Unis d'Europe.

1. Retour sur l'annonce du 9 novembre 1954 : ce que Jean Monnet communique

Du 28 septembre au 3 octobre 1954, une conférence est organisée à Londres, réunissant les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la Grande-Bretagne, ainsi que des six pays membres de la CECA. Cette rencontre a pour but de trouver une issue à la crise ouverte par l'échec de la CED, après le rejet du traité par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954[114]. Lors des discussions, des compromis sont trouvés au sujet de l'Allemagne de l'Ouest, afin de répondre aux inquiétudes de la France et des pays voisins quant à son réarmement[115]. Les négociations aboutissent, le 23 octobre 1954, à la signature des Accords de Paris, qui restituent à la République fédérale allemande sa souveraineté et mettent fin au régime d'occupation des alliés, bien que leurs troupes restent stationnées sous commandement américain, britannique et français. Elle retrouve une armée nationale, limitée à douze divisions – comme le prévoyait le traité de défense – et est appelée à rejoindre l'OTAN, où ses forces armées sont pleinement intégrées, avec les mêmes droits et obligations que les autres armées nationales[116]. La signature des *Accords* donne également naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), par la révision du traité de Bruxelles, qui intègre la RFA et l'Italie au sein de l'ancienne alliance militaire de l'Union occidentale. L'UEO se voit dotée d'un Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres, où les décisions sont prises à l'unanimité, sauf en ce qui concerne le contrôle de l'armement, pour lequel la majorité suffit. Ce mode de fonctionnement, qui s'écarte du principe envisagé par la CED – celui d'une Haute Autorité supranationale chargée de ces questions – convient amplement au président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, Pierre Mendès France[117]. Pour Jean Monnet, l'UEO représente un retour en arrière, qui revient à un système d'alliances classiques tel que celui d'avant-guerre, où les relations bilatérales entre les pays sont privilégiées. Ainsi, cette nouvelle organisation compromet définitivement son objectif initial, qui est celui d'obtenir de la part des pays membres de la CECA des

114 | Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958, op. cit.*, p. 271-273.

115 | *Ibid.*, p. 275.

116 | Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958, op. cit.*, p. 275.

117 | *Ibid.*

transferts de souveraineté[118]. De plus, la crainte exprimée par Jean Monnet est renforcée par la signature, le 19 octobre 1954, à la veille de la conférence de Paris, d'accords bilatéraux entre la France et l'Allemagne portant sur certaines questions économiques[119], illustrant ainsi un glissement vers des logiques intergouvernementales. Ainsi, à la vue de la tournure qu'a prise la coopération européenne, Jean Monnet décide d'annoncer, le 9 novembre 1954, qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de président.

Au sein des *Mémoires*, un passage revient sur les raisons pour lesquelles Jean Monnet décide de convoquer les membres de la Haute Autorité en session extraordinaire le 9 novembre 1954, afin de leur annoncer son départ :

> *« Il était convenable, estimai-je, d'annoncer cette décision trois mois avant la fin de mon mandat de président qui expirait, selon le traité, le 20 [sic] février 1955, deux ans après le jour de l'ouverture du Marché commun du charbon. Rien ne s'opposait à ce que ce mandat fût reconduit mais je voulais que l'on sût à temps pour mieux préparer ma succession que je n'en demanderais pas le renouvellement et que je démissionnerais de la Haute Autorité dont j'étais membre pour quatre ans. »*[120]

118 | Wilkens Andreas, « Jean Monnet, Konrad Adenauer et la politique européenne de l'Allemagne fédérale – Convergences et discordances (1950-1957) », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 156.

119 | *Ibid.*

120 | Monnet Jean, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 468.

Jean Monnet est ainsi représenté comme un président soucieux de sa succession, souhaitant faire savoir, trois mois à l'avance, qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, qui arrive à échéance le 10 février 1955. Il est également précisé que cette démarche vise à faire connaître sa démission en tant que membre de la Haute Autorité, fonction qu'il est censé exercer pour une durée de quatre ans. Pour ce qui est de cette durée, il faut souligner qu'il s'agit d'une inexactitude, étant donné que selon le *Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier*[121], le mandat de membre est d'une période de six ans et non de quatre (article 10, al. 2). Quoi qu'il en soit, le choix de Jean Monnet d'annoncer dès le 9 novembre sa décision apparait comme une manière d'anticiper ce départ de sorte à assurer une transition ordonnée de ses pouvoirs. Le procès-verbal de la séance confirme cette intention, tout en apportant des éléments supplémentaires concernant le choix précis de cette date.

1.1 Les raisons du choix de la date du 9 novembre 1954

Ce que les *Mémoires* passent sous silence et que la littérature n'évoque pas davantage, c'est que le choix du 9 novembre 1954 s'inscrit dans une stratégie délibérée de Jean Monnet, destinée à maitriser la manière dont sa démission pourrait

121 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 22, Archives en ligne d'EUR-lex.

être perçue. Il ressort du procès-verbal de la séance[122] que l'une des principales raisons ayant conduit Jean Monnet à retenir cette date tient à sa volonté d'éviter tout malentendu avec le gouvernement français, et en particulier avec son président, Pierre Mendès France. En effet, Jean Monnet souhaite que son départ ne soit interprété ni comme un geste de défiance, ni comme une mise à l'écart du gouvernement dans la gestion des affaires européennes. Il précise ainsi à ses collègues de la Haute Autorité :

> *« [...] les raisons pour lesquelles il veut informer maintenant les États membres de sa décision. Les dates suivantes ont déterminé le choix de ce moment : M. Mendès-France part à la fin de cette semaine pour les États-Unis. Il n'eût pas été convenable de ne l'informer qu'un ou deux jours avant son départ et encore moins d'en informer les gouvernements pendant l'absence de M. Mendès-France. »*

Jean Monnet s'efforce donc de prévenir toute interprétation négative de son geste. Il craint qu'une annonce faite en l'absence de Mendès France soit perçue par ce dernier, ainsi que par l'opinion publique, comme un désaveu ou un reproche adressé au président du Conseil, quelques semaines seulement après l'échec du traité de la CED. Bien que les *Mémoires* indiquent que Jean Monnet n'accuse « personne

122 | Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Haute Autorité (texte définitif), Luxembourg, 09.11.1954, 5 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 7/1/247.

en particulier »[123] pour cet échec, il est certain qu'en raison de l'hostilité qu'il manifeste à l'égard de Pierre Mendès France, Jean Monnet le tient pour principal responsable du « crime du 30 août », et sait que ce dernier en est parfaitement conscient. Il convient de rappeler que Jean Monnet a tenté, vers la mi-août 1954, de convaincre le président du Conseil par courrier de l'importance de faire ratifier le traité auprès de l'Assemblée nationale. En réponse, ce dernier s'est contenté d'exprimer son pessimisme dans une lettre datée du 16 août 1954 : « Là, qu'on le veuille ou non, existe une majorité très ardente contre la ratification. J'essaie de déterminer quelques hésitants, mais je suis bien peu aidé dans cette tâche ingrate qui me vaut de violentes critiques de part et d'autre »[124]. Par ces mots, Pierre Mendès France laisse entendre à Jean Monnet que la CED est vouée à l'échec, et qu'il préfère éviter d'aggraver une situation déjà tendue. Cela signifie, en définitive, qu'il ne fera pas davantage d'efforts pour soutenir la ratification, ce qui se confirme peu après. En effet, lors des dernières négociations au sein du Parlement français, Pierre Mendès France sait qu'une faible majorité seulement est favorable à la ratification du traité. Ainsi, le 29 août 1954, à la veille du vote décisif, il prend la parole devant l'Assemblée nationale et annonce qu'il refuse de poser la question de confiance sur le texte, qu'il qualifie de « motif de désunion entre Français »[125]. Ce choix lui permet d'éviter la chute de son gouvernement, tout en laissant

123 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 465.

124 | Chatriot Alain, *Pierre Mendès France : pour une République moderne*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 99.

125 | *Ibid.*, p. 101.

entendre qu'il ne soutient pas pleinement la ratification, qu'il n'a d'ailleurs jamais défendue avec conviction[126]. Dès lors, le comportement de Pierre Mendès France a certainement renforcé chez Jean Monnet la crainte que celui-ci, en raison de son hostilité au principe de supranationalité, ne cherche à affaiblir la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui constitue la seule institution européenne existante. C'est pourquoi Jean Monnet veille à lui annoncer sa démission avant son départ pour les États-Unis, afin d'éviter que cette décision ne soit interprétée comme une manœuvre destinée à le provoquer. En procédant ainsi, il cherche à ne pas raviver les tensions déjà présentes entre eux, dans le but de préserver la CECA.

Une autre raison avancée par Jean Monnet aux membres de la Haute Autorité en ce qui concerne le choix du 9 novembre 1954, tient à sa volonté d'éviter toute mauvaise interprétation de la part de l'Assemblée commune qui compose la CECA. Il précise :

> *« [Qu'] il faut éviter de donner l'impression que le Président [Jean Monnet] aurait choisi, pour communiquer sa décision, la date de la réunion du Parlement. Il aurait été également déplacé de publier cette décision immédiatement après cette réunion, car le Parlement aurait eu l'impression que le Président l'en aurait intentionnellement tenu dans l'ignorance. »*

126 | Casasus Gilbert, « La CED : point de cristallisation de la politique de Konrad Adenauer », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 125.

Jean Monnet souligne ainsi que l'annonce de son départ ne doit ni coïncider avec la prochaine session de l'Assemblée commune, ni lui succéder de manière trop rapprochée, notamment par la publication d'un communiqué de presse. Il souhaite dès lors éviter que le moment choisi pour rendre publique sa décision ne soit perçu comme un manque de transparence de la part de la Haute Autorité. Ce souci témoigne de la vigilance de Jean Monnet à ne pas laisser croire que la Haute Autorité agit de manière isolée, sans concertation avec l'Assemblée, ou qu'elle tend à minimiser le rôle joué par le Parlement dans le fonctionnement de la CECA. Cette prudence s'explique sans doute par la place particulière qu'occupe l'Assemblée commune dans la structure institutionnelle de la Communauté. À l'origine, les premières versions du traité – élaborées avec la participation de Jean Monnet – ne prévoyaient que la création de la Haute Autorité, conçue pour gérer à elle seule l'ensemble du fonctionnement de la CECA[127]. Cependant, le caractère indépendant, voire « apolitique » attribué à cette dernière, a rapidement été considéré comme une atteinte aux principes démocratiques, certains l'accusant d'incarner une « technocratie »[128]. C'est dans ce contexte qu'ont été ajoutés plusieurs organes chargés d'encadrer la Haute Autorité : l'Assemblée commune, devant laquelle elle est politiquement responsable ; le Conseil spécial des ministres, dont l'avis est requis pour certaines de ses décisions ; et la Cour de justice,

127 | Cohen Antonin, *De Vichy à la Communauté européenne, op. cit.*, p. 60.

128 | *Ibid.*, p. 61.

chargée d'exercer un contrôle sur cette instance exécutive[129]. Conscient de ces aménagements successifs, Jean Monnet semble ainsi vouloir souligner l'importance de l'Assemblée commune dans l'équilibre institutionnel de la CECA, afin de ne pas raviver les critiques déjà formulées à l'encontre de l'institution qu'il préside.

1.2 Un refus de renouvellement et non un abandon de poste

Un autre élément important ressort du procès-verbal de la session extraordinaire du 9 novembre 1954[130], qui est celui que Jean Monnet s'efforce de convaincre les membres de la Haute Autorité qu'il ne les abandonne pas, et qu'il n'abandonne pas non plus l'institution qu'il a contribué à fonder. Au cours de la séance, il insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'un président de la Haute Autorité ne peut quitter ses fonctions avant l'échéance de son mandat. Selon lui, une fois cette responsabilité acceptée, elle doit être exercée jusqu'à son terme, quelles que soient les circonstances intérieures ou extérieures :

> *« Le Président expose, qu'à son avis, un Président de la Haute Autorité ne peut démissionner. Du moment qu'il a accepté son mandat, il doit l'exécuter jusqu'au bout, quoi qu'il arrive au sein de la Haute Autorité ou au-dehors. À l'expiration de son mandat, il est évidemment libre d'accepter ou de refuser le renouvellement de ce mandat. Il en résulte qu'il veut remplir pleinement sa tâche jusqu'à l'expiration de son mandat. Il estime qu'il est important d'affirmer la viabilité des institutions et qu'une fois accepté, le mandat de Président de la Haute Autorité, celui qui le détient ne peut démissionner. Il doit aller jusqu'au terme de son mandat quelles que puissent être les difficultés extérieures ou intérieures. »*

À travers cette déclaration, Jean Monnet tente de rappeler qu'il attache une importance particulière à sa fonction présidentielle, et qu'il ne souhaite pas donner l'image d'un dirigeant qui se dérobe à ses responsabilités. En affirmant qu'un président de la Haute Autorité ne peut démissionner, il cherche à justifier sa propre position, tout en rassurant ses collègues sur le fait qu'il restera en poste jusqu'à la désignation de son successeur. Il évite ainsi que son départ soit perçu comme un abandon, dans un contexte où la CECA est fragilisée par l'échec de la CED. Il est important de préciser que les membres de la Haute Autorité sont conscients, avant cette séance, que Jean Monnet est susceptible de quitter l'institution si le contexte européen n'évolue pas dans le sens qu'il juge nécessaire. En effet, Jacques Van Helmont, lors d'un entretien accordé à François Duchêne en 1989, rapporte que Jean Monnet a tenté d'abandonner ses fonctions peu après le rejet du traité de la CED, mais que ses collègues s'y sont opposés :

129 | Cohen Antonin, *De Vichy à la Communauté européenne, op. cit.*, p. 61.

130 | Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Haute Autorité (texte définitif), Luxembourg, 09.11.1954, 5 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 7/1/247.

« JVH Monnet avait démissionné depuis six mois !

FD Là, ça pose une autre question. Pourquoi est-ce que la succession de Monnet… ?

JVH Mais Monnet est resté parce que, en septembre, on l'a empêché de partir.

FD On ?

JVH Les membres de la Haute Autorité, les juristes &c. Monnet, après le rejet de la CED (rit), il rentrait à Luxembourg, il faisait ses bagages, il disait au revoir

FD C'est immédiatement après la CED qu'il allait partir !

JVH Oui ! Après le rejet de la CED, ça n'a pas duré longtemps, quelques jours (rit). […] Il rentrait à Luxembourg pour dire qu'il s'en allait, et ils l'ont rattrapé par les basques en lui disant ‹dites donc, vous êtes Président, vous ne pouvez pas partir comme ça› (rires) ! C'est comme ça que ça s'est passé ! »[131]

Ce témoignage révèle que Jean Monnet, en crise, s'est résolu à quitter la Haute Autorité de manière abrupte. Les membres de l'institution, rejoints par les juristes, l'en ont empêché, en

131 | Transcription de l'interview de Jacques Van Helmont, menée par François Duchêne, [Paris ?], 12.04.1986, p. 121, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT530.

lui rappelant qu'il exerçait des responsabilités qu'il devait honorer. Leur insistance semble liée non seulement à leur volonté de voir Jean Monnet rester, mais aussi à la crainte de l'impact qu'un tel départ aurait eu sur l'opinion publique, dans un moment où la légitimité de la CECA est fragilisée par l'échec de la CED. À cette période, Jean Monnet aurait pourtant pu quitter la présidence, étant donné que « six mois » séparent septembre 1954 et février 1955, et que le *Traité* précise que l'obligation de rester en fonction ne s'applique que si la durée du mandat restant à courir est inférieure à trois mois (article 12, alinéa 3)[132]. Ainsi, lorsque Jacques Van Helmont rapporte que Jean Monnet a été empêché de partir, cela ne semble pas relever d'une obligation juridique. Il s'agit plutôt de préserver l'image de la CECA, en évitant que le départ du président de la Haute Autorité ne soit perçu comme celui de son principal représentant quittant l'institution au moment où celle-ci traverse une crise.

2. Les craintes exprimées par les membres de la Haute Autorité face à la décision de Jean Monnet

Le fait que Jean Monnet décide d'annoncer son départ trois mois avant l'expiration de son mandat de président, suggère qu'il anticipe la possibilité d'un renouvellement et qu'il souhaite l'éviter. Dans le discours qu'il adresse aux membres de la Haute Autorité, tel qu'il est retranscrit dans les *Mémoires*,

132 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 25, Archives en ligne d'EUR-lex.

il se limite à exprimer son refus d'être reconduit à la présidence, sans mentionner explicitement un retrait de la Haute Autorité en tant que membre :

> *« C'est afin de pouvoir participer dans une entière liberté d'action et de parole à la réalisation de l'unité européenne qui doit être concrète et réelle que je reprends cette liberté le 10 février prochain à la fin du mandat de président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. qui m'avait été confié. Ce qui est en voie de réussir pour le charbon et l'acier des six pays de notre Communauté, il faut le poursuivre jusqu'à son aboutissement : les États-Unis d'Europe. »*[133]

Selon le Traité de la CECA, le président ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur les autres membres de la Haute Autorité. Les décisions doivent être prises collectivement par l'ensemble des membres, conformément au principe de collégialité (article 13, alinéa 1)[134]. Le rôle du président consiste essentiellement à assurer la gestion administrative des services et à veiller à la mise en œuvre des décisions adoptées en commun (art. 16, al. 3)[135]. Le fait que Jean Monnet n'évoque pas une démission en tant que membre laisse entendre que ses collègues l'identifient avant tout à sa fonction présidentielle et qu'il en est conscient. En annonçant ainsi son retrait plusieurs mois à l'avance, tout en stipulant que ce retrait

133 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 468.

134 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 25, Archives en ligne d'EUR-lex.

135 | *Ibid.*, p. 26.

émane de sa volonté de vouloir contribuer librement à l'unité européenne, Jean Monnet s'efforce de s'assurer que les membres de la Haute Autorité identifient son départ expressément à cette cause.

Les *Mémoires* ne rapportent pas les réactions des membres de la Haute Autorité lorsque Jean Monnet leur annonce son départ. Pourtant, le procès-verbal de la séance[136] montre que tous expriment le souhait qu'il reste en fonction. Bien que Jean Monnet insiste sur le fait qu'il ne renonce pas à ses responsabilités, mais qu'il refuse simplement d'être reconduit, ses collègues semblent lui faire comprendre, sans le formuler directement, qu'il choisit de se retirer à un moment où la CECA traverse une période de fragilité. Franz Etzel, membre allemand et vice-président de la Haute Autorité, prend la parole en premier. Il souligne d'emblée la nature inhabituelle de la réunion, tout en précisant que :

> *« Il ne veut et peut s'abstenir de dire à quel point il regrette cette décision, aussi bien pour des raisons personnelles que pour des raisons objectives. Il ne veut pas insister sur la grande perte personnelle qu'éprouveront les Membres de la Haute Autorité à la suite de cette décision. Mais il considère que, même d'un point de vue objectif, cette décision est regrettable ; la Haute Autorité a besoin plus que jamais du Président J. Monnet ; l'opinion publique ne verra dans*

136 | Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Haute Autorité (texte définitif), Luxembourg, 09.11.1954, 5 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 7/1/247.

> *cette décision qu'un signe de faiblesse et ne comprendra pas que M. J. Monnet ne se retire que pour mieux servir, sur d'autres plans, la cause de l'intégration européenne.»*

Ce passage montre que la décision de Jean Monnet a été prise de manière individuelle, sans consultation préalable avec ses collègues. Le fait que Franz Etzel ne manifeste aucun étonnement face à cette «session extraordinaire» peut s'expliquer par l'épisode de septembre 1954, au cours duquel Jean Monnet a envisagé de quitter la Haute Autorité. De ce fait, Franz Etzel ainsi que les autres membres étaient préparés à cette éventualité. C'est pourquoi, dans un premier temps, le vice-président allemand exprime des regrets personnels, qui traduisent l'estime qu'il porte à Jean Monnet. Toutefois, il apparait qu'il n'hésite pas à manifester sa déception, en jugeant que la décision de Jean Monnet «est regrettable», car l'institution a «plus que jamais» besoin de lui pour garantir sa stabilité. Il semble donc indiquer à Jean Monnet que son retrait ne peut que fragiliser davantage «la cause de l'intégration européenne» qu'il est censé défendre. Franz Etzel s'interroge également sur la manière dont l'opinion publique interprétera ce départ, sans doute parce qu'il sait que Jean Monnet est largement perçu comme le «concepteur technique»[137] de la CECA. Dès lors, il redoute certainement que cette démission soit interprétée comme le geste d'un fondateur qui abandonne l'institution qu'il a contribué à créer. De plus, même si Jean Monnet communique vouloir

137 | Carbonell Mauve, *Des hommes à l'origine de l'Europe: Biographies des membres de la Haute Autorité de la CECA*, Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence, 2008, p. 15.

partir pour œuvrer librement à l'unification européenne, Etzel exprime la crainte que ce retrait soit perçu avant tout comme un signe d'affaiblissement de la CECA, dont la légitimité est contestée depuis l'échec du traité de défense. En réponse aux inquiétudes exprimées par Franz Etzel, Jean Monnet prend la parole:

> *«Le Président insiste à nouveau sur sa confiance absolue dans la stabilité et la continuité des institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Il affirme que sa présence n'est pas indispensable à la poursuite des activités de la Haute Autorité. Mais depuis quelques mois l'Europe ne se trouve plus sur la voie de l'intégration, mais sur celle d'un renouveau du nationalisme. Les solutions trouvées aux problèmes, nés du rejet de la C.E.D. en France, ne sont pas réellement européennes. En sa qualité de Président de la Haute Autorité, M. Monnet, n'a pas le droit de faire connaître publiquement son point de vue à ce sujet. En reprenant son entière liberté, il pourra faire plus pour la cause de l'Europe, bien que personne ne puisse dire si son action sera couronnée de succès.»*

Jean Monnet cherche à rassurer Franz Etzel tout en lui faisant comprendre qu'il ne quitte pas la Communauté parce que celle-ci serait dans une impasse, mais parce qu'il estime que la CECA est stable et peut continuer de fonctionner sans lui. Pour justifier que son départ ne constitue pas un abandon de poste, mais répond à une nécessité, il évoque la signature des Accords de Paris, qui ont permis le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest en dehors d'un cadre européen – une

évolution qu'il juge inacceptable. Il convient de préciser que le refus de Jean Monnet de voir se constituer une armée allemande dans le cadre de ces accords ne relève pas d'une volonté de discriminer la RFA, mais du fait que pour lui, cette reconstitution militaire représente « le symbole même de l'échec des efforts d'intégration entrepris jusque-là »[138]. Jean Monnet précise ainsi à Etzel que ces accords marquent le retour des idéologies nationalistes, qui s'éloignent de la conception d'une Europe unie. Au sujet de ce « renouveau nationaliste » que Jean Monnet évoque, il vise avant tout celui qu'il perçoit en France. En effet, le comportement de Pierre Mendès France, lors des dernières négociations autour de la ratification de la CED, a donné à Jean Monnet le sentiment que les courants nationalistes retrouvaient leur place au sein du pays[139]. Dans cette perspective, il tente de faire comprendre à Etzel que pour s'opposer librement à cette dynamique en promouvant l'intégration européenne en France, il lui faut se démettre de ses fonctions, puisque tant qu'il siège au sein de l'institution, son action et sa parole restent limitées au domaine du charbon et de l'acier.

Le procès-verbal de la session extraordinaire[140] révèle que c'est ensuite Albert Coppé, second vice-président et membre

138 | Wilkens Andreas, « Jean Monnet, Konrad Adenauer et la politique européenne de l'Allemagne fédérale – Convergences et discordances (1950-1957) », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix*, *op. cit.*, p. 155.

139 | Duchêne François, *Jean Monnet : The First Statesman of Interdependence, op. cit.*, p. 259.

140 | Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Haute Autorité (texte définitif), Luxembourg, 09.11.1954, 5 p., AFJME, Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 7/1/247.

belge de la Haute Autorité, qui prend la parole. Tout comme Franz Etzel, il semble accuser poliment Jean Monnet de vouloir abandonner ses fonctions, dans un contexte où la légitimité de la CECA est contestée :

> *« M. Coppé regrette la décision du Président. Ses collègues n'ignorent pas qu'il défend le principe de la rotation de la présidence. Mais, étant donné qu'en ce moment le principe de la supranationalité est discuté et que le Président est pour ainsi dire la personnification de ce principe, il aurait voulu proposer à ses collègues de présenter de nouveau aux Gouvernements M. Monnet comme Président. M. Coppé attire l'attention sur la consultation de la Haute Autorité qui doit, en vertu de l'article 11, avoir lieu pour la nomination du Président. Il croit que l'unanimité de la Haute Autorité aurait fait une grande impression et il regrette que la décision du Président prive la Haute Autorité de l'occasion de prendre ainsi position. »*

Albert Coppé rappelle tout d'abord qu'il soutient le principe de rotation de la présidence, qui implique que cette fonction ne soit pas systématiquement attribuée à un membre français. Pour autant, en raison du contexte politique, il estime que Jean Monnet doit être reconduit, dans la mesure où le concept de supranationalité qu'il incarne – avec la CECA – est remis en question depuis l'échec du traité de défense. Il convient ici de préciser que les partisans de ce concept voient dans le rejet de la CED le signe que les transferts de souveraineté vers une instance commune deviennent de

plus en plus difficiles à faire accepter[141] – les adversaires de la CED en France ayant surtout rejeté son caractère supranational[142]. De plus, avec la signature des Accords de Paris, ces craintes se sont confirmées, la tendance allant vers une « supranationalité plus modérée »[143]. En rappelant à Jean Monnet qu'il est « la personnification » de ce concept, Albert Coppé tente certainement de lui faire comprendre qu'en quittant ses fonctions, il donne l'impression de ne plus y croire lui-même. Par la suite, certainement dans l'espoir de faire revenir Jean Monnet sur sa décision afin de préserver l'image de la CECA, Albert Coppé indique à Jean Monnet que l'ensemble des membres aurait voté à l'unanimité sa reconduction, ce qui, selon lui, aurait fait une « grande sensation », ce dernier faisant ici probablement référence aux réactions attendues dans la presse. Cependant, comme cela a déjà été précisé au cours de ce travail, la nomination du président de la Haute Autorité relève de la compétence des ministres des Affaires étrangères des Six. Ainsi, lorsqu'Albert Coppé évoque l'article 11 du traité de la CECA, le vote à l'unanimité des membres de la Haute Autorité n'a qu'une portée formelle, comme le rappelle Max Kohnstamm :

141 | Bitsch Marie-Thérèse et Bussière Éric, « Chapitre 26. Coopération et intégration dans le processus de la construction européenne », in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, 2012, p. 601.

142 | Belot Robert, « L'échec de la Communauté européenne de défense ou la fin de l'utopie fédéraliste ? », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 28.

143 | Bitsch Marie-Thérèse et Bussière Éric, « Chapitre 26. Coopération et intégration dans le processus de la construction européenne », in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales, op. cit.*, p. 600.

> *« According to the Treaty, the members of the High Authority must be consulted when a new President is nominated. There had to be someone to contact the High Authority and say ‹do you agree ?›, and so on. It was purely formal. »*[144]

Conscient de cela, Albert Coppé semble accorder une importance particulière à cette consultation symbolique, qu'il présente comme un moyen de montrer à l'opinion publique que tout est sous contrôle, que Jean Monnet est toujours présent, et que la CECA ne traverse pas les difficultés qu'on lui prête. Il apparait ainsi que, tout comme Franz Etzel, Albert Coppé accorde une attention particulière à la manière dont le départ de Jean Monnet pourrait être perçu.

À la suite de l'intervention d'Albert Coppé, tous les membres de la Haute Autorité se manifestent pour réagir au retrait de Jean Monnet, qu'ils qualifient de « coup sévère pour la Haute Autorité ». Comme en septembre 1954, ils tentent à nouveau de le convaincre de revenir sur sa décision, et lui demandent de procéder « à un ultérieur examen » de celle-ci. Leur insistance, ainsi que les termes employés, semblent indiquer que les membres ont peut-être le sentiment que Jean Monnet les délaisse en contexte de crise, en les laissant seuls assumer les responsabilités de la Haute Autorité. Cette perception est confirmée par Max Kohnstamm :

144 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par François Duchêne, Fenffe (Ardennes), 18.01.1986, p. 13, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT555.

> *« La plupart des membres de la Haute Autorité trouvaient que c'était dangereux, qu'il quittait le bateau, qu'il ne fallait pas le faire, qu'il les laissait seuls.... [...]. »*[145]

Le lendemain, tel qu'il est également noté dans le procès-verbal de la session extraordinaire, Jean Monnet réunit les membres dans son bureau et leur indique qu'« il a encore une fois examiné toutes les raisons qui peuvent être invoquées pour et contre sa décision. Mais [qu'] il est convaincu qu'il doit maintenir sa décision ».

2.1 Le Conseil spécial des ministres et l'Assemblée commune de la CECA souhaitent le maintien du président de la Haute Autorité

Il est important de souligner que le souhait de voir Jean Monnet demeurer en fonction ne se limite pas aux membres de la Haute Autorité, mais s'exprime également au sein des autres institutions de la CECA. Tandis que les premiers mettent surtout l'accent sur la manière dont le départ de Jean Monnet pourrait être perçu par l'opinion publique, les représentants du Conseil spécial des ministres et de l'Assemblée commune insistent, quant à eux, avec encore plus de netteté, sur le rôle central que Jean Monnet occupe dans le fonctionnement de la Communauté. Quelques jours après la session extraordinaire de la Haute Autorité et la publication officielle

145 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par Maria Grazia et Roberto Ducci, Paris, 27.09.1984, p. 8, AFJME, Fonds MGM Maria Grazia Melchionni, cote : AMGM 8.

de la démission de Jean Monnet, l'Assemblée commune de la CECA se réunit à Strasbourg, le 30 novembre 1954, dans le cadre d'une session ordinaire. Le compte rendu analytique[146] de cette dernière indique que Jean Monnet est présent. Il y prononce le même discours que devant les membres de la Haute Autorité, dans lequel il confirme la nécessité de son départ dans le but de pouvoir contribuer librement à la construction des États-Unis d'Europe. Peu de temps après, au cours de la séance, Jean Rey, représentant du gouvernement belge au Conseil spécial des ministres, présent à la séance, prend la parole. Il indique que lui et ses collègues ont été « unanimes pour rendre hommage » à Jean Monnet au cours d'une récente réunion, et qu'ils regrettent sa décision, « car tous auraient souhaité renouveler son mandat ». C'est ce que rapporte, dans ses grandes lignes, le compte rendu analytique de la séance. Toutefois, à la lecture du projet d'allocution qu'il prononce ce jour-là, il apparait que Jean Rey insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de maintenir Jean Monnet à la tête de la Haute Autorité :

> *« Cela m'amène tout naturellement à vous parler, en terminant, du départ de M. le Président Monnet.*
> *Lorsque le Conseil Spécial des Ministres s'est réuni récemment à Luxembourg, nous nous sommes trouvés unanimes, les membres de nos Six Gouvernements, non seulement pour dire que nous regrettions profondément le départ de*

146 | Compte rendu analytique des débats de la séance du 30 novembre 1954 de l'Assemblée commune de la CECA, Strasbourg, 24 p., AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 11/40/2.

M. le Président Monnet, mais aussi – c'est notre Président M. Ulver, ministre de l'Industrie et du Commerce de France, qui a fait cette déclaration en notre nom – pour demander à M. le Président Monnet de reconsidérer sa décision.
Nous n'avons jamais pensé à Bruxelles – je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues du Conseil de Ministres – que la présidence de la Haute Autorité doive appartenir tout au long des années au représentant, si éminent soit-il, d'un seul pays. La Haute Autorité est une institution collégiale. Il nous paraît donc tout à fait raisonnable que la présidence en soit exercée d'une façon collégiale. Mais puisque le Traité prévoit la possibilité de renouveler le mandat du Président et des Vice-Présidents, il nous a semblé qu'un témoignage, ne fut-ce [sic] que de courtoisie d'abord, mais de confiance ensuite, voulait que nous renouvelions ce mandat au moins une fois. [...]. Nous aurions donc vivement souhaité que M. le Président Monnet conservât encore pendant deux ans, la haute charge qu'il a illustrée à un poste où nous pensons que sa présence est encore, malgré tout, la plus nécessaire.
Nous le lui avons dit. Il est évidemment seul juge de ses décisions et de ses activités. Mais [...] c'est à la tête de la Haute Autorité qu'il pourrait être le plus utile encore pendant les deux années qui viennent.»[147]

Ce passage de l'intervention de Jean Rey met en lumière plusieurs éléments concernant la place occupée par Jean Monnet au sein de la Communauté. Dès les premières lignes, Jean Rey exprime le profond regret suscité par la démission de ce dernier, soulignant ainsi l'importance de Jean Monnet au sein de la CECA. Il précise aussi que l'ensemble des membres du Conseil spécial des ministres souhaitent le voir rester, et que leur président, Henri Ulver, a tenté de convaincre Jean Monnet de revenir sur sa décision, ce qui témoigne d'une volonté claire de le voir demeurer en fonction. Jean Rey évoque également le principe de rotation de la présidence – tout comme Albert Coppé le 9 novembre –, affirmant que ce poste ne saurait être perçu comme réservé à un seul pays, en l'occurrence la France par la figure de Jean Monnet. Il rappelle ainsi que la Haute Autorité fonctionne comme une instance collégiale, toutefois, il nuance aussitôt cet argument en précisant que le traité de la CECA prévoit la possibilité de renouveler le mandat présidentiel. Dans le cas de Jean Monnet, ce renouvellement apparait comme nécessaire et indispensable, lorsque Jean Rey affirme que « c'est à la tête de la Haute Autorité qu'il pourrait être le plus utile », donnant l'impression que le bon fonctionnement de la Haute Autorité dépend avant tout de lui. Du côté des membres de l'Assemblée commune, ces derniers expriment également leur souhait de voir Jean Monnet poursuivre ses fonctions et vont même jusqu'à adopter une motion le lendemain à cet effet, qui permet à Jean Monnet de revenir sur sa décision[148].

147 | Allocution prononcée par M. Rey, représentant du gouvernement belge et Membre du Conseil Spécial de Ministres devant l'Assemblée Commune, Strasbourg, 30.11.1954, Archives historiques de l'union européenne, Fonds : CM1 CECA (Conseil spécial des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier) 1952-1967, Session extraordinaire, cote : CM1-1870.

148 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale, op. cit.*, p. 311.

Ainsi, par l'intervention de Jean Rey au nom du Conseil spécial des ministres et par la motion adoptée par l'Assemblée commune, ces éléments traduisent à la fois une reconnaissance de la place occupée par Jean Monnet au sein de la Communauté et une inquiétude quant aux conséquences de son départ pour la continuité de la CECA. Derrière les appels à son maintien transparait l'importance accordée à sa présence pour le bon fonctionnement de la Haute Autorité. Sa fonction de président apparait étroitement liée à sa personne, ce qui souligne qu'il incarne, pour beaucoup, une figure centrale de la construction européenne initiée avec la CECA.

3. Réception de la démission par la presse française : des interprétations diverses

L'annonce de la démission de Jean Monnet est rendue publique par un communiqué de presse le 11 novembre 1954, soit deux jours après la session extraordinaire des membres de la Haute Autorité. Celui-ci expose les éléments suivants :

> *« Dans une séance extraordinaire de la Haute Autorité tenue mardi 9 novembre 1954, M. Jean Monnet a informé ses Collègues de sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Président de la Haute Autorité à l'expiration de ce mandat le 10 févier 1955.*
> *Il a communiqué aux Membres de la Haute Autorité les termes de la lettre qu'il allait adressée [sic] aux gouvernements des six pays de la Communauté à ce sujet.*
> *Cette lettre a été envoyée dès le 10 novembre aux six gouvernements afin de leur laisser le temps nécessaire au choix du nouveau président.*
> *Monsieur Monnet a donné à la Haute Autorité les raisons de sa décision dans les termes suivants :*
> *‹C'est afin de pouvoir participer, dans une entière liberté d'action et de parole à la réalisation de l'unité européenne qui doit être concrète et réelle, que je reprends cette liberté le 10 février prochain, à la fin du mandat de Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui m'avait été confié.*
> *Ce qui est en voie de réussir pour le charbon et l'acier des six pays de notre Communauté, il faut le poursuivre jusqu'à son aboutissement : Les États-Unis d'Europe. [...]›. »*[149]

Ainsi, le communiqué présente de façon synthétique trois éléments : le refus de Jean Monnet de renouveler son mandat de président ; la transmission de sa lettre de démission aux gouvernements des six États membres de la CECA ; et le discours qu'il a prononcé devant les membres de la Haute Autorité, dans lequel il justifie son retrait par la volonté de contribuer librement à l'édification des États-Unis d'Europe. Le texte se clôt sur cette déclaration – qui occupe la plus grande place au sein du document – de sorte qu'il oriente naturellement l'attention des rédacteurs vers ce discours. La presse, qui est un « puissant instrument de promotion de

149 | Communiqué de presse concernant la démission de Jean Monnet de la Haute Autorité, Luxembourg, 11.11.1954, AFJME, Fonds Jacques Van Helmont, cote : AJVH 9/2/1/17/21.

l'idée européenne »[150], se trouve ainsi invitée à souligner le lien direct entre le départ de Jean Monnet et son engagement fédéraliste. Dès la diffusion du communiqué, les journaux s'emparent rapidement de l'événement, plusieurs publiant des interprétations diverses sur la démission du président de la Haute Autorité, qu'il importe de passer en revue. L'analyse qui va suivre s'appuie sur plusieurs coupures de presse françaises[151] que Jean Monnet a lui-même conservées à l'époque et, en lecteur assidu de ces journaux[152], il parait avoir attaché une importance particulière à la manière dont sa démission a été perçue par l'opinion publique.

3.1 La démission de Jean Monnet comme la conséquence de tensions avec le gouvernement Mendès France

Bien que Jean Monnet ait retenu la date du 9 novembre 1954 pour annoncer son retrait, espérant ainsi écarter toute interprétation mettant directement en cause Pierre Mendès France, la manœuvre ne produit pas l'effet escompté. Dans les jours qui suivent, plusieurs journaux reviennent sur les tensions entre les deux hommes et les érigent en cause principale de la démission du président de la Haute Autorité. Certains évoquent même un antagonisme personnel doublé d'un désaccord politique fondamental. Sur fond d'échec de la CED, cette divergence est représentée comme un obstacle important à la poursuite du projet européen porté par Jean Monnet.

Le journal indépendant *Combat*[153], en s'appuyant sur une dépêche d'une agence de presse américaine, met en évidence ces frictions :

> *« Selon une dépêche de l'Associated Press, M. Monnet serait en désaccord avec le président du Conseil français qui de son côté serait peu enclin à subir de bon gré le contrôle de la Haute Autorité sur l'industrie française du charbon et de l'acier.*
> *Les divergences entre le gouvernement français et la Haute Autorité sont apparues en pleine lumière au début du mois lorsque le représentant de la France au Conseil des ministres du Pool rejeta un projet d'accord préparé par M. Monnet et les autorités britanniques en vue d'associer la Grande-Bretagne au pool des six nations.*
> *Enfin, notons que le récent rejet du traité de la CED par le Parlement français a profondément modifié les termes dans lesquels se pose le problème de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. »*

150 | Guichaoua Elsa, « Le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe et son influence sur la presse (1955-1957), in Bossuat Gérard et Girault René (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XXe siècle, op. cit.*, p. 206.

151 | Étant donné que les dossiers AMH 61/2 à 61/13 des AFJME conservent un grand nombre de coupures de presse provenant de plusieurs pays différents, le choix a été fait ici de se concentrer que sur celles provenant de France.

152 | Guichaoua Elsa, « Jean Monnet, l'information et l'opinion publique » in Du Réau Elisabeth (dir.), *Europe des élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen, 1945-1960, op. cit.*, p. 319.

153 | S.n., « M. Monnet, président de la Haute Autorité du charbon et de l'acier, démissionne », *Combat*, 12.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/13.

Il apparait que le journal, en citant Pierre Mendès France et Jean Monnet, met également en avant deux conceptions opposées : celle de Jean Monnet, qui défend une Haute Autorité dotée de pouvoirs supranationaux ; et Pierre Mendès France, qui refuse de déléguer des compétences de souveraineté nationale, notamment dans les secteurs stratégiques tels que celui de la sidérurgie. Le journal tente également de suggérer que le point de rupture serait intervenu au moment où le représentant français au Conseil spécial des ministres de la CECA aurait rejeté le projet d'association avec la Grande-Bretagne, élaboré par Jean Monnet. L'article laisse entendre que le projet a été rejeté sous l'impulsion du gouvernement français, et suggère que Pierre Mendès France a délibérément contrecarré une initiative venant de Jean Monnet.

Quelques jours plus tard, dans un second article, *Combat*[154] renforce cette lecture en citant la presse luxembourgeoise. Il évoque d'abord les propos du journal chrétien *Luxemburger Wort*, qui commente la mise à l'écart du projet d'association avec la Grande-Bretagne :

> *« D'après ce journal, la récente décision de M. Henri Ulver, actuel président du comité ministériel du pool de mettre à l'écart le projet d'association de la Grande-Bretagne élaboré par la Haute Autorité, a été une flèche empoisonnée dirigée contre M. Monnet. »*

154 | Delmas Claude, « La démission de M. Jean Monnet », *Combat*, le [14 ou 15] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/77.

L'expression « flèche empoisonnée » suggère que le rejet du projet est perçu comme un acte volontaire, dirigé personnellement contre Jean Monnet et contre l'idée d'intégration européenne qu'il défend. L'article laisse ainsi également entendre que le gouvernement français cherche à freiner l'action de la Haute Autorité, en s'opposant directement à Jean Monnet et aux efforts qu'il mène en faveur de cette intégration.

Pour ce qui est du journal progressiste *Libération*[155], ce dernier voit dans le conflit entre les deux hommes une opposition de fond entre deux conceptions économiques :

> *« On rapproche ces décisions des rumeurs selon lesquelles un conflit opposerait actuellement MM. Mendès-France et Monnet, le premier œuvrant à une collaboration entre les banques et l'industrie lourde allemande et française selon une conception rappelant les consortiums d'avant-guerre mais contraire à l'esprit d'‹intégration›. »*

Le différend porte ici sur la nature du projet économique porté par chacun. Pierre Mendès France chercherait à reconstruire des liens bilatéraux entre la France et l'Allemagne, dans une logique de coopération industrielle classique, proche de celle de l'avant-guerre. À l'inverse, Jean Monnet défend une intégration des secteurs économiques

155 | S.n., « MM. Jean Monnet (pool Schuman) et Marjolin (O.E.C.E.) démissionnent », *Libération*, 12.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/36.

reposant sur des institutions communes et indépendantes. À travers ce conflit, le journal laisse entendre qu'une approche nationaliste des relations économiques tend à prendre le dessus sur le projet communautaire défendu par la CECA.

Pour ce qui est du journal chrétien *Croix du Nord*[156], celui-ci exprime de manière plus directe l'existence de tensions entre Jean Monnet et Pierre Mendès France, en évoquant une opposition à la fois politique et personnelle :

> *« On ne peut pas dire, en effet, que M. Mendès-France porte Monnet dans son cœur. Il subit de mauvais gré le contrôle de la Haute autorité [sic] sur l'industrie française du charbon et de l'acier. »*

Le journal allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, relayé par *L'Information*[157], confirme ce que plusieurs journaux français ont déjà suggéré, à savoir que la démission de Jean Monnet s'inscrit dans un contexte de tensions politiques profondes avec le président du Conseil :

> *« La Communauté du Charbon et de l'acier [sic] ne sera plus, sans M. Monnet, ce qu'elle était avec lui. Le doute règne en ce qui concerne les motifs qui ont pu l'inciter à abandonner son œuvre. Depuis longtemps, ce n'était toutefois plus un secret pour personne que de fortes tensions existaient entre le président de la Haute Autorité et le nouveau chef du gouvernement français. Monnet était le dernier ‹Européen› détenant encore de hautes fonctions. Son retrait signifie donc que M. Mendès France, qui ne veut plus consolider les relations économiques franco-allemandes sous un angle supranational, mais dans le cadre de solutions bilatérales, n'a plus à craindre qu'un adversaire de sa politique siège à Luxembourg. La décision de M. Monnet montre également que cette intégration partielle de l'Europe n'a pas réussi à se développer en force dans le domaine supranational, comme cela aurait été nécessaire pour rendre la question de la présidence indépendante de celle des États participant au pool. »*

156 | S.n., « Le pool fébrile », *Croix du Nord*, le 14 novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/124.

157 | S.n., « La démission de M. Monnet », *L'Information*, le [14 ou 15] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/125.

Le journal allemand insiste sur le fait que Jean Monnet est, jusqu'à son retrait, le seul « Européen » détenant encore de grandes fonctions, et que son départ de la Haute Autorité représente une perte pour la première communauté européenne. Son départ est également perçu comme un signe politique, celui d'un recul, marquant un éloignement d'une vision de l'intégration européenne fondée sur des institutions supranationales. En contraste, le journal met en avant l'approche de Pierre Mendès France, qui privilégierait désormais des accords bilatéraux, notamment avec l'Allemagne, freinant ainsi le projet de Jean Monnet, qui est celui d'une Europe unie à caractère supranational.

3.2 Remise en question de la CECA : une structure affaiblie, isolée, en voie de redéfinition ?

Pour revenir aux craintes formulées par les membres de la Haute Autorité lors de la session extraordinaire du 9 novembre 1954, la lecture de certains articles montre que celles-ci étaient justifiées. Plusieurs journaux présentent en effet la démission de Jean Monnet comme le signe d'un tournant politique majeur pour la construction européenne. Isolée depuis l'échec de la CED, la CECA, première structure supranationale de l'Europe d'après-guerre, apparait désormais comme contestée, voire dépassée. En effet, le rejet de la CED, qui devait lui servir de prolongement, a modifié la perspective initiale du projet d'intégration. Dans ce contexte, la presse se demande si la Communauté européenne du charbon et de l'acier peut survivre sans les prolongements politiques censés l'accompagner.

Le journal *Combat*[158], par exemple, inscrit la démission de Jean Monnet dans une logique de désillusion provoquée par l'échec de la CED. Il avance que le président de la Haute Autorité ne voit plus de continuité possible entre ses fonctions et le projet d'une Europe unie :

> *« Il se pourrait que M. Monnet se jugeât trop atteint par le rejet de la CED pour continuer à occuper des fonctions dont il voyait l'épanouissement dans un système basé sur la réalisation de la CED et la création d'une Europe des ‹Six› intégrée.*
> *[...]*
> *L'essentiel réside, à notre sens, en ceci : par sa démission, M. Jean Monnet reconnait l'échec d'un système dont après avoir été l'initiateur il s'était fait le champion, et qui ne peut résister à l'échec d'un des éléments majeurs. »*

158 | Delmas Claude, « La démission de M. Jean Monnet », *Combat*, le [14 ou 15] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/77.

Ainsi, pour *Combat*, la démission de Jean Monnet ne relève pas d'un simple retrait individuel, mais constitue l'aveu de l'échec de la méthode communautaire qu'il a initiée avec la création de la CECA. Il convient de préciser que selon cette méthode, l'intégration européenne doit en premier lieu passer par une intégration économique, et par une série d'étapes successives, aboutir à une union politique[159]. Or, en rejetant le traité de la CED, la France a rompu cette dynamique, le journal semblant ainsi suggérer que ce modèle d'intégration, fondé sur l'articulation progressive de communautés supranationales, ne peut aboutir. Dès lors, la décision de Jean Monnet apparait comme une manière d'admettre cette impasse, conscient que la durabilité même de la CECA est compromise.

159 | Grin Gilles, « Jean Monnet, la méthode communautaire et le fédéralisme », in Palayret Jean-Marie *et alii* (dir.), *Histoire de la construction européenne (1957-2015) : Sources et itinéraires de recherches croisés*, La Courneuve : Direction des Archives, 2019, p. 163.

Pour ce qui est du journal indépendant *Le Monde*[160], celui-ci adopte une perspective similaire, cependant, il affirme la viabilité de la première Communauté en tant qu'institution :

> *« Cette décision signifie-t-elle qu'il [Jean Monnet] considère que la Communauté du charbon et de l'acier est à cet égard un échec ? Nous croyons être plus près de sa pensée en disant que les circonstances n'en ont pas fait l'instrument qu'il souhaitait, qu'elle n'est pas à la mesure de ses vastes desseins et qu'il s'efforcera de trouver des moyens plus larges pour arriver au but.*
> *La Communauté européenne du charbon et de l'acier a prouvé qu'elle était viable. [...] Mais elle perd, peu à peu, en admettant qu'elle l'ait eu à l'origine, le caractère essentiel que son promoteur, M. Jean Monnet, voulait lui imprimer : celui d'une autorité supranationale dirigeant un marché commun indépendamment des intérêts nationaux et au nom du bien général. »*

Ici, le journal sous-entend que Jean Monnet aurait espéré que la CECA serve d'instrument efficace pour mener à une intégration politique plus large. Or, les circonstances politiques engendrées notamment par le rejet de la CED ont freiné cette ambition. De ce fait, la CECA n'est plus à la hauteur des objectifs initiaux de Jean Monnet, le but de ce dernier visant un projet plus vaste que le simple contrôle du charbon et de l'acier. L'article souligne que, malgré la stabilité apparente

160 | S.n., « M. Jean Monnet quitte le pool charbon-acier », *Le Monde*, le 13.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/111.

de la CECA, celle-ci perdrait tout de même sa vocation première, qui est celle de confier à une autorité supranationale la capacité de décider dans l'intérêt commun, en particulier dans le secteur du pool charbon-acier. Cette mission serait désormais fragilisée par le retour des intérêts nationaux, notamment en France, qui tendent à remettre en cause le pouvoir accordé à la Haute Autorité. Dans ces circonstances, Jean Monnet est ainsi représenté comme quelqu'un qui ne renonce pas à son ambition de construire une Europe unie. Son retrait apparait comme un choix cohérent, justifié par la volonté de poursuivre cet objectif autrement, sur un plan plus large que celui restreint de la CECA.

De son côté, le journal indépendant *L'Est Républicain*[161] aborde la démission de Jean Monnet comme un moment de redéfinition du rôle de la CECA dans le projet européen. Face aux transformations récentes du contexte européen, il s'interroge sur la place que cette institution peut encore occuper :

> *« Le sort de la C.E.C.A. est-il en cause ?*
> *Le départ de M. Jean Monnet sera-t-il l'occasion de ‹repenser› le cas de la C.E.C.A. ? Cet organisme qui, à l'épreuve, a provoqué maintes critiques, mais qui garde des défenseurs résolus, avait été conçu pour s'intégrer dans une*

161 | S.n., « M. Robert Schuman succédera-t-il à M. Jean Monnet ? Il aurait été pressenti par M. Mendès-France », *L'Est Républicain*, 13.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/96.

> *construction européenne basée sur la notion de supranationalité et dont la C.E.D. aurait constitué un des éléments essentiels. »*

Le journal se demande alors si la CECA peut encore fonctionner telle qu'elle a été conçue, maintenant que son principal artisan s'en retire et que le contexte politique s'est profondément modifié. Il suggère qu'un réexamen de son rôle pourrait s'imposer à la lumière du départ de Jean Monnet. Tout en rappelant que l'institution a suscité de nombreuses critiques depuis sa création, l'*Est Républicain* souligne qu'elle conserve des partisans convaincus. La CECA ne fait pas donc l'objet d'un rejet unanime, mais le journal semble tout de même suggérer que son avenir est incertain.

L'idée d'un affaiblissement de la CECA est fortement marquée dans un article du journal *Le Méridional-La France*[162], où le départ de Jean Monnet est présenté comme sonnant « le glas » du pool. Le texte, de nature dramatique, insiste sur la portée de l'événement :

> *« Est-ce vrai, allons-nous vers la dissolution ou la décomposition de la C.E.C.A. ? [...] En abandonnant la C.E.C.A., M. Monnet la met en péril de mort. Il est bien évident que ce n'est pas son dessein. Il court ce risque parce qu'il considère qu'il faut maintenant se battre. En d'autres termes, cet homme arrivé, honoré, qui peut considérer à bon droit que placé où il est, il se trouve à un poste clef pour le service de son idéal européen, va quitter tout cela pour redevenir un militant. Son départ de la C.E.C.A. ne signifie rien d'autre que ceci : il sent que cette œuvre est menacée de la France même et qu'il faut la défendre du dehors pour accumuler les meilleures chances de la sauver. »*

Le journal adopte un ton alarmiste, se demandant si la démission de Jean Monnet pourrait engendrer la dissolution de la CECA. Il dit ouvertement que ce retrait met l'institution en danger, mais souligne que Jean Monnet accepte d'encourir ce risque dans l'intérêt de l'Europe. Ainsi, Jean Monnet est dépeint comme un militant prêt à renoncer à une fonction prestigieuse pour redevenir un simple citoyen, dans le but de militer pour son idéal européen.

Le journal de droite, *La Quotidienne*[163], également dans une logique d'alerte, laisse entendre que la CECA pourrait être en train d'atteindre ses limites, voire de se désagréger. Il évoque ainsi des rumeurs qui circulent à Luxembourg et selon lesquelles, d'autres membres de la Haute Autorité envisageraient de quitter leur poste :

> *« Depuis quelque temps déjà, on s'attendait à cette situation, consécutive, dit-on, d'abord au rejet de la C.E.D., et,*

162 | Galmot Pierre, « La démission de M. Jean Monnet a la valeur d'un avertissement », *Le Méridional – La France*, 16.11. 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/140.

163 | S.n., « Luxembourg. Réunion du Conseil des ministres de la C.E.C.A. le 22 novembre », *La Quotidienne*, 16.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/136.

> *ensuite, aux accords de Londres. Mais la décision de M. Jean Monnet n'en a pas moins été une surprise dans les milieux luxembourgeois. Le bruit court qu'une autre démission d'un autre membre de la Haute Autorité serait possible. Ce serait celle de M. Spierenburg (Hollande), qui, comme M. Monnet, est un défenseur acharné de l'‹idée supranationale› de la Communauté, et qui aurait été très ému en apprenant, dans la nuit de mardi à mercredi, la décision du président. Il convient toutefois d'accueillir ces bruits avec beaucoup de réserves.»*

Toutefois, ces rumeurs sont rapidement démenties par *L'Information*[164], qui relaye une déclaration officielle de la Haute Autorité :

> *«À la suite des bruits qui circulaient dans les milieux luxembourgeois de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le service d'information de la haute autorité dément catégoriquement que M. Spierenburg ait l'intention de donner sa démission de membre de la haute autorité.»*

Ce croisement d'informations, entre rumeurs et démentis, montre à quel point la démission de Jean Monnet suscite des inquiétudes. Son départ semble suffire à nourrir l'idée d'un possible affaiblissement de la Haute Autorité elle-même, comme si la cohésion de celle-ci dépend en partie de la présence de Jean Monnet. En quittant son poste à un moment où la CECA parait fragilisée, le départ de Jean Monnet donne l'impression d'ouvrir la voie à d'autres départs, accentuant ainsi le sentiment d'une instabilité de la Communauté.

Le journal *L'Information*[165] publie également un article au sein duquel il propose une lecture plus critique et suspicieuse quant à la démission de Jean Monnet. Il remet en doute l'explication officielle fournie par ce dernier, en suggérant que ce départ pourrait ne pas être définitif, ou qu'il pourrait répondre à une stratégie politique de sa part :

> *«M. Monnet donne lui-même, il est vrai, une explication. Mais bien peu valable ! Un mois n'aurait-il pas suffi aux ministres des Affaires étrangères des Six pour régler la question du successeur ?*
> *C'est pourquoi d'aucuns ont l'impression que la lettre de M. Monnet ne serait, dans les intentions de l'auteur, qu'un projet de décision, comme la Haute Autorité a l'habitude d'en présenter. Pourquoi le président se serait-il hâté de porter officiellement à la connaissance du grand public des intentions qu'il ne sera en mesure de mettre à exécution qu'après une période de trois mois, s'il n'envisageait pas que sa déclaration, à elle, seule, pourrait contribuer à faire renaître l'idée de l'intégration européenne sous une autre forme d'ici le 10 février 1955 ?*
> *[…]*

164 | S.n., « M. Spierenbourg n'a pas l'intention de quitter la C.E.C.A. », *L'Information*, 16.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/139.

165 | S.n., « Quelles raisons ont déterminé M. Monnet à vouloir quitter le pool charbon-acier », *L'Information*, 13 11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/104.

> *Sans entrer dans le domaine des conjectures, on est en droit de retenir dans la mesure la plus large l'explication suivante de la décision du président. Pour lui, la Communauté du charbon et de l'acier constituait un premier pas vers les États-Unis d'Europe. À la suite des récents événements que l'on sait, ce projet – c'est le moins qu'on puisse dire – marque une pause. Dès lors, M. Monnet ne pouvait pas se résigner à mener une ‹vie de Robinson› sur cet îlot européen du pool devenu trop petit pour l'action de grand style qu'il envisageait.*
> *Mais ce que le président se propose au juste d'entreprendre, on ne le saura apparemment que dans trois mois.»*

Le journal met en évidence la durée englobant l'annonce de la démission de Jean Monnet et son application effective, soulignant qu'un mois aurait suffi pour désigner un successeur. Ce délai, qui selon le journal apparait inhabituel, conduit à l'interroger sur les véritables intentions de Jean Monnet. En qualifiant sa lettre de démission de «projet de décision», il laisse entendre que Jean Monnet ne cherche pas réellement à partir, mais plutôt à provoquer une réaction au sein de l'opinion publique, dans le but de remettre la question européenne au centre des débats. Pour ce qui est de la CECA, pensée comme la première étape vers la construction européenne, elle apparait ici comme un cadre devenu insuffisant. En effet, le journal la décrit comme un «îlot européen», suggérant que cette dernière ne suffit plus à porter, à elle seule, l'ambition d'une Europe unie.

Le *Journal du Soir*[166], lui, rapporte les réactions provenant des milieux sociaux-démocrates allemands, qui se montrent critiques vis-à-vis de la méthode de Jean Monnet, qui est celle d'une intégration partielle ayant débuté avec la CECA. Selon eux, cette approche aurait atteint ses limites:

> *«A Bonn, dans les milieux sociaux-démocrates, on estime que le président du Pool Charbon-Acier est la victime de sa propre politique d'intégration partielle. ‹Les faiblesses du pool ajoute-ton [sic], ne peuvent être surmontées que si l'on se résout, comme le demande le parti socialiste démocrate, à étendre la collaboration européenne à tous les domaines de l'économie, ce qui implique l'abandon du système de supranationalité›.»*

Ainsi, le journal rapporte que les réactions des sociaux-démocrates allemands dépassent le cadre seul de la démission. Pour eux, Jean Monnet incarne une méthode qui n'est pas adaptée au projet européen. La stratégie d'intégration partielle, concentrée sur le charbon et l'acier, ne suffirait plus à porter un projet d'unification européenne crédible. Le texte suggère ainsi que les limites structurelles de la CECA proviennent non seulement du contexte politique, mais aussi de son modèle jugé trop restreint. De plus, les sociaux-démocrates allemands rejettent le concept de supranationalité, lui préférant une coopération élargie entre États dans l'ensemble des domaines économiques. Ainsi, l'article met en

166 | S.n., «24 heures dans le Monde», *Le Journal du Soir*, 12.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet: Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote: AMH 61/8/35.

évidence que le concept de supranationalité n'est pas seulement rejeté en France par les nationalistes, mais également en Allemagne par les sociaux-démocrates.

Dans le journal indépendant libéral, *Le Figaro*[167], la démission de Jean Monnet est présentée à travers la réaction d'un représentant important du monde industriel, Pierre Ricard, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française. Cette réaction insiste d'abord sur l'effet de surprise que la nouvelle a causé dans les milieux concernés par la CECA :

> *« Le président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française a répondu que la décision du président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. avait été tenue secrète jusqu'au dernier moment, et qu'elle avait surpris les milieux professionnels. Il a ajouté qu'il était dans l'ignorance la plus absolue des intentions de M. Jean Monnet, et qu'il ne voyait pas encore quel support ce dernier voulait donner à son activité future en faveur des idées européennes.*
> *[...]*
> *‹M. Jean Monnet, a conclu M. Ricard, s'était personnifié avec une certaine force de la construction européenne, et je représente une des deux industries cobayes choisies pour cette expérience. Or je constate, non sans une pointe d'amertume, que M. Monnet, dont l'autorité était incontestée, nous quitte au moment précis où, en dépit du rejet de la C.E.D., tous les porte-parole des gouvernements intéressés avaient assuré que le pool continuait et que l'essentiel du travail restait encore à faire.*
> *Je souhaite donc que le futur président de la C.E.C.A. considère que la meilleure contribution que l'on puisse apporter à l'édification de l'Europe est de faire réussir sa première étape, c'est-à-dire le pool européen du charbon et de l'acier›. »*

Dès le début, Pierre Ricard souligne le manque d'anticipation et de transparence dans la communication de Jean Monnet. Il insiste sur le fait que cette décision n'a pas été partagée avec les milieux industriels, qui sont pourtant les premiers concernés. Cette absence de concertation est d'autant plus mal vécue que la sidérurgie est directement au cœur du fonctionnement de la CECA. Le ton de Pierre Ricard n'est pas violemment critique, mais il apparait une certaine frustration face à un départ qu'il ne comprend pas complètement, notamment parce que les intentions futures de Jean Monnet restent floues. Il exprime également une forme de reproche à l'égard de ce dernier, rappelant que Jean Monnet était devenu l'incarnation même de la construction européenne, ce qui rend son départ d'autant plus significatif. Il précise aussi que les industries concernées, comme la sidérurgie, ont été directement impliquées dans cette expérience. L'expression « industries cobayes » est parlante, car elle laisse entendre que ces secteurs ont été mis à l'épreuve dans le cadre de la CECA, et que les engagements pris devraient logiquement être poursuivis avec Jean Monnet, qui a été l'auteur de cette expérience supranationale. Le reproche le plus clair réside dans

167 | Locardel Pierre, « Une importante déclaration de M. Pierre Ricard au sujet de la démission de M. Jean Monnet », *Le Figaro*, 15.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/131.

l'idée que Jean Monnet quitte la CECA au mauvais moment, le travail n'étant pas encore achevé, Ricard ne comprenant pas ou acceptant mal le départ de Jean Monnet, avec « une pointe d'amertume ». Lorsqu'il précise ce qu'il attend du prochain président, à savoir qu'il soit engagé dans la continuité du projet, Pierre Ricard formule une remarque laissant entendre un reproche à l'égard de Jean Monnet, suggérant que celui-ci abandonne une œuvre encore inachevée.

Certains journaux semblent évoquer la démission de Jean Monnet d'un ton en apparence neutre, mais en tenant compte de certains éléments, il apparait qu'une critique implicite est présente. C'est le cas du *Le Parisien Libéré*[168], un journal proche des idées gaullistes, qui rapporte une réaction de surprise à Luxembourg à l'annonce du départ de Jean Monnet, tout en précisant que cette décision était en réalité envisagée depuis quelque temps :

> *« La nouvelle de la décision prise par M. Monnet a été accueillie avec surprise à Luxembourg. On savait qu'il avait été très déçu par le rejet par la France de la Communauté européenne de défense et à l'époque on avait considéré comme possible sa démission. »*

Même si le ton reste neutre, certains choix lexicaux du journal orientent l'interprétation. Par exemple, le titre de l'article qui est « M. Jean Monnet abandonne la présidence du pool charbon-acier », donne à penser que Jean Monnet se détourne de l'institution, à travers l'emploi du verbe « abandonner ». Ce qui précède laisse entendre que Jean Monnet quitte une institution à laquelle il ne croit plus ou qui ne fonctionne plus.

168 | S.n., « M. Jean Monnet abandonne la présidence du pool charbon-acier », *Le Parisien Libéré*, 12.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/55.

3.3 « Quittant la présidence de la C.E.C.A., M. Monnet va descendre dans l'arène pour lutter en faveur des États-Unis d'Europe »

À la lecture de certaines coupures de presse, il apparait que la démission de Jean Monnet a également été perçue comme une manière pour ce dernier d'œuvrer pour le projet qu'il a toujours porté. Plutôt que d'insister sur les tensions avec Pierre Mendès France et le gouvernement français, ou de s'attarder sur l'usure de la CECA, certains articles rappellent le rôle de Jean Monnet dans la construction européenne et présentent son départ comme une manière de poursuivre son engagement en dehors des institutions.

Le journal indépendant et orienté à gauche, *Franc-Tireur*[169], rapporte les réactions officieuses exprimées à Paris à la suite de la démission de Jean Monnet :

169 | S.n., « Selon un journal allemand, Jean Monnet serait remplacé par un représentant d'un petit pays », *Franc-Tireur*, 13.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/102.

> *« À Paris, les commentaires officieux font état de vifs regrets à la suite de la décision de M. Jean Monnet. On rappelle les ‹éminents services qu'il a rendus à la C.E.C.A. et on souligne l'attachement de la France à la politique instaurée par cet organisme politique que l'on entend continuer à soutenir et à développe›. »*

Le terme « officieux » est important dans la lecture que propose l'article. En effet, il signale que ces propos ne proviennent pas d'une déclaration officielle, mais circulent au sein des institutions politiques françaises de manière informelle. Cela permet de montrer que certains dirigeants apprécient le travail de Jean Monnet et qu'il existe une forme de reconnaissance à l'égard du rôle qu'il a joué, puisqu'il est qualifié de « serviteur éminent » de la CECA. S'agissant de cette dernière, le journal suggère que celle-ci conserve sa légitimité, dans la mesure où la France, selon les déclarations officieuses, entend continuer à la soutenir.

L'*Est Républicain*[170] publie également un article dans lequel il revient sur la figure de Jean Monnet, intitulé « L'Europe à petit feu ». Au sein de celui-ci, il exprime l'idée d'une reconversion du rôle de Jean Monnet par sa démission :

> *« Il a devant lui trois mois de dur travail. À la fin de novembre, l'Assemblée du Pool, émanation de l'Assemblée Européenne, tient sa session annuelle à Strasbourg. Parallèlement, les entretiens avec Londres doivent conduire à une conclusion rapide, concrète.*
> *Après ? Que fera M. Jean Monnet ? Ni le tour du monde [...] ni la retraite à Cognac [...]. Mais des articles, des discours, des interviews, un ‹comité d'action› peut-être, un rôle politique d'animateur en tout cas. Le tout axé vers l'idée européenne, vers l'élargissement rapide de cette construction aux bases un peu minces. En un mot, à partir du 11 février, Jean Monnet, homme privé, redevient ce qu'il était jusqu'au mois d'août 1952 : l'inspirateur. »*

Le journal ne présente donc pas la démission de Jean Monnet comme un retrait passif, mais comme la reconversion dans un rôle encore plus influent que celui de président de la Haute Autorité. L'évocation d'un « comité d'action » et d'un « rôle politique d'animateur » laisse entrevoir une forme d'engagement militant, orienté vers la relance du projet européen. Le journal souligne également la continuité de l'engagement de Jean Monnet en faveur d'une Europe unie, en rappelant qu'à travers sa démission, il redevient l'« inspirateur » qu'il a été en participant à la création de la CECA. L'idée d'une « Europe à petit feu », suggérée dans le titre, laisse entendre que le projet d'unification n'est pas abandonné, mais qu'il avance désormais de manière plus lente, la démission de Jean Monnet apparaissant comme le début d'une nouvelle phase.

170 | S.n., « Le dessous des cartes. L'Europe à petit feu », *L'Est Républicain*, le [13 ou 14] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/97.

Le journal indépendant ancré à droite, *Paris-Presse – L'intransigeant*[171], accorde une place particulière aux propos qu'il a recueillis auprès de Jean Monnet, qu'il fait figurer en première page de son édition :

> *« Nous avons pu le joindre hier soir à Luxembourg. Il nous a fait la déclaration suivante :*
> *‹Ma décision ne signifie pas que je m'avoue vaincu. Bien au contraire. L'idée européenne continue. J'ai simplement considéré que je serais plus utile en dehors de la Communauté charbon-acier qu'à mon poste actuel.*
> *Je pense de plus en plus fermement que les unités économiques européennes sont trop petites pour jouer un rôle et même survivre dans le monde actuel. Il faut donc créer l'Europe, c'est-à-dire un marché commun doté d'institutions communes qui recevront des délégations de pouvoir. Alors, mais alors seulement, nous pourrons améliorer le niveau de vie›. »*

Ces propos sont ensuite repris et commentés dans un article au sein de la même édition intitulé « Jean Monnet rentre dans la lutte politique pour les États-Unis d'Europe », où le journal explique la décision de Jean Monnet :

> *« La décision de M. Monnet signifie qu'une nouvelle phase de lutte pour les États-Unis d'Europe va commencer en France dans trois mois, sinon avant. Il ne l'a pas prise pour rester à l'écart de l'action européenne mais, au contraire, pour s'y consacrer plus librement. Comme il nous l'a déclaré, il ne s'avoue pas vaincu.*
> *Cette décision a causé un premier mouvement de surprise. Pourtant, elle était en gestation depuis le rejet de la C.E.D., et l'on savait par surcroit, que M. Monnet ne resterait pas toujours à Luxembourg.*
> *[...]*
> *Dans l'immédiat, le pool n'est pas menacé, sinon son président ne le quitterait pas. Le risque d'étouffement est à long terme. C'est pourquoi M. Monnet veut se consacrer désormais à la préparation des conditions politiques propres à sauver les idées d'intégration européenne et, corrélativement, les réalisations charbon-acier. »*

Par la prise de parole de Jean Monnet et des éléments rapportés par le journal, ce dernier cherche à mettre en avant la poursuite de l'engagement du président sortant de la Haute Autorité. Il précise que Jean Monnet ne renonce pas à l'idéal d'une Europe unie, mais qu'il souhaite désormais agir en dehors des institutions, afin de créer les conditions nécessaires à une relance du processus d'intégration. Le journal souligne que son départ ne remet pas en cause la CECA, mais qu'il témoigne d'un blocage que Jean Monnet anticipe et qui pourrait s'installer sur le long terme si le contexte européen reste inchangé. Ainsi, il n'est pas présenté comme se retirant de la scène politique, mais comme adaptant sa stratégie. Son retrait vise à redonner une impulsion au projet d'intégration affaibli depuis l'échec de la CED. *Paris-Presse*

171 | Dabernat René, « Jean Monnet rentre dans la lutte politique pour les États-Unis d'Europe », *Paris-Presse – L'intransigeant*, 13.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/116.

– *L'intransigeant* met également en avant la cohérence de cette décision avec les engagements passés de Jean Monnet, soulignant qu'elle s'inscrit dans une logique de continuité.

Dans *La Croix jurassienne*[172], Jean Monnet se retrouve sous la rubrique « L'homme de la semaine », dans laquelle il est mis en avant :

> *« C'est pour reprendre son rôle de champion de l'unité européenne que M. Jean Monnet a décidé de ne pas poser sa candidature pour le renouvellement de son mandat.*
> *Partisan résolu de la C.E.D., M. Jean Monnet avait considéré le rejet du Traité de Paris par l'Assemblée française en septembre [sic] dernier comme un échec personnel.*
> *Doué d'une grande patience et en particulier pour les longues et laborieuses négociations, M. Monnet est le ‹citoyen du monde› par excellence. Au cours d'une carrière très remplie, il a tour à tour entre les deux guerres redressé la situation financière de l'Autriche et celle de la Chine.*
> *Marié à Moscou à la fille d'un journaliste italien, il possède quatre domiciles dans quatre pays différents. »*

Le journal se concentre plus sur la figure de Jean Monnet que sur sa démission elle-même. Il brosse un portrait valorisant, soulignant à la fois son rôle dans la construction européenne et sa stature internationale. L'expression « champion de l'unité européenne » souligne son implication en faveur d'une Europe unie, tandis que l'appellation de « citoyen du monde » met en avant une trajectoire professionnelle marquée par des engagements internationaux, loin d'un cadre national. Pour ce qui est du retrait de Jean Monnet, celui-ci n'est pas représenté comme un président démissionnaire, mais comme une personnalité qui choisit de ne pas renouveler son mandat, dans le contexte du rejet de la CED, qu'il considère comme un échec personnel. Ce choix est suggéré par le journal comme une décision cohérente avec son engagement européen, qu'il doit poursuivre ailleurs.

172 | S.n., « M. Jean Monnet », *La Croix jurassienne*, 18.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/155.

Le journal Le *Figaro*[173], dans l'un de ses articles, propose une lecture plus engagée de la démission de Jean Monnet, insistant sur sa détermination à poursuivre l'unification européenne. Le titre de l'article, qui est « Quittant la présidence de la C.E.C.A., M. Monnet va descendre dans l'arène pour lutter en faveur des États-Unis d'Europe », annonce d'emblée que son départ ne marque pas un retrait de Jean Monnet de la scène politique, mais qu'il porte son engagement en dehors des institutions tel un militant :

> *« On estime, à Paris, que la décision de Jean Monnet n'a pas été prise à la suite d'un accrochage quelconque soit à la Haute Autorité, soit entre la Haute Autorité et le gouvernement français, mais simplement en raison de la conviction*

173 | S.n., « Quittant la présidence de la C.E.C.A., M. Monnet va descendre dans l'arène pour lutter en faveur des États-Unis d'Europe », *Le Figaro*, le [13 ou 14] novembre 1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/99.

de M. Monnet que, au point de vue de l'intégration européenne, ‹ne pas avancer› est forcément se condamner ‹à reculer›.
Les déclarations de M. Monnet indiquent bien qu'il désire déployer toute son énergie en faveur de la réalisation des États-Unis d'Europe, et l'on peut prévoir que, descendu dans l'arène, il sera, à partir de février prochain, un animateur important de la contre-offensive européenne en France.»

L'article met en évidence que la démission de Jean Monnet ne résulte ni d'un conflit au sein de la Haute Autorité, ni d'un conflit avec le gouvernement français, contrairement à ce que relatent certains journaux. Ce choix du *Figaro* de souligner que le retrait de Jean Monnet n'est pas dicté par un différend, lui permet de mettre l'accent sur l'engagement personnel de ce dernier, représenté comme un Européen convaincu, qui choisit de poursuivre son action en dehors des cadres institutionnels. Il décide ainsi de quitter la CECA pour militer plus activement, notamment en France, où le rejet de la CED a marqué un coup d'arrêt au processus d'intégration européenne. Quant au titre de l'article, la métaphore selon laquelle Jean Monnet « descend dans l'arène » suggère qu'il part combattre les résistances nationales, afin de convaincre les gouvernements de déléguer une part encore plus grande de leur souveraineté.

Conclusion intermédiaire

Cette partie s'est concentrée sur la stratégie de communication déployée par Jean Monnet lors de l'annonce de sa démission. Elle a d'abord permis de mettre en évidence les raisons qui l'ont conduit à sélectionner précisément la date du 9 novembre 1954 pour informer les membres de la Haute Autorité de sa décision. Ces raisons ne sont ni exposées dans les *Mémoires*, ni développées au sein de la littérature. Au-delà de l'explication habituellement retenue, selon laquelle Jean Monnet aurait choisi ce moment pour annoncer vouloir œuvrer plus librement à la construction européenne, l'analyse a également révélé une autre dimension de ce choix. Ce dernier répond surtout à la nécessité d'éviter toute mauvaise interprétation de sa décision, que ce soit de la part du président du Conseil français, Pierre Mendès France, de l'opinion publique, ou des instances de la CECA.

L'étude a ensuite mis en lumière les réactions suscitées au sein de la Haute Autorité. Jean Monnet cherche à convaincre ses collègues qu'il ne se dérobe pas aux devoirs liés à sa charge de président, mais qu'il souhaite partir pour mieux continuer son engagement européen. En retour, les membres de la Haute Autorité lui reprochent implicitement de se démettre de ses responsabilités au moment où la CECA traverse une période d'incertitude à la suite de l'échec de la CED, et ainsi de les laisser tomber. L'analyse a aussi révélé la crainte partagée par les membres de la Haute Autorité quant à la perception de la démission de Jean Monnet, ces derniers redoutant

que le départ du président ne soit compris comme un aveu de faiblesse, voire comme un signe de désaveu à l'égard de la CECA elle-même.

Enfin, l'étude a montré que la stratégie de communication élaborée par Jean Monnet n'a été que partiellement efficace, plusieurs journaux issus de la presse française ayant diffusé d'autres explications que celle selon laquelle il quitte la CECA pour mieux servir la cause européenne. Certains articles ont mis en avant ses tensions avec Pierre Mendès France et son gouvernement et d'autres y ont vu le symptôme d'un affaiblissement, voire d'un échec de la CECA, confirmant les craintes exprimées par les membres de la Haute Autorité.

PARTIE III

LA CHUTE DU CABINET MENDÈS FRANCE : SES ENJEUX POUR L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET LA SUCCESSION DE JEAN MONNET À LA PRÉSIDENCE DE LA HAUTE AUTORITÉ

Dans cette troisième partie, il s'agit de se concentrer sur la période qui s'étend de la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, événement qui a pour effet de prolonger les fonctions de Jean Monnet à la tête de la Haute Autorité, jusqu'à la conférence de Messine, au moment où René Mayer lui succède. Cette phase de la démission de Jean Monnet, largement absente de ses *Mémoires*, sera ici analysée en mettant en lumière les différents enjeux politiques qu'elle soulève, ainsi que la manière dont Jean Monnet se positionne face au nouveau contexte créé par le basculement politique en France. L'étude repose principalement sur l'analyse de témoignages d'anciens collaborateurs de Jean Monnet, de lettres échangées avec des responsables politiques, de ses

notes personnelles, ainsi que sur certains articles de presse qui rapportent des éléments importants sur cette période. En confrontant ces sources, il sera possible de mieux suivre le déroulement des faits et les choix opérés par Jean Monnet dans ce contexte.

1. Le renversement de Pierre Mendès France, une condition pour relancer le processus européen

Le 5 février 1955, après sept mois et dix-huit jours à la tête du gouvernement français, Pierre Mendès France est renversé par l'Assemblée nationale à l'issue du vote de confiance qu'il sollicite pour faire approuver sa politique en réponse à la situation en Afrique du Nord. Quelques mois plus tôt, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, ont eu lieu les premières insurrections armées en Algérie. Ne supportant plus la domination coloniale exercée par la France ni le fait d'être privés des mêmes droits que les citoyens français, les nationalistes du pays commencent à revendiquer ouvertement leur indépendance[174]. Pierre Mendès France, qui ne souhaite pas accéder à cette demande, décide d'ouvrir des négociations, comprenant la nécessité de mettre fin aux discriminations, en cherchant à accorder aux Algériens musulmans les mêmes droits civils et politiques que les citoyens français. Cette démarche provoque des résistances chez les colons d'Algérie, pour qui accorder l'égalité reviendrait à remettre le pouvoir entre les mains de la population musulmane, ce qu'ils refusent[175]. Accusé de vouloir « brader » l'Empire et ayant perdu en popularité depuis la signature des Accords de Paris, qui ont permis le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest ainsi que son intégration à l'OTAN et à l'UEO, Pierre Mendès France est renversé par un vote défavorable de l'Assemblée[176]. Ce rejet s'explique notamment par l'opposition d'une vingtaine de députés radicaux-socialistes, issus du même parti politique que Pierre Mendès France, et qui ont voté contre lui. Parmi eux, se trouve René Mayer, député de Constantine – département français d'Algérie depuis 1947 –, ancien président du Conseil, européen convaincu et proche de Jean Monnet. Hostile aux mesures proposées par Pierre Mendès France, il prend l'initiative de s'y opposer clairement et attaque publiquement le président du Conseil devant l'Assemblée, allant jusqu'à déclarer : « [J]e ne sais pas où vous allez »[177]. En exprimant son désaccord avec fermeté, René Mayer ne se contente pas de rallier les radicaux-socialistes, mais parvient également à faire pencher une large majorité de parlementaires en faveur du rejet de la confiance demandée par Pierre Mendès France, provoquant ainsi sa chute.

Ce renversement, qui intervient cinq jours avant le départ prévu de Jean Monnet de la Haute Autorité, soit le 10 février 1955, a pour conséquence de prolonger temporairement ses fonctions à la tête de l'institution. En effet, en raison du

174 | Duhamel Éric, *Histoire politique de la IVe République*, Paris : Ed. La Découverte, 2000, p. 81.

175 | Duhamel Éric, *Histoire politique de la IVe République*, *op. cit.*, p. 80.

176 | *Ibid.*, p. 81.

177 | Rizzo Jean-Louis, « Chapitre 9. L'expérience mendésiste », in Berstein Serge et Ruby Marcel (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2004, p. 159.

contexte politique en France, l'élection de son successeur est reportée. Elle aura finalement lieu à la conférence de Messine (1er au 3 juin 1955), au cours de laquelle les gouvernements des six pays membres de la CECA, tout en s'accordant sur le nom du remplaçant de Jean Monnet, examinent également le mémorandum du Benelux, qui propose une relance de l'intégration européenne. En ce qui concerne les *Mémoires*, le récit attribue à Jean Monnet le souvenir suivant, situé au moment du renversement du gouvernement français :

> *« Je me souviens de ce soir d'hiver où, revenant de promenade avec Silvia, nous trouvâmes notre maison toute [sic] éclairée et environnée de voitures. Mes collègues de la Haute Autorité m'attendaient avec leur cortège de conseillers. Je pensais d'abord à un dernier adieu improvisé, mais je leur voyais un air embarrassé qui me surprit. Enfin, Etzel poussa devant lui Gaudet qui me fit cette déclaration : ‹Monsieur le Président, votre service juridique a le devoir de vous dire que vous ne pouvez pas quitter votre poste. Nous avons retourné le traité dans tous les sens et il est évident que juridiquement vous demeurez président en fonctions aussi longtemps que votre successeur ne sera pas désigné›. On arrêta le déménagement et je restai encore cinq longs mois à Luxembourg. »*[178]

Ces quelques lignes, écrites dans un style plutôt romancé, indiquent qu'au début du mois de février 1955, Jean Monnet s'apprête à quitter la Haute Autorité, mais que les membres

178 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 472.

de cette dernière, en particulier le conseiller juridique Michel Gaudet, l'en empêchent en vertu des dispositions du traité. Il est en effet stipulé au sein de ce dernier « que les membres de la Haute Autorité restent en fonctions jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement » (article 10, alinéa 13)[179]. Dès lors, ce que relatent les *Mémoires* est exact : Jean Monnet ne peut quitter Luxembourg sans avoir de successeur, la nomination prévue à cet effet par les gouvernements des Six – qui devait avoir lieu le 8 février 1955[180] – n'ayant pas pu se tenir. Cependant, cette intervention des membres de la Haute Autorité, telle que racontée par François Fontaine, ne se serait jamais produite. En effet, Max Kohnstamm, dans son entretien accordé à François Duchêne, évoque cet épisode lié au départ différé de Jean Monnet sous un autre angle. Lorsque le journaliste lui demande ce qui s'est passé après la chute de Mendès France, et ce qu'il fallait faire dans ce contexte, Max Kohnstamm répond :

« MK Now, again, in my memory.... I have interesting notes about the meeting with Gaudet and Monnet on what he should do. Gaudet said you can't go. According to the treaty you can't go as long as there is not a successor. »[181]

179 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 24, Archives en ligne d'EUR-lex.

180 | Duchêne François, *Jean Monnet : The First Statesman of Interdependence*, New York : W.W. Norton, 1994, p. 266.

181 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par François Duchêne, Fenffe (Ardennes), 18.01.1986, p. 9-10, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT555.

D'après ce témoignage, Jean Monnet ne semble pas avoir été pris au dépourvu par les membres de la Haute Autorité. Il n'est pas question ici d'un rassemblement improvisé pour empêcher le départ de Jean Monnet, mais d'un échange à trois, entre Max Kohnstamm, Michel Gaudet et Jean Monnet, lors duquel ils auraient discuté calmement de la situation. À la vue de ce qui précède, il apparait que les *Mémoires* cherchent à passer sous silence le fait que Jean Monnet s'attend à la chute du président du Conseil et qu'il est conscient que ses fonctions vont être prolongées. En effet, dès le début du mois de février 1955, il est certain que Mendès France va tomber[182] et, dans ce contexte, Jean Monnet ne peut ignorer que l'absence du gouvernement français rend impossible la désignation de son successeur prévu pour le 8 février. Il aurait d'ailleurs lui-même pris part à cet épisode marquant de la quatrième République, tel que l'indique Georges Berthoin dans son interview de 1981 :

> *« [...] je l'avais entendu prévoir la chute de Mendès France tant il lui était hostile. Il était l'un de ceux qui ont organisé sa chute. Et je n'avais pas été très heureux d'entendre cela. »*[183]

182 | Wilkens Andreas, « Jean Monnet, Konrad Adenauer et la politique européenne de l'Allemagne fédérale – Convergences et discordances (1950-1957) », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 157.

183 | Transcription de l'entretien avec Georges Berthoin, mené par Antoine Marès, Paris, 15.10.1981, p. 7-8, AFJME, Fonds MIF : Fonds d'interviews de la Fondation Jean Monnet, MIF 3 : Interviews audio (1980-1991), cote : MIF 3/5.

Selon lui, Jean Monnet, qui n'apprécie pas Pierre Mendès France, ne s'est pas contenté d'anticiper sa chute, mais y aurait activement participé aux côtés d'autres acteurs, que Georges Berthoin ne nomme pas, faisant peut-être référence à René Mayer et aux autres radicaux-socialistes qui se sont opposés à Pierre Mendès France lors du vote de confiance. Cette affirmation de Georges Berthoin, qui porte sur des faits remontant « à l'époque de la CED »[184], parait d'autant plus crédible qu'elle trouve écho dans une note personnelle rédigée par Jean Monnet en août 1954[185], soit quelques jours avant l'échec du traité de défense. Celle-ci laisse entrevoir que Jean Monnet envisage deux options pour permettre la poursuite de l'intégration : soit retirer à Pierre Mendès France le poste de ministre des Affaires étrangères qu'il occupe au sein de son propre gouvernement, afin de l'écarter des décisions liées aux questions européennes ; soit provoquer son renversement pour permettre la formation d'un nouveau cabinet composé de partisans du projet européen :

> *« 1 - Les SFIO ont une motion – Le Congrès l'approuve et s'y tiennent.*
> *2 - Si on ne peut pas la voter – alors ils donnent mission de voter pour à condition expresse d'entrer dans le Gvt et d'avoir le portefeuille des Aff. Etr. (Guy Mollet)*
> *[...]*

184 | Transcription de l'entretien avec Georges Berthoin, mené par Antoine Marès, Paris, 15.10.1981, p. 7-8, AFJME, Fonds MIF : Fonds d'interviews de la Fondation Jean Monnet, MIF 3 : Interviews audio (1980-1991), cote : MIF 3/5.

185 | Transcription de la note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant d'août 1954, [s.l.], AFJME, Fonds Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/81.

Ils ne doivent ni repousser
Ni voter pour une armée allemande et un… etc.
– Si M. F. est renversé il faut faire un Gt d'Union N. avec Pineau Pt du Conseil et élections au printemps. Entretemps on règle la question actuelle.
– Répéter à Guy Mollet et Schuman que motion SFIO peut être négociée. Mais pas avec Mendès.»

Cette motion du parti socialiste, la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), à laquelle fait ici allusion Jean Monnet, correspond à celle votée en mai 1952 par le congrès du parti. Elle réclame des garanties de la part des États-Unis en cas de rupture ou de violation du traité de la CED par un pays membre ; une redéfinition plus claire de ce que devra être la future Communauté politique européenne instituée par le traité de défense ; ainsi que la participation de la Grande-Bretagne au projet d'armée européenne[186]. Le vote final sur cette motion a lieu entre le 29 et le 30 mai 1954 : la SFIO accepte alors les principes qu'elle avait formulés deux ans plus tôt et fixe comme condition à ses parlementaires de voter en faveur du traité de la CED lors du vote décisif, tout en prévoyant des sanctions pour ceux qui voteraient contre[187]. Un mois plus tard, une nouvelle réunion du parti confirme cette orientation, avec un résultat de 1982 pour et 1193 contre[188].

186 | Lefebvre Denis, « Les socialistes français sont-ils responsables de l'échec de la CED ? », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 111.

187 | *Ibid.*

188 | *Ibid.*, p. 112.

Cette note de Jean Monnet, qui est difficile à dater avec exactitude, a probablement été rédigée avant la conférence de Bruxelles, prévue du 19 au 22 août 1954. Au cours de celle-ci, Pierre Mendès France envisage de présenter aux cinq autres gouvernements membres de la CECA plusieurs modifications du traité de défense, visant à atténuer le caractère supranational du texte en y introduisant notamment un droit de veto[189]. Pour revenir à la motion de la SFIO, celle-ci est vraisemblablement destinée à être présentée à Pierre Mendès France avant l'ouverture de la conférence, afin que ce dernier prenne en considération les conditions posées par le parti s'il souhaite que les parlementaires socialistes le soutiennent lors du vote du 30 août 1954. Il peut être supposé qu'il s'agisse ici d'une stratégie conjointe de Jean Monnet et de la SFIO, ayant pour objectif de dissuader Pierre Mendès France de maintenir ses propositions de modifications. Le message transmis est que, si un texte modifié est soumis au vote de confiance, les parlementaires socialistes ne soutiendront pas le président du Conseil, ce qui pourrait faire basculer la majorité et entrainer la chute de son gouvernement.

Il est tout de même important de souligner que Jean Monnet, bien qu'il soit opposé aux modifications envisagées par Pierre Mendès France, ne retire à aucun moment son soutien à la création d'une armée européenne[190]. Ainsi, lorsqu'il écrit

189 | Wilkens Andreas, « Jean Monnet, Konrad Adenauer et la politique européenne de l'Allemagne fédérale – Convergences et discordances (1950-1957) », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 154-155.

190 | *Ibid.*, p. 154.

dans sa note : « Si on ne peut pas la voter – alors ils donnent mission de voter pour à condition expresse d'entrer dans le Gvt et d'avoir le portefeuille des Aff. Etr. (Guy Mollet) », il semble indiquer que, dans l'éventualité où Pierre Mendès France a gain de cause à la conférence de Bruxelles – ce qui ne sera nullement le cas[191] – et qu'il propose à l'Assemblée le 30 août un traité de défense modifié, les parlementaires socialistes devront tout de même le soutenir, à condition que certains d'entre eux intègrent le gouvernement. L'idée est alors que Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, proche de Jean Monnet et engagé en faveur de la CED, remplace Pierre Mendès France au ministère des Affaires étrangères. Il est important de préciser qu'à ce moment-là, le gouvernement français n'est pas au complet, étant donné que Pierre Mendès France n'a pas encore remplacé les deux ministres gaullistes qui ont démissionné en raison du traité de la CED[192]. Cette situation semble alors être perçue par Jean Monnet comme une occasion de faire introduire des européistes au sein du Conseil.

Quant au poste de ministre des Affaires étrangères que Jean Monnet souhaite voir confié à Guy Mollet, il permettrait à ce dernier d'avoir un accès direct à la politique extérieure de la France et d'influencer les choix du gouvernement en faveur de l'intégration européenne – ce que ne fait pas Mendès France. Cependant, Jean Monnet semble finalement estimer que cette solution n'est pas suffisante. Il en vient à considérer

191 | Duhamel Éric, *Histoire politique de la IVe République*, *op. cit.*, p. 78.

192 | Chatriot Alain, *Pierre Mendès France : pour une République moderne, op. cit.*, p. 99.

qu'un renversement rapide de Pierre Mendès France serait préférable, peut-être même avant le vote du 30 août 1954, car il anticipe que celui-ci tente de faire échouer le projet de la CED devant l'Assemblée nationale. Jean Monnet envisage alors que Pierre Mendès France soit remplacé, en tant que président du Conseil, par un membre de la SFIO, en l'occurrence Christian Pineau. Ce dernier devrait alors être investi par l'Assemblée nationale à l'issue des prochaines élections, ce qui lui permettrait de former un nouveau cabinet et de confier le ministère des Affaires étrangères à Guy Mollet. Le scénario imaginé par Jean Monnet ne se concrétisera pas immédiatement après la chute de Mendès France, mais à partir de 1956 et ce, de manière un peu différente. Cette année-là, Guy Mollet devient président du Conseil et nomme Christian Pineau ministre des Affaires étrangères. Il faut relever que c'est à ce gouvernement que revient la mise en œuvre du Marché commun et d'Euratom, par la signature des traités de Rome le 25 mars 1957[193], lesquels donnent une suite concrète aux discussions engagées lors de la conférence de Messine en juin 1955.

À la vue de ce qui précède, il apparait ainsi que Jean Monnet a effectivement émis l'hypothèse d'un renversement de Pierre Mendès France. Cependant, en ce qui concerne les propos de Georges Berthoin, qui affirme que Jean Monnet aurait également participé à la chute de ce dernier, il reste difficile de savoir précisément par quels moyens cela aurait

193 | Lefebvre Denis, « Les socialistes français sont-ils responsables de l'échec de la CED ? », *L'Europe en Formation, art. cit.*, p. 114.

pu se produire, les sources disponibles ne permettant pas de l'établir clairement. On peut néanmoins supposer que Jean Monnet a joué de son influence pour rallier des responsables politiques favorables à l'intégration européenne afin de favoriser ce renversement. Cette hypothèse est soutenue par l'article du *Canard enchaîné* du 17 novembre 1954 :

> *« Et de se répandre [Jean Monnet] dans les milieux européano-parisiens pour expliquer que Mendès est en train de saboter la C.E.C.A., que c'est à cause de lui si le nouveau traité d'association entre le ‹pool› et l'Angleterre n'a pas été signé, à cause de lui encore si la convention collective des mineurs n'a pas été conclue.*
> *Ajoutant ‹in petto› que si, par hasard, P.M.F. était renversé avant février prochain, lui, Jean Monnet, serait tout prêt à se sentir à nouveau une âme de candidat ‹pooliste›. »*[194]

Selon l'article, Jean Monnet considère Pierre Mendès France comme responsable des blocages rencontrés par la CECA, et plus largement de l'arrêt du processus d'unification européenne porté par cette dernière. Il aurait ainsi indiqué ouvertement qu'il souhaitait voir un gouvernement plus favorable à l'intégration lui succéder, condition qui le ferait revenir sur sa décision de quitter la Haute Autorité. Le journal rapporte également que Jean Monnet anticipe la chute de Mendès France avant février 1955. Cela soulève la question de savoir si le renversement du 5 février résulte d'une simple coïncidence, ou s'il a été en partie provoqué par Jean Monnet, avec l'appui de certains proches, comme René Mayer, dont les interventions lors du vote de confiance demandé par Pierre Mendès France ont contribué à faire tomber son gouvernement.

194 | Annexe 1 : S.n., « Pièce de Monnet…Et Monnet de la pièce », *Le Canard enchainé*, 17.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/144.

Par ailleurs, un autre élément vient renforcer l'idée selon laquelle la chute de Pierre Mendès France est perçue comme nécessaire à une relance européenne. Il s'agit des propos de Jacques Van Helmont, qui établit un lien entre le renversement et le mémorandum du Benelux. Lors de son échange avec François Duchêne, il précise :

> *« FD Mais tout de même, si, par exemple, Mendès-France avait été au pouvoir, on aurait dit, ‹On ne va pas faire un mémorandum Benelux, parce qu'on est sûr d'échouer›. […]*
>
> *VH […] tout ce travail de préparation qui a abouti au mémo Benelux, ça s'est fait pendant que Mendès était le Président du Conseil à Paris.*
>
> *FD On ne l'a lancé qu'une fois Mendès tombé.*
>
> *VH On en parlait quand même.*
>
> *[…]*
>
> *VH Je parlais par exemple avec Mollet. Justement, ça se rattache à la même psychologie. Mendès-France était*

> *toujours Président du Conseil. Pour Mollet aussi, c'était une situation où il fallait agir, on ne pouvait pas rester comme ça.»*[195]

Dans cet échange, Jacques Van Helmont affirme que les travaux préparatoires en vue d'une relance européenne sont déjà engagés alors que Pierre Mendès France est encore en fonction, sans pour autant reconnaitre que la chute de ce dernier est attendue pour proposer de nouvelles initiatives européennes aux Six. Il cherche certainement à minimiser l'idée qu'un renversement était souhaité, suggérant que les propositions du Benelux auraient pu être faites même si Mendès France était resté au pouvoir. Il est important de préciser que Jacques Van Helmont, en août 1954, soit quelques jours avant la conférence de Bruxelles, est informé que le renversement de Pierre Mendès France est sérieusement envisagé en France. Lorsqu'il mentionne Guy Mollet, dans son échange avec François Duchêne, il ne précise pas que c'est ce dernier qui l'en avait informé, ni qu'il partageait cette position. En effet, Guy Mollet lui avait indiqué, avant la conférence, que si Pierre Mendès France refusait «les contre-propositions éventuelles des Cinq» – c'est-à-dire le maintien du traité de la CED dans sa forme initiale –, alors lui-même, ainsi que d'autres responsables politiques favorables à l'intégration

195 | Transcription de l'interview de Jacques Van Helmont, menée par François Duchêne, [Paris ?], 12.04.1986, p. 22, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT530.

européenne, considéreraient «que Mendès devrait démissionner»[196] – les chefs de gouvernement devant démissionner après avoir été renversés par l'Assemblée nationale.

Pour ce qui est du projet de relance, un autre témoignage vient appuyer les propos de Jacques Van Helmont, selon lesquels des discussions avaient déjà lieu à ce sujet avant même la chute du gouvernement français, et plus précisément peu après l'échec du traité de la CED. Il s'agit du comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ancien secrétaire général du ministère belge des Affaires économiques, qui en parle dans un entretien avec le journaliste Jean-Claude Ricquier. Il y explique que, dès septembre 1954, des études sont engagées en vue de créer de nouvelles communautés européennes, et qu'une décision est prise le 29 novembre 1954 pour utiliser la structure de la CECA comme base de cette relance :

> *«Le 29 novembre 1954, les ministres du Benelux décidaient d'utiliser, pour cadre de la relance, la structure de la CECA, quitte à l'élargir par la suite.*
> *– Ces travaux préparatoires des gouvernements du Benelux se firent à l'insu de nos autres grands partenaires ?*
> *– Ces travaux se firent de façon très discrète, parce que Paul-Henri Spaak faisait preuve de la plus grande prudence. Il a d'ailleurs attendu la chute du gouvernement Mendès France, en février 1955, avant de faire une véritable*

196 | Compte rendu d'une conversation entre Paul-Henri Spaak et Jacques Van Helmont, [s.l.], [s.d.], 3 p., Archives historiques de l'Union européenne, Fonds PHS Paul-Henri Spaak, Troisième mandat en tant que ministre des Affaires étrangères, cote : PHS-326.

> *ouverture politique. C'est à ce moment que nous avons élaboré un mémorandum Benelux qui présentait un éventail de suggestions destinées à reprendre l'effort d'unification européenne.»*[197]

À la lumière de ce témoignage, il apparait que la chute de Pierre Mendès France n'est pas uniquement souhaitée par Jean Monnet et certains acteurs politiques français favorables à l'unité européenne, mais également par les dirigeants des pays du Benelux, et plus particulièrement Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères. Ce dernier, qui a été informé par Jacques Van Helmont en août 1954 avant la conférence de Bruxelles qu'un renversement de Mendès France était envisagé en France[198], semble alors avoir délibérément attendu que cet événement se produise pour présenter publiquement une proposition de relance, ce qui suggère ainsi que les responsables politiques du Benelux considèrent également Pierre Mendès France comme un obstacle à l'intégration européenne. Le mémorandum n'est ainsi présenté qu'après sa chute, sous le gouvernement formé par Edgar Faure le 23 février 1955, au sein

197 | SNOY ET D'OPPUERS, Jean-Charles, *Rebâtir l'Europe, Mémoires*, Paris : Duculot, 1989, p. 93-96, URL : http://www.cvce.eu/obj/jean_charles_snoy_et_d_oppuers_rebatir_l_europe_memoir_es-fr-a1bbe32c-a132-499d-96b6-845811159177.html.

198 | Compte rendu d'une conversation entre Paul-Henri Spaak et Jacques Van Helmont, [s.l.], [s.d.], 3 p., Archives historiques de l'Union européenne, Fonds PHS Paul-Henri Spaak, Troisième mandat en tant que ministre des Affaires étrangères, cote : PHS-326.

duquel se retrouvent certains ministres proeuropéens, et lequel affiche une volonté de contribuer à une relance de la construction européenne[199].

Le journal *L'Echo liberté*, dans son édition du 13 novembre 1954, rapporte un autre élément susceptible d'éclairer la volonté de Jean Monnet et des autres gouvernements membres de la CECA de voir Pierre Mendès France renversé. Reprenant les propos d'une agence américaine, l'article souligne :

> *«[...] un fossé fondamental sépare M. Mendès-France et M. Monnet sur la question de la supranationalité. Il rappelait que, pendant cinq ans, M. Monnet s'est voué à une cause qui tendait à résoudre les problèmes français dans le contexte d'une politique européenne d'expansion économique, d'investissements et de marchés communs.*
> *Jusqu'à M. Mendès-France, les gouvernements français se sont ralliés à cette politique. Mais lui entendrait garder les mains libres en face de la haute autorité lorsqu'il s'agira, l'an prochain, de mettre en place les mesures de redressement économique qu'il prépare.»*[200]

199 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 218.

200 | S.n., « La démission de M. Monnet », *L'Echo liberté*, 13.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/93.

Le journal met ainsi en évidence une rupture entre Pierre Mendès France et ses prédécesseurs, qui avaient jusque-là soutenu les actions de la Haute Autorité, et plus particulièrement celles de Jean Monnet. Opposé au principe de supranationalité porté par l'institution, Mendès France chercherait à en limiter les compétences, souhaitant intervenir dans les domaines économiques selon une logique répondant strictement aux intérêts nationaux de la France. Cette perspective semble d'autant plus probable dans la mesure où Pierre Mendès France s'est vu attribuer, le 10 août 1954, par l'Assemblée nationale, des « pouvoirs spéciaux »[201], lui permettant de prendre des décisions rapides en matière économique et financière, sans avoir à rendre compte au Parlement, ce qui lui laisse une marge de manœuvre importante pour orienter sa politique selon ses propres priorités – la CECA ne semblant plus, dans ce contexte, constituer un enjeu central.

1.1 La proposition de résolution du 1er décembre 1954 visant à permettre le retour de Jean Monnet : un geste symbolique ou une stratégie anticipant un changement politique ?

Dans ces circonstances, où plusieurs européistes souhaitent vraisemblablement la chute du gouvernement français, il est pertinent de se demander si la motion adoptée en décembre 1954 par l'Assemblée commune de la CECA, à la suite de la démission de Jean Monnet, ne revêt pas une signification plus large que celle qui lui est généralement attribuée. Comme l'expliquent Raymond Poidevin et Dick Spierenburg, le 1er décembre 1954, « l'Assemblée commune cherche à faire revenir Monnet sur sa décision en approuvant une motion en ce sens ».[202] Cependant, ils ne précisent ni le déroulement de la séance ni l'identité des membres à l'origine de cette initiative. Selon le compte rendu analytique de la séance[203], une proposition de résolution a été déposée par le député néerlandais Maan Sassen, le radical-socialiste Yvon Delbos, ainsi que Guy Mollet. Leur objectif est de permettre à Jean Monnet de revenir sur sa décision de démissionner, sans que cela ne soulève de difficulté sur le plan juridique. En effet, il convient de rappeler qu'en vertu de l'article 12, alinéa 1 du *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, les fonctions de membre de la Haute Autorité prennent fin, hors renouvellement régulier, uniquement en cas de décès ou de démission[204]. Ainsi, une fois celle-ci actée, un retour en arrière devient juridiquement impossible. La proposition de résolution, qui sera votée à l'unanimité moins deux abstentions par les membres de l'Assemblée commune, vise donc à contourner cet obstacle. De ce fait, il peut être supposé que l'initiative de Guy Mollet et de ses collaborateurs,

201 | Rizzo Jean-Louis, « Chapitre 9. L'expérience mendésiste », in Berstein Serge et Ruby Marcel (dir.), *Un siècle de radicalisme*, *op. cit.*, p. 159.

202 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale, op. cit.*, p. 311.

203 | Séance de l'Assemblée commune de la CECA, Strasbourg, 01.12.1954, European Parliamentary Research Service (EPRS) Historical Archives, Politique générale de la Haute Autorité (suite), p. 87, cote : EU.HAEU/AC.AP.DE.1954//DE19541201-03/9900.

204 | Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, p. 25, Archives en ligne d'EUR-lex.

qui manifeste clairement la volonté de maintenir Jean Monnet à la tête de la Haute Autorité, ait également été prise en prévision d'un changement de gouvernement en France. Selon cette hypothèse, cela aurait permis à Jean Monnet de conserver la présidence au sein de la Haute Autorité en février 1955, étant donné qu'il était fort probable que Pierre Mendès France s'y oppose s'il était resté en fonction. De plus, cela aurait également permis à Jean Monnet d'agir dans un contexte politique favorable à l'unification européenne, étant donné que la chute de Pierre Mendès France ne pouvait qu'offrir « de nouvelles chances pour une action de tous les Européens favorables à une relance de la dynamique européenne »[205]. Dès lors, le fait que la proposition émane précisément de Guy Mollet soulève des interrogations, d'autant plus que ce dernier estimait, dès le mois d'août 1954, que Pierre Mendès France devait être renversé.

2. Le report de la désignation du successeur de Jean Monnet : un levier pour contrer la nomination de Paul Ramadier

Le 8 février 1955, les ministres des Affaires étrangères des Six doivent se réunir afin de désigner à l'unanimité le successeur de Jean Monnet, à la fois en tant que membre français de la Haute Autorité et comme président de l'institution.

205 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 216.

Toutefois, la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, intervenue trois jours plus tôt, conduit au report de cette réunion, en raison de l'instabilité politique en France. À ce sujet, les propos de Max Kohnstamm, recueillis par François Duchêne, apportent un éclairage différent sur les raisons de ce report. En effet, il suggère qu'il ne s'agit pas uniquement d'une conséquence de la crise ministérielle française, mais aussi d'un moyen de faire obstacle à la nomination de Paul Ramadier, alors pressenti par Pierre Mendès France pour succéder à Jean Monnet :

> *« FD There was to be a decision on the 8th of February as to Monnet's successor. Monnet was to leave on the 10th, and there was to be a foreign ministers' meeting. Mendès-France fell on the 5th of February. That meant to say there could be no foreign ministers' meeting. [...]*
>
> *MK [...] the whole argument there couldn't be a foreign ministers' meeting was made up to an extent. There was some reality to it, but Ramadier was the last man he wanted as his successor. Therefore, the fall of Mendès-France was a gift of heaven. He [Jean Monnet] could not say "I'm not going." He had said he wanted – and he wanted – to go, but there was a successor he thought ruinous. Then Mendès-France fell, magnificent (laughs) !*
>
> *[...]*
>
> *MK [...] if his successor Mendès-France had [designated had been] a man whom he liked to see as a successor, he*

> *would have found every excuse to have the ministers' meeting. He would have handled it differently and at least as soon as the new government was in place have pushed for the nomination of this man. But he was very glad – of that I am absolutely sure – that Ramadier was out. Ramadier had even voted against the Schuman Plan.»*[206]

Max Kohnstamm laisse entendre que Jean Monnet n'aurait jamais envisagé de quitter ses fonctions si Paul Ramadier, seul candidat alors envisagé par Pierre Mendès France, avait été pressenti pour lui succéder. Cela s'explique, comme le souligne Kohnstamm, par le fait que Ramadier avait non seulement voté contre le traité de la CED[207], mais aussi contre le plan Schuman qui fonde la CECA. Un tel profil aurait donc été perçu comme incompatible avec les principes portés par la Haute Autorité, d'autant plus que ce dernier s'était opposé à plusieurs reprises au principe de supranationalité[208]. Ainsi, la nomination d'un successeur tel que Paul Ramadier à la tête de la Haute Autorité aurait risqué de fragiliser la première Communauté européenne et d'affaiblir son organe exécutif.

206 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par François Duchêne, Fenffe (Ardennes), 18.01.1986, p. 9-10, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT555.

207 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 216.

208 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 315.

C'est ainsi que Max Kohnstamm interprète le report de la réunion des Six, comme une manœuvre destinée à écarter discrètement la candidature de Paul Ramadier, en laissant au nouveau gouvernement, celui d'Edgar Faure, le temps de proposer d'autres candidats à la succession. Ce qui précède conduit alors à se demander si la chute de Pierre Mendès France, en plus de permettre la possibilité d'une relance européenne, n'aurait pas également été envisagée dans un but qui est celui de retarder la nomination du successeur de Jean Monnet, et ainsi éviter l'élection de Paul Ramadier le 8 février 1955. Il est important de préciser que près de trois mois s'écoulent entre la démission de Jean Monnet et la date initialement prévue pour sa succession. Comment se fait-il que la réunion des Six ait pris autant de temps pour être convoquée ? Est-ce qu'il s'agissait d'attendre qu'un changement politique intervienne en France avant de l'envisager ? Il convient de souligner que la Haute Autorité ne prend l'initiative de prévoir cette réunion qu'à partir de fin janvier 1955[209]. Il peut ainsi être supposé qu'à ce moment-là, les protagonistes européens impliqués dans la chute du gouvernement, dont potentiellement Jean Monnet, sont conscients que Pierre Mendès France risque d'être renversé, et que la date du 8 février 1955 est fixée sans doute afin d'éviter tout soupçon, alors même qu'il est peu probable que la réunion ait effectivement lieu.

209 | Télex du secrétaire général adjoint du c.i.c.e.e. au secrétaire général de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, C. Calmès, Paris, 03.02.1955, Archives historiques de l'Union européenne, Fonds Négociations du traité instituant la CEE et la CEEA-1995-1957 (CM3-NEGO), Réunion des ministres des Affaires étrangères, Messine, 01-03 juin 1955, cote : CM3_NEGO-0002.

La chute du gouvernement français devait être d'autant plus pressante en début d'année 1955, étant donné que c'est le 18 janvier 1955 que l'opinion publique est au courant que Pierre Mendès France propose le poste à Paul Ramadier. Par ailleurs, ce dernier ne manifeste guère d'enthousiasme à cette perspective, si l'on en croit un article du journal indépendant *L'Aurore* :

> *« Il a reçu hier M. Ramadier, qu'il a pressenti pour remplacer, en tant que membre français, M. Jean Monnet à la Communauté européenne du charbon et de l'acier. M. Ramadier s'est récusé – préférant continuer à présider notre délégation au Bureau international du travail. »*[210]

Il ressort ainsi que Paul Ramadier a décliné l'offre de Pierre Mendès France, ne souhaitant pas être proposé comme candidat à la succession de Jean Monnet, ce qui est compréhensible, dans la mesure où ce dernier est hostile à la CECA. Cependant, il est important de souligner qu'il finit par accepter le poste, en informant Jean Monnet par courrier, le 26 janvier 1955, que c'est en raison de « l'insistance particulière du Président Mendès France »[211] qu'il s'est décidé à accepter d'être présenté pour lui succéder. Il est ainsi pertinent de s'interroger sur les raisons qui poussent Pierre Mendès France à vouloir à tout prix que Paul Ramadier, pourtant

210 | S.n., « Charbon-acier Algérie », *L'Aurore*, 18.01.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 62/1/1.

211 | Lettre de Paul Ramadier à Jean Monnet, Genève, 26.01.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 62/1/9.

opposé aux projets d'intégration européenne supranationale, intègre la Haute Autorité en tant que membre, et qu'il en devienne le président. C'est le journal professionnel *La Journée bâtiment* qui peut nous aiguiller sur cette question. Ce dernier s'appuie sur les propos d'un correspondant du *Financial Times* à Luxembourg pour rapporter les motivations prêtées à Mendès France dans le choix du futur président de la Haute Autorité, motivations qui viseraient à affaiblir la première Communauté européenne :

> *« [...] le correspondant poursuit : ‹Il y a lieu de croire que sous l'actuel gouvernement français l'on désignerait à la Haute Autorité un président ayant pour mandat de s'en tenir strictement aux limites du traité sur le plan Schuman. En principe, cela réduirait probablement la Communauté européenne à quelque chose comme une agence européenne du charbon et de l'acier ou même un cartel›. »*[212]

Ainsi, la désignation de Paul Ramadier traduirait une volonté claire de Pierre Mendès France de réduire la portée du projet européen. Le journal souligne que l'objectif prêté à Pierre Mendès France ne serait pas seulement de nommer un successeur à Jean Monnet, mais aussi de freiner le processus d'intégration engagé par la CECA. Il refuserait ainsi de prolonger les pouvoirs supranationaux de cette dernière dans le domaine du charbon et de l'acier, ce qui laisse penser qu'il

212 | S.n., « La démission de M. Jean Monnet, commentée par M. Ricard, président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie française », *La journée du bâtiment*, 18.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/160.

pourrait également s'opposer, par la suite, à toute nouvelle forme d'intégration. En conséquence, confier la présidence de la Haute Autorité à Paul Ramadier reviendrait, avec l'aide de ce dernier, à restreindre la CECA à un simple organe de coordination sectorielle, vidé de toute ambition politique. Cette interprétation n'est pas dénuée de sens, dans la mesure où elle s'inscrit dans un ensemble d'initiatives menées par le président du Conseil, qui, après l'échec de la CED, tente de réorienter l'action européenne vers une logique intergouvernementale – plus compatible avec ses réticences à l'égard des transferts de souveraineté. Ce qui précède rend alors d'autant plus crédible l'idée que la chute de son gouvernement ait été jugée nécessaire pour empêcher que ce scénario ne se réalise par l'élection de Paul Ramadier.

2.1 La candidature de Paul Ramadier : un risque pour la France de perdre la présidence de la Haute Autorité

Un autre élément peut contribuer à expliquer pourquoi la chute du gouvernement de Pierre Mendès France aurait été nécessaire pour empêcher Paul Ramadier de succéder à Jean Monnet, et cela réside dans le fait qu'avec un candidat tel que Ramadier, la France aurait pu perdre la présidence de la Haute Autorité. Ce qui précède peut être supposé à la lecture du journal *L'Aurore*, qui rapporte les propos du président de la chambre syndicale de la sidérurgie française, Pierre Ricard :

> *« Si la France ne remplace pas M. Monnet à la Haute Autorité par une personnalité de premier plan, la France perdra la présidence. Il n'est d'ailleurs, pas essentiel que le président soit français, puisqu'il doit faire abstraction de sa nationalité. »*[213]

Ainsi, comme le souligne Pierre Ricard, rien n'impose que la présidence de la Haute Autorité soit systématiquement occupée par un Français. Cependant, si la France souhaite conserver cette position centrale au sein de la CECA, il lui faut proposer un candidat suffisamment reconnu pour être accepté par les autres gouvernements. Ici, l'enjeu ne consiste pas simplement à désigner un successeur à Jean Monnet, mais à présenter une personnalité influente et capable de maintenir la présidence entre les mains de la France, afin que celle-ci continue à occuper une place de premier plan à la tête des institutions européennes, et plus largement, internationales.

Le journal *Franc-Tireur* reprend également des propos de Pierre Ricard, en insistant sur la nécessité qu'un homme d'envergure soit proposé par la France pour succéder à Jean Monnet. Dans le cas contraire, il évoque l'éventualité suivante :

213 | S.n., « Seule une personnalité de premier plan peut succéder à M. Jean Monnet à la présidence du pool charbon-acier », *L'Aurore*, 15.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/127.

> *« [...] on pourrait s'attendre qu'un président fût choisi parmi les membres actuels de la Haute Autorité et particulièrement entre trois noms, ceux des vice-présidents Etzel (Allemagne occidentale) et Coppé (Belgique) et de M. Spierenbourg [sic] (Hollande) qui accompagna M. Jean Monnet à Londres et joua un grand rôle dans les négociations avec la Grande-Bretagne en vue d'une association à la C.E.C.A. »*[214]

Cette hypothèse fait ressortir qu'en l'absence d'une personnalité française suffisamment reconnue, les cinq autres gouvernements de la CECA pourraient se tourner vers un membre déjà en poste au sein de la Haute Autorité. En ce qui concerne les candidats mentionnés par Pierre Ricard – Franz Etzel, Albert Coppé et Dick Spierenburg – tous trois ont un parcours politique important[215] et sont associés, chacun à leur manière, à la logique de la construction européenne. Dans ce contexte, proposer Paul Ramadier représenterait un risque, car son profil, jugé peu compatible avec l'intégration européenne, aurait pu inciter les autres gouvernements à lui préférer un membre déjà en poste pour la présidence. Cette perception est d'ailleurs confirmée par le jugement d'Edmund Wellenstein, qui décrit Paul Ramadier comme

214 | S.n., « Qui succédera à M. Jean Monnet à la tête du C.E.C.A. », *Franc-Tireur*, 16.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/138.

215 | Pour plus d'informations sur leur parcours, voir Carbonell Mauve, *Des hommes à l'origine de l'Europe : Biographies des membres de la Haute Autorité de la CECA*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2008, 290 p.

« old burn-out politician »[216], ainsi que par les propos d'Emile Noël, ancien collaborateur de Jean Monnet à la CECA, qui déclare :

> *« Ramadier n'était pas du tout un enthousiaste des affaires européennes. Quand il a été proposé par le gouvernement français pour remplacer Jean Monnet, il a été contré par les autres gouvernements, qui considéraient que c'était un peu l'anti-Monnet. »*[217]

Cet extrait montre clairement que Paul Ramadier ne bénéficie pas du même prestige que Jean Monnet, ni des mêmes convictions en matière européenne. Il faut préciser ici que l'opposition exprimée par les gouvernements dont parle Emile Noël porte sur la nomination de Paul Ramadier en tant que président, et non sur son éventuelle entrée à la Haute Autorité en tant que simple membre français. En effet, le 8 février 1955, les ministres des Affaires étrangères auraient pu voter en faveur de Paul Ramadier en tant que membre français, mais se seraient ensuite opposés à ce qu'il devienne le nouveau président de l'institution. Dès lors, le témoignage d'Emile Noël permet de comprendre que Jean Monnet et ses collaborateurs ne sont pas les seuls à s'opposer à l'élection de Paul Ramadier ; les cinq autres gouvernements de la

216 | Transcription de l'interview de Edmund Wallenstein, menée par François Duchêne, La Haye, 16.05.1989, p. 52, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT532.

217 | Transcription de l'interview d'Emile Noël, menée par François Duchêne, Florence, 19.10.1988, Archives de l'union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT513, p. 3.

CECA rejetaient également cette candidature, probablement inquiets à l'idée de confier une fonction aussi stratégique à une personnalité perçue comme éloignée des principes supranationaux. La lettre que le chancelier Konrad Adenauer adresse à Paul-Henri Spaak le 3 février 1955, soit cinq jours avant la réunion des ministres des Affaires étrangères, semble confirmer cette inquiétude autour de la candidature de Paul Ramadier. Sans l'exprimer explicitement, Konrad Adenauer cherche à empêcher la nomination de ce dernier en tant que président de la Haute Autorité :

> *« Es ist mir ein besonderes Bedürfnis, Ihnen zu der wichtigen Frage der Nachfolge Herrn Monnets in seiner Eigenschaft als Präsident der Hohen Behörde meine Auffassung darzulegen. Ich höre, dass die französische Regierung mit grossem Nachdruck die Kandidatur des früheren französischen Ministerpräsidenten Ramadier betreibt. Ich glaube, dass es nicht im Interesse der Montangemeinschaft wäre, wenn dieses wichtige Amt wieder mit einer französischen Persönlichkeit besetzt würde. Dies aus demselben Grunde, aus dem die Bundesregierung davon abgesehen hat, die Kandidatur von Herrn Etzel zu betreiben ; es darf in der Öffentlichkeit nicht der Eindruck entstehen, als wenn ausschliesslich die beiden stärksten Partnerstaaten der Gemeinschaft Anspruch auf dieses Amt erheben könnten. Ich habe deshalb von vornherein den Standpunkt verstreten, dass es besser sei, wenn ein Vertreter der Benelux-Staaten gewählt würde. Ich dachte hierbei besonders an Herrn Coppé, der wie ich höre, auch nach allgemeiner Auffassung sich sachlich für dieses Amt gut eignen würde. […] »*[218]

Par cette lettre, le chancelier dévoile plusieurs éléments essentiels. Il confirme tout d'abord que le gouvernement français, sous-entendu Pierre Mendès France, soutient activement la candidature de Paul Ramadier à la présidence de la Haute Autorité. Konrad Adenauer, qui semble percevoir cela négativement, ne s'oppose pas frontalement à la candidature de Paul Ramadier. Pour la contourner, il avance qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la Communauté que la présidence soit à nouveau confiée à un Français. Il précise que, pour les mêmes raisons, le gouvernement allemand a renoncé à proposer Franz Etzel, de sorte à éviter que l'opinion publique perçoive la présidence comme monopolisée par les deux pays. Ainsi, il suggère à Paul-Henri Spaak de soutenir la candidature d'Albert Coppé, membre belge de la Haute Autorité, qu'il présente comme une personnalité compétente et respectée, et qui serait, selon lui, en mesure de recueillir l'accord des autres gouvernements. Il apparait donc que si la France avait maintenu la candidature de Paul Ramadier, elle aurait effectivement couru le risque de perdre la présidence de la Haute Autorité le 8 février 1955, la nomination du président devant obligatoirement recueillir l'unanimité des ministres des Affaires étrangères des Six. À ce sujet,

218 | Lettre de Konrad Adenauer à Paul-Henri Spaak, Bonn, 03.02.1955, Archives historiques de l'Union européenne, Fonds PHS Paul-Henri Spaak, Troisième mandat en tant que ministre des Affaires étrangères, cote : PHS-314.

le journal *L'Information* rend compte d'une conférence de presse donnée par Edgar Faure, devenu président du Conseil après la chute du gouvernement de Pierre Mendès France. Il y déclare que la candidature de Paul Ramadier, bien que retenue par le précédent gouvernement, a finalement été abandonnée. Cette décision aurait été prise à la lumière des réactions exprimées par les autres pays membres de la CECA, Edgar Faure affirmant à ce sujet :

> *« En ce qui concerne la candidature de M. Paul Ramadier, retenue par le précédent gouvernement, M. Edgar Faure a déclaré qu'il l'aurait envisagée avec faveur mais qu'il avait dû faire état de l'opinion des différents pays et aussi des réactions des milieux gouvernementaux, qui ont amené le cabinet de Paris à penser que cette candidature ne présenterait pas, éventuellement, de chances suffisantes. »*[219]

Cette déclaration confirme ainsi que la candidature de Paul Ramadier ne faisait pas l'unanimité parmi les gouvernements des Six. Il convient également de noter que, outre l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique et les Pays-Bas étaient eux aussi réticents à l'idée que ce dernier soit investi en tant que président de la Haute Autorité[220]. L'Italie, quant à elle, qui ne soutenait pas non plus cette option, ne s'y opposait pas ouvertement, et ce afin de ne pas altérer ses relations avec

219 | S.n., « La succession de M. Jean Monnet », *L'Information*, 28.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/48.

220 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 314.

la France[221]. Ainsi, face à cette impasse, le gouvernement d'Edgar Faure se voit contraint de retirer officiellement la candidature de Paul Ramadier, pour ne pas compromettre les chances de la France de conserver la présidence de la Haute Autorité. À la place, tout comme le souligne le journal *L'Information*, le gouvernement décidera de présenter à Messine, à l'issue du Conseil des ministres du 25 mai 1955, deux nouveaux candidats pro-européens à la succession de Jean Monnet :

> *« Il faut savoir en outre, que les cinq autres puissances de la C.E.C.A. veulent bien conserver la présidence de la Haute Autorité à la France, mais à la condition qu'il s'agisse d'une haute personnalité. [...] c'est ce qui a amené M. Edgar Faure à préférer la candidature de M. René Mayer à celle de M. Jean-Marie Louvel. La compétence de l'ancien ministre de l'Industrie n'est pas contestée, mais son rang politique n'est pas suffisant pour que les cinq autres puissances lui accordent cette présidence. »*[222]

Il apparait ici qu'avec l'abandon de la candidature de Paul Ramadier, les cinq autres gouvernements de la CECA sont de nouveau disposés à accepter qu'un Français préside la Haute Autorité, à condition qu'il s'agisse d'une « haute personnalité ». Dans ce contexte, René Mayer s'impose comme

221 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 316.

222 | Fauvet Jacques, « Communautés européennes », *L'Indépendant*, 25.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/12.

le candidat privilégié par Edgar Faure. Tous deux appartiennent au même parti, et René Mayer bénéficie d'une grande expérience politique, ayant notamment exercé la fonction de président du Conseil. À cela s'ajoute son statut de député du département de Constantine en Algérie et sa présence dans des entreprises industrielles et financières transfrontalières, ce qui en fait « une personnalité disposant d'une situation politique et d'un crédit international reconnus »[223] pour être élu président de la Haute Autorité. En comparaison, Jean-Marie Louvel semble disposer d'un profil politique moins affirmé. Bien que sa compétence ne soit pas remise en question, son parcours semble perçu comme moins prestigieux, ce qui, aux yeux d'Edgar Faure, le rend probablement moins apte à convaincre les autres gouvernements. En ce qui concerne le choix de présenter deux candidats, bien que René Mayer soit privilégié, voici ce que rapporte le journal *L'Information* à ce sujet :

> *« Le Conseil des ministres qui s'est tenu dans la nuit de mercredi à jeudi a décidé de proposer, pour la succession de M. Jean Monnet à la C.E.C.A. MM. René Mayer et Jean-Marie Louvel.*
> *Au cours d'une conférence de presse, jeudi après-midi, M. Edgar Faure a précisé qu'en désignant deux candidats au poste de représentant de la France à la Haute Autorité, le gouvernement a voulu ne pas paraitre imposer sa décision aux autres gouvernements membres. »*[224]

223 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 313.

À travers cette déclaration, Edgar Faure semble vouloir se démarquer du gouvernement précédent en affirmant que la France ne souhaite pas imposer un candidat, comme l'avait fait Pierre Mendès France avec Paul Ramadier. Il tente ainsi de montrer que son gouvernement est disposé à discuter avec ses partenaires européens sur cette question, en leur laissant la possibilité de se prononcer sur le profil qui leur semblerait le plus adapté à la présidence de la Haute Autorité, maintenant qu'ils acceptent que ce poste revienne à la France. Dans ce contexte relatif à sa succession, il convient d'examiner comment Jean Monnet se positionne entre février et juin 1955.

3. La position de Jean Monnet entre février et juin 1955, de la chute de Pierre Mendès France à la conférence de Messine

Dans les *Mémoires* de Jean Monnet, aucune mention n'est faite en ce qui concerne la position de ce dernier pendant la période qui s'écoule entre la chute du gouvernement de Pierre Mendès France et son remplacement à la conférence de Messine, le 1er juin 1955. La seule allusion à cette période consiste en une

224 | S.n., « La succession de M. Jean Monnet », *L'Information*, 28.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/48.

brève remarque selon laquelle « la Haute Autorité [est] présidée maintenant par René Mayer »[225], avant que les *Mémoires* ne passent au chapitre suivant, consacré à la création du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE), que Jean Monnet lance en tant que « simple citoyen après seize années de service public interrompu »[226]. Il convient toutefois de préciser que, concernant le CAEUE, Jean Monnet n'a pas attendu son départ officiel de la CECA pour commencer à élaborer ce projet. En effet, dès décembre 1954[227], il prépare un discours qu'il prévoit de prononcer le 10 février 1955, à l'échéance de son mandat à la tête de la Haute Autorité, ce discours devant lui permettre d'exposer le programme de son Comité d'action, dont il établit une première ébauche dès le 4 janvier 1955[228]. Ainsi, Jean Monnet, ayant déjà en tête la création de son Comité d'action, adresse le 8 février 1955 aux gouvernements des Six, une lettre dans laquelle il rappelle qu'en vertu du traité de la CECA, il est tenu de demeurer en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Il y réaffirme en même temps sa décision de démissionner en tant que membre de la Haute Autorité, et son refus de renouveler son mandat de président[229]. Selon Raymond Poidevin et

225 | Monnet Jean, *Mémoires, op. cit.*, p. 474.

226 | *Ibid.*, p. 475.

227 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 217.

228 | *Ibid.*

229 | Communiqué de presse concernant la prolongation des fonctions de Jean Monnet, [s.l.], 08.02.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 62/2/3.

Dick Spierenburg, après la chute du gouvernement français, Jean Monnet donne « l'impression à son interlocuteur qu'il reconsidérerait sa position si les six gouvernements se décidaient à prendre des initiatives concrètes en vue de relancer l'intégration économique, par exemple en élargissant les compétences de la Haute Autorité aux transports et à l'énergie »[230]. De son côté, Maria Grazia Melchionni écrit que « la lettre du 8 février fut aussitôt suivie de la rumeur selon laquelle J.M. était disposé à revenir sur sa décision à la demande des six gouvernements, qui s'engageraient, pour leur part, à apporter leur soutien à la CECA et à accepter une extension des compétences de celle-ci aux autres sources d'énergie »[231]. Ainsi, ces formules – « impression », « rumeur » – laissent entendre que l'intention de Jean Monnet ne serait qu'indirectement perceptible, voire incertaine. Pourtant, les propos de Max Kohnstamm, lors de son entretien avec François Duchêne, viennent confirmer que cette disposition à rester est réelle, à condition que le projet d'élargissement de la CECA prenne une forme concrète dans ce contexte créé par la chute de Mendès France :

> *« FD If the idea is to incorporate new communities inside the ECSC, and this is done, it makes sense for Monnet to retrain the Presidency.*

230 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale, op. cit.*, p. 311.

231 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 216-217.

> *MK If you agree to make me president not only of coal and steel [...] then I agree (laughter). Monnet says his position is difficult because he cannot state this program in public. He cannot say publicly, "if you give me all that, I stay on." [...]. If the governments accept his idea, then there's a new situation. But, he says, it is highly unlikely that this would arise. "It is not enough for me to stay on if the governments simply say they are ready to "study" these problems". JM has stayed on after Mendès-France's fall because it was necessary to the institution, and in these conditions, he does not now want to talk publicly because that would be very embarrassing for the institution.»*[232]

Ainsi, ce témoignage confirme que Jean Monnet envisage de rester si les gouvernements des Six s'engagent concrètement à étendre les compétences de la CECA à d'autres sources d'énergie que le charbon et l'acier. Le fait que ce positionnement de Jean Monnet ait été perçu comme une rumeur s'explique par le fait qu'il était dans l'impossibilité de l'exprimer publiquement à cause de ses charges de président, qui le limitent justement au pool du charbon et de l'acier. Le fait que Max Kohnstamm estime qu'il aurait été inopportun pour Jean Monnet de déclarer publiquement, après la chute de Pierre Mendès France, qu'il était prêt à rester à la CECA, peut être interprété comme un signe de prudence. En effet, Jean Monnet cherchait sans doute à éviter que l'opinion publique

232 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par François Duchêne, Fenffe (Ardennes), 18.01.1986, p. 25, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT555.

ne perçoive cette position comme une manœuvre calculée. Il aurait pu être accusé d'avoir attendu le renversement de Pierre Mendès France pour revenir sur sa décision de quitter la Haute Autorité, ce qui aurait confirmé les interprétations formulées à l'époque par certains journaux, qui mettaient en lumière les différends entre les deux hommes.

Il est important de préciser que Jean Monnet ne formule sa proposition d'élargissement des compétences de la CECA qu'après la chute du gouvernement, probablement parce qu'il perçoit alors une possibilité de rester en fonction dans un contexte politique plus favorable à la poursuite du projet européen. Le gouvernement d'Edgar Faure, formé le 23 février 1955, se montre en effet plus réceptif à l'idée d'une relance de l'intégration, notamment en lien avec d'autres sources d'énergie[233]. Ce qui précède conduit ainsi Jean Monnet à formuler plusieurs propositions concrètes, les principales étant : l'élargissement de la CECA dans les domaines des transports et de l'énergie conventionnelle[234] ; la constitution d'une nouvelle autorité pour le développement pacifique de l'énergie nucléaire[235]. Il demande alors à Paul-Henri Spaak de présenter ces propositions aux autres gouvernements, ce

233 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 217.

234 | L'énergie conventionnelle désigne ici les sources non nucléaires couramment exploitées à cette époque, telles que le charbon, le pétrole ou encore l'énergie hydraulique.

235 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 218.

que celui-ci fait le 4 avril 1955[236], démarche qui aboutit par la suite à la rédaction finale du mémorandum du Benelux le 6 mai[237]. Dans ce contexte, Jean Monnet n'abandonne pas immédiatement son projet de Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, mais semble progressivement y renoncer entre mars et avril[238]. À mesure que le projet d'extension prend forme, la relance de l'intégration européenne depuis l'intérieur des institutions devient possible. De ce fait, il est permis de penser que Jean Monnet considère, dans ce nouveau contexte, qu'il n'est plus forcément nécessaire d'agir en dehors de celles-ci pour relancer le processus d'unification européenne, contrairement à ce qu'il avait envisagé au moment de sa démission en novembre 1954.

3.1 Les hésitations de Jean Monnet au printemps 1955, relancer l'Europe de l'intérieur ou de l'extérieur ? Le rôle déterminant du mémorandum du Benelux

Face à l'avancée du mémorandum du Benelux, qui doit être présenté aux gouvernements des Six à la conférence de

236 | Bossuat Gérard, *Le mystère Jean Monnet*, Paris : Tallandier, 2025, p. 454.

237 | Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, *op. cit.*, p. 318.

238 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 219.

Messine début juin 1955, Jean Monnet semble entrer dans une phase d'incertitude. Le 15 avril, il écrit à Franz Etzel pour lui faire part de ses hésitations :

> *« [...] Rien n'est encore décidé. Pour des raisons diverses que vous devinez, Bonn propose une réunion des six Ministres des Affaires étrangères fin mai. C'est une situation très difficile – et je ne sais que faire.*
> *[...]*
> *À Paris, la situation n'est pas mauvaise. Ce que je vous ai dit, ainsi qu'à H. et au Chancelier tient toujours. »*[239]

Par ces lignes, Jean Monnet fait référence aux discussions en cours entre les gouvernements de la CECA, et notamment à la position de l'Allemagne de l'Ouest. En effet, le chancelier Konrad Adenauer attend que la France ratifie les Accords de Paris avant d'envisager officiellement une relance européenne et, ainsi, une réunion à cet effet. Cette précaution de sa part vise à éviter que ne se reproduise le scénario du traité de la CED, signé par la France mais jamais ratifié, ce qui avait conduit à son échec. Or, les Accords de Paris seront ratifiés par le gouvernement le 5 mai 1955[240]. Lorsque Jean Monnet indique que « la situation à Paris n'est pas mauvaise », cela suggère qu'il perçoit la position du gouvernement français comme globalement favorable à une relance européenne.

239 | Lettre de Jean Monnet à Franz Etzel, [s.l.], 15.04.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 62/7/3.

240 | Wilkens Andreas, « Jean Monnet, Konrad Adenauer et la politique européenne de l'Allemagne fédérale – Convergences et discordances (1950-1957) », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 157.

Cependant, lorsqu'il écrit « c'est une situation difficile – je ne sais que faire », Jean Monnet met en avant, dans la lettre, son hésitation. Il semble faire allusion aux gaullistes qui composent le gouvernement d'Edgar Faure et qui pourraient s'opposer à la relance[241], ce qui l'amène à se demander s'il souhaite réellement rester. En effet, Pierre Koenig et Gaston Palewski, proches des milieux industriels de l'acier[242], sont fermement opposés au principe de supranationalité. Ainsi, leur présence au sein du gouvernement rend peu probable que la France accepte un élargissement des compétences de la CECA. En effet, une telle orientation risquerait de provoquer des tensions internes, les gaullistes étant susceptibles de s'y opposer fermement, ce qui pourrait déstabiliser l'équilibre du gouvernement d'Edgar Faure[243]. Cependant, malgré ce contexte d'incertitude, Jean Monnet semble avoir à ce moment-là « la volonté de diriger la relance »[244]. En effet, le 13 avril 1955, soit deux jours avant sa lettre à Franz Etzel, Jean Monnet rédige, avec Pierre Uri, un projet officieux de déclaration à l'attention de Paul-Henri Spaak[245]. Ce document, préparé en vue de la conférence des ministres des

241 | Bossuat Gérard, *Le mystère Jean Monnet*, *op. cit.*, p. 460.

242 | Bossuat Gérard « Jean Monnet, le Département d'État et l'intégration européenne (1952-1959), in Bossuat Gérard et Girault René (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle, op. cit.*, p. 229.

243 | *Ibid.*

244 | *Ibid.*

245 | MONNET Jean et URI Pierre, Projet officieux de déclaration pour la conférence de Messine, à l'attention de Paul-Henri Spaak, [s.l.], 13.04.1955, URL : http://www.cvce.eu/obj/projet_officieux_de_declaration_pour_la_conference_de_messine_13_avril_1955-fr-66e4cfe7-5c3a-4ad5-bef0-42262e62d756.html.

Affaires étrangères à Messine, propose que Jean Monnet prenne la tête d'une future conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un traité à partir des bases posées par le mémorandum du Benelux. À la fin du document, il peut être lu :

> *« Ils ont confié la présidence de cette conférence à M. Jean Monnet, qui a accepté cette mission, en même temps qu'il assumera la charge de président de la Haute Autorité pour un nouveau mandat de deux ans. »*

Ainsi, bien qu'il écrive deux jours plus tard à Franz Etzel « je ne sais que faire », ce projet révèle une intention claire de sa part qui est celle de participer activement à la relance européenne en acceptant à la fois de présider une conférence intergouvernementale et de prolonger son mandat à la tête de la Haute Autorité. Cependant, quelques jours plus tard, le 20 avril 1955, il adresse une nouvelle lettre à Franz Etzel, dans laquelle il exprime à nouveau des doutes :

> *« La situation est incertaine et confuse. Je ne sais moi-même quoi faire. Je me demande parfois s'il ne serait pas préférable de laisser la situation telle qu'elle est [...]. Entre temps [sic], que je reprenne mes idées de quelques mois et que j'agisse comme je voulais le faire, de l'extérieur. Je ne sais pas [...]. »*[246]

246 | Lettre de Jean Monnet à Franz Etzel, Luxembourg, 20.04.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 62/7/4.

Il apparait ainsi que Jean Monnet ne semble plus sûr de lui quant à la démarche à suivre, partagé entre rester président de la Haute Autorité ou reprendre la direction du Comité d'action, un projet déjà largement préparé. Il est probable que Jean Monnet ait conscience qu'il a peu de chances d'être retenu pour la continuation de son mandat, précisément en raison de l'hostilité des gaullistes envers sa personne[247]. Le journal *L'Entreprise*, dans son édition du 15 mai 1955, confirme ce constat :

> *« M. Edgar Faure a donc pris parti pour la désignation de M. René Mayer parce que : 1° cela écartait de l'Assemblée nationale un concurrent toujours dangereux ; 2° une satisfaction était donnée à l'ex-R.P.F., qui garde sa pleine hostilité à l'égard de M. Jean Monnet, sans braquer le M.R.P., puisque M. René Mayer est ‹européen›. »*[248]

Ainsi, dès la mi-mai 1955, il devient évident que Jean Monnet avait peu de chances d'être maintenu à la présidence de la Haute Autorité s'il décidait de revenir sur sa démission. Une telle éventualité se heurterait à l'opposition ferme des gaullistes, hostiles à la personne même de Jean Monnet et farouchement opposés à ce qu'il reprenne la direction d'une institution fondée sur le principe de la supranationalité. Cette hostilité s'était déjà manifestée quelques mois plus tôt, lors du vote de la motion du 1er décembre 1954 à

247 | Bossuat Gérard, *Le mystère Jean Monnet*, *op. cit.*, p. 460.

248 | S.n., « Ce qui se dit à Paris », *L'Entreprise*, 15.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/1.

l'Assemblée commune de la CECA. Deux députés gaullistes, Michel Debré et Jacques Vendroux, avaient alors refusé de voter la motion en faveur de la possibilité d'un retour de Jean Monnet. Michel Debré avait justifié leur abstention en ces termes :

> *« Au nom de M. Jacques Vendroux et en même temps qu'au mien, je tiens à dire que nous ne pouvons pas nous associer à cette motion.*
> *Nous voterions ‹contre› si cette proposition de résolution ne comportait que des dispositions de principe, des affirmations de doctrine. Mais elle évoque un cas personnel et une personnalité. En ce domaine, la courtoisie parlementaire a ses règles qui ne manquent pas de valeur, surtout dans une Assemblée comme la nôtre, carrefour des traditions nationales diverses.*
> *Dans ces conditions, nous manifesterons notre sentiment simplement en refusant de voter la motion, c'est-à-dire en nous abstenant. »*[249]

Par cette brève intervention, Michel Debré et Jacques Vendroux expriment leur opposition concernant la proposition de Maan Sassen, Guy Mollet et Yvon Delbos. Toutefois, soucieux de respecter les « règles de courtoisie » qui sont propres à l'Assemblée, ils choisissent de s'abstenir plutôt que de s'y opposer directement. Cependant, ce positionnement

249 | Séance de l'Assemblée commune de la CECA, Strasbourg, 01.12.1954, European Parliamentary Research Service (EPRS) Historical Archives, Politique générale de la Haute Autorité (suite), p. 113, cote : EU.HAEU/AC.AP.DE.1954//DE19541201-06/9900.

leur permet clairement de marquer leur désaccord en ce qui concerne le maintien de Jean Monnet à la tête de la Haute Autorité. Il est aussi important de relever qu'à l'opposition des gaullistes s'ajoute celle, moins visible mais tout aussi décisive, du président du Conseil lui-même, comme le rapporte Max Kohnstamm lors de son entretien avec François Duchêne :

> *« [...] Edgar Faure, the prime minister, is against maintaining Monnet at the High Authority, and even more against extending his power. »*[250]

Ainsi, Edgar Faure ne souhaite ni le maintien de Jean Monnet au sein de la Haute Autorité, ni un renforcement de ses pouvoirs par une extension des compétences de la CECA. Son opposition ne semble pas seulement motivée par des considérations institutionnelles et politiques, celui-ci étant un « antimonnetiste notoire »[251], mais elle peut également s'expliquer par une antipathie personnelle à l'égard de Jean Monnet, qu'il évoque dans ses mémoires en le qualifiant d'« évangéliste »[252], une expression laissant entrevoir une forme de mépris. Il aurait été rapporté que Jean Monnet n'avait pas conscience de l'animosité qu'éprouvait Edgar

250 | Transcription de l'interview de Max Kohnstamm, menée par François Duchêne, Fenffe (Ardennes), 18.01.1986, p. 28, Archives historiques de l'Union européenne, Oral history : Jean Monnet, Statesman of interdependence, cote : INT555.

251 | Bossuat Gérard, *Le mystère Jean Monnet*, *op. cit.*, p. 461.

252 | FAURE Edgar, *Mémoires*, Volume II : « Si tel doit être mon destin ce soir », Paris : Plon, 1984, p. 209-217, URL : https://www.cvce.eu/obj/edgar_faure_memoires-fr-cba09294-fedc-4212-a80b-6717f2074a25.html.

Faure à son égard, et qu'il aurait été surpris d'apprendre que ce dernier avait écarté sa candidature au profit de celle de René Mayer[253].

3.2 Le retrait de la démission de Jean Monnet et son éviction par le gouvernement Faure

Cependant, il se trouve que Jean Monnet est très probablement conscient de l'hostilité d'Edgar Faure à son égard, étant donné que le journal modéré *L'Indépendant*, dans son édition du 25 mai 1955, rapporte qu'à la suite du renversement du gouvernement de Pierre Mendès France :

> *« Jean Monnet informait discrètement M. Edgar Faure qu'il pourrait revenir sur sa démission ne serait-ce que pour conserver à la France, la présidence de la Haute Autorité. Le Président du Conseil est resté sourd à cette offre [...]. »*[254]

Ainsi, selon le journal, Jean Monnet aurait déjà fait savoir à Edgar Faure qu'il était disposé à retirer sa démission, avant même qu'il le fasse officiellement. Le moment exact de cet échange reste toutefois incertain. Cela s'est-il produit immédiatement après la chute de Pierre Mendès France, alors

253 | Bossuat Gérard « Jean Monnet, le Département d'État et l'intégration européenne (1952-1959), in Bossuat Gérard et Girault René (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 229.

254 | Fauvet Jacques, « Communautés européennes », *L'Indépendant*, 25.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/12.

que Paul Ramadier est encore envisagé ? Ou bien cela a-t-il eu lieu en avril 1955, au moment où Paul-Henri Spaak propose aux autres gouvernements d'élargir les compétences de la CECA ? Quoi qu'il en soit, cette information suggère que Jean Monnet a déjà essuyé un premier refus d'Edgar Faure concernant le retrait de sa démission.

Pourtant, malgré ce qui précède, et tout en ayant conscience des oppositions que pourrait susciter sa demande de reconduction, notamment de la part des gaullistes, Jean Monnet décide de retirer officiellement sa démission en adressant, le 21 mai 1955, une lettre aux six gouvernements membres de la CECA. Selon Max Kohnstamm, cette initiative s'inscrit dans une stratégie politique : sachant que le gouvernement français s'opposera probablement à sa reconduction, Jean Monnet estime qu'il lui sera difficile de rejeter en plus la perspective d'une relance européenne fondée sur Euratom et le Marché commun. Après l'échec du traité de la CED, le gouvernement français ne pourrait pas se permettre de toujours dire non à tout[255].

Cette hypothèse de Max Kohnstamm peut cependant être nuancée à la lumière d'un courrier que Jean Monnet adresse à Paul-Henri Spaak deux jours plus tôt, le 19 mai 1955. Dans cette lettre, il laisse entendre que sa décision de retirer sa

255 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 219.

démission s'inscrit dans la continuité de ses engagements antérieurs, et qu'elle répond à l'évolution du contexte politique européen :

> *« Mon cher Ami,*
> *Je vous envoie ce mot pour être certain de vous joindre au cas où je vous manquerais au téléphone.*
> *[…]*
> *Je pense, après y avoir réfléchi aujourd'hui que l'initiative doit venir de moi. Il est naturel que je change d'avis étant donné le changement des circonstances. Le contraire serait surprenant, et comme me l'a dit Monsieur Shumman [sic], mon attitude actuelle est cohérente avec mon attitude passée. »*[256]

Par ces quelques lignes, Jean Monnet semble se convaincre que revenir sur sa décision n'apparaitra pas comme une contradiction, mais bien comme une continuité logique de son engagement en faveur de la construction européenne. Ayant quitté son poste en novembre 1954, puis confirmé sa démission en février 1955 après la chute du gouvernement de Pierre Mendès France, il voit dans le nouveau contexte politique qui a émergé une opportunité de poursuivre son action. En évoquant une discussion avec Robert Schuman, il cherche à se rassurer quant à la cohérence de son positionnement. Il semble ainsi considérer que les conditions politiques actuelles lui permettent de reprendre sa place sans renier les

256 | Lettre de Jean Monnet à Paul-Henri Spaak, [s.l.], 19.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 63/4/14.

principes qui l'ont guidé lors de sa démission. Ainsi, Jean Monnet nourrit encore l'ambition d'être reconduit. Cette volonté se reflète dans une série de onze projets de lettres qu'il rédige pour annoncer le retrait de sa démission. La plus ancienne est datée du 16 mai 1955, et la dernière du 21 mai[257]. L'un de ces premiers projets, daté du 16 mai, est directement destiné à Edgar Faure. Il est ainsi possible de supposer que, dès cette première version, Jean Monnet conçoit sa lettre comme un moyen de convaincre en priorité le président du Conseil qu'il est important de le reconduire à la présidence de la Haute Autorité. Voici ce qu'il écrit au sein de ce projet de lettre du 16 mai :

> *« Résolu à consacrer tous mes efforts à la construction d'une Europe unie, l'arrêt de tout progrès dans cette voie m'avait conduit, en novembre dernier, à la conclusion que je servirais mieux cette cause en reprenant une totale liberté d'action. La continuité des institutions me commandait toutefois d'accomplir jusqu'à son terme mon mandat de Président ; et c'est en application du Traité que je suis demeuré en fonctions après le 10 février jusqu'à ce qu'il pût être pourvu à mon remplacement.*
> *La Conférence des Ministres des Affaires étrangères qui, le 1er juin, doit nommer le Président de la Haute Autorité, a inscrit à son ordre du jour le programme de l'action à poursuivre en vue de développer l'intégration européenne, et elle est saisie de propositions concrètes et positives établies par les Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais.*
> *L'Assemblée parlementaire de la Communauté avait, dans une résolution votée le 1er décembre 1954, souhaité qu'il me fût rendu possible de modifier ma décision / plusieurs Gouvernements ont insisté auprès de moi dans le même sens. Les perspectives de la réunion du 1er juin constituent un fait nouveau qui me fait un devoir d'être à disposition des Gouvernements, s'ils le désirent, pour poursuivre l'œuvre entreprise. »*[258]

Au sein de cette lettre, Jean Monnet commence par rappeler que sa décision de quitter la Haute Autorité était motivée par l'impasse dans laquelle se trouvait l'intégration européenne après l'échec de la CED. Il présente toutefois la conférence de Messine et les initiatives des gouvernements du Benelux comme des éléments nouveaux, susceptibles de relancer le projet européen. En évoquant la motion votée le 1er décembre 1954 par l'Assemblée commune, qui permettait un retour sur sa décision, il ne se positionne pas comme un simple candidat parmi d'autres, mais comme le président sortant qui est aujourd'hui disposé à continuer son mandat, à condition que les gouvernements le souhaitent toujours. En soulignant que plusieurs d'entre eux lui ont fait la demande de rester, il cherche à placer le gouvernement français face à une forme de consensus international, qu'il ne faudrait pas ignorer.

257 | Dossier AMH 63/4, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), Archives de la Fondation Jean Monnet pour L'Europe.

258 | Projet de lettre de Jean Monnet destiné à Edgar Faure, [s.l.], 16.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 63/4/13.

Lorsqu'il écrit qu'il est de « son devoir d'être à la disposition des Gouvernements », Jean Monnet laisse entendre qu'il ne sollicite pas ouvertement sa reconduction, mais qu'il ne saurait se soustraire à cette responsabilité si les gouvernements en expriment le souhait. En apparence modeste, cette formule introduit néanmoins une pression implicite sur le gouvernement français. Elle suggère qu'il est logique que Jean Monnet revienne sur sa décision, puisqu'aucun successeur n'a encore été désigné. Elle rappelle aussi que les cinq autres gouvernements de la CECA soutiennent son maintien, tout comme l'Assemblée commune qui s'était prononcée en ce sens.

La lettre finale, datée du 21 mai, est adressée par courrier aux cinq autres gouvernements de la CECA et déposée à Paris le 22 mai par Jean Monnet, qui cherche à s'assurer qu'Edgar Faure ne puisse prétendre ne pas l'avoir reçue[259], signe manifeste de la méfiance qu'il lui porte. Dans cette lettre, la formulation par laquelle Jean Monnet se dit prêt à rester diffère légèrement de celle figurant dans le projet de lettre du 16 mai :

> *« L'Assemblée parlementaire de la Communauté avait, dans une résolution votée le 1er décembre 1954, souhaité qu'il me fût rendu possible de modifier ma décision. Devant la relance de la politique européenne engagée par les Gouvernements, on ne comprendrait pas que je ne me déclare pas à nouveau prêt à participer directement au développement de l'œuvre entreprise, si les Gouvernements veulent confirmer le désir que plusieurs d'entre eux m'en ont exprimé avec insistance. […] »*[260]

Ici, la pression exercée sur le gouvernement français devient plus forte. Lorsque Jean Monnet écrit qu'« on ne comprendrait pas » qu'il ne se déclare pas prêt à participer à la relance européenne portée par le mémorandum du Benelux, il présente son maintien comme une attente partagée par tous les autres gouvernements. Il sous-entend qu'un refus du gouvernement français irait alors à l'encontre de cette volonté collective. Cette formulation suggère ainsi que son retour n'est pas simplement une option, mais une réponse attendue dans le contexte politique du moment. C'est pourquoi Jean Monnet, afin de rendre sa reconduction encore plus difficile à écarter, rappelle à nouveau, dans sa lettre finale, qu'il bénéficie du soutien explicite des cinq autres gouvernements de la CECA, ainsi que de celui de l'Assemblée commune qui compose cette dernière.

Le 24 mai 1955 au soir, Jean Monnet décide de publier sa lettre dans la presse, à la veille de la réunion du gouvernement français, consacrée à la question de sa succession et au mémorandum du Benelux en vue de la conférence de

259 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 219.

260 | Lettre de Jean Monnet à Edgar Faure, Luxembourg, 21.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 63/4/19.

Messine[261]. Cette publication semble motivée par l'absence de réponse d'Edgar Faure à son courrier. En choisissant de rendre sa position publique à ce moment précis, Jean Monnet cherche probablement à empêcher qu'une décision soit prise sans que le reste du gouvernement ait connaissance de sa démarche, et à orienter ainsi les délibérations du Conseil en sa faveur. Cependant, cette initiative est perçue comme une tentative de pression sur le gouvernement français. En effet, dans un article daté du 25 mai, le journaliste Jacques Fauvet revient sur cette séance du Conseil en rapportant les éléments de tension qui y ont émergé durant la journée :

> *« Bien décidé à ne pas admettre la reconduction de Jean Monnet, M. Edgar Faure s'est heurté aux ministres M.R.P. et spécialement à M. Pierre-Henri Teitgen. Cela s'est passé en trois temps.*
> *1. Discrètement appuyé par les ministres gaullistes, M. Edgar Faure propose la candidature de M. René Mayer. MM. Teitgen, Schuman et Pflimlin soutiennent celle de M. Monnet. M. Pinay reste plutôt neutre. Les ministres M.R.P. font valoir que la construction de l'Europe est attachée à la personne de M. Monnet. La politique, c'est l'homme, dit l'un d'eux. Se passer de celui-ci, c'est s'en prendre à celle-là.*
> *M. Edgar Faure fait valoir que M. René Mayer est aussi européen que M. Monnet. Ses titres et ses compétences ne sont pas contestables.*
> *En outre, la lettre rendue publique par M. Monnet a heurté M. Edgar Faure. Et pas seulement lui, la plupart des ministres trouvent surprenant, voire incorrect :*
> *Primo : de faire état d'une initiative étrangère pour faire pression sur le gouvernement français ;*
> *Secundo : d'en faire état publiquement avant même que le gouvernement s'en saisisse.*
> *[...]*
> *La France présentera deux noms à l'agrément des cinq autres Gouvernements : MM. René Mayer, ancien président du Conseil et Jean-Marie Louvel, ancien ministre M.R.P. »*[262]

261 | Grazia Melchionni Maria, « Le Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe : un réseau au service de l'Union européenne », in Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix, op. cit.*, p. 219-220.

Tout d'abord, il ressort de l'article qu'Edgar Faure, avant même que la lettre de Jean Monnet ne soit évoquée, est fermement décidé à ne pas reconduire ce dernier à la présidence de la Haute Autorité. Il bénéficie à cet égard du soutien des gaullistes, qui s'opposent catégoriquement au retour de Jean Monnet. Bien que les ministres démocrates-chrétiens du Mouvement républicain populaire (M.R.P.) expriment d'abord une préférence pour Jean Monnet, en insistant sur le fait qu'il incarne la construction européenne et que son maintien à la présidence de la Haute Autorité en garantirait la continuité, ils finissent par accepter la candidature de René Mayer. Ce choix s'impose comme une solution de compromis, dans un contexte où il importe de clore rapidement la question de la succession afin de préserver l'unité gouvernementale. En ce qui concerne la publication de la lettre de

262 | Fauvet Jacques, « Politiques européennes », *L'Indépendant*, 26.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 64/6/32.

Jean Monnet, cette démarche semble avoir été mal perçue par la plupart des ministres. Le fait qu'il rende publique sa volonté de revenir sur sa démission, avant même que le gouvernement ait pu prendre officiellement connaissance de sa lettre, est considéré comme une initiative inappropriée. Ce geste semble donner au gouvernement le sentiment que Jean Monnet tente de faire pression sur les autorités françaises, voire à forcer une décision. Ainsi, en écartant Jean Monnet, Edgar Faure cherche peut-être à affirmer que la décision appartient uniquement au gouvernement, et que les tentatives extérieures d'influencer ses choix, en particulier celle de Jean Monnet, n'ont aucune incidence.

Edgar Faure ne prend la peine de répondre à Jean Monnet que le 28 mai 1955, soit quatre jours après la publication de sa lettre. Dans cette réponse, il confirme clairement que le gouvernement français ne souhaite pas le reconduire à la présidence de la Haute Autorité. Le ton utilisé, en apparence diplomatique, est implicitement accusateur, à peine dissimulé sous des formules de politesse :

> *« Monsieur le Président,*
> *J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée en date du 24 mai en même temps qu'aux chefs des gouvernements des autres pays membres de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier et qui a été rendue publique par vos soins dans la soirée du même jour, avant qu'il m'ait été loisible d'y répondre comme de donner suite à la demande d'audience que vous aviez bien voulu m'adresser.*
> *Le Gouvernement français n'a pas estimé pouvoir donner suite à votre suggestion de reprendre, si la demande vous en était formulée, les mandats dont vous vous êtes démis par vos décisions du 10 novembre 1954 et du 8 février 1955, mais il tient à rendre hommage aux sentiments qui inspirent votre communication ainsi qu'aux efforts que vous avez déployés et aux résultats qui ont été obtenus dans la voie de l'édification de l'Europe.*
> *Je suis persuadé que le choix auquel le Gouvernement s'est arrêté quant à la présentation qu'il doit faire à la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères vous apparaitra comme donnant les meilleures garanties pour la continuation de l'œuvre que vous avez brillamment entreprise. »*[263]

Dès les premières lignes, Edgar Faure reproche ouvertement à Jean Monnet d'avoir rendu publique sa lettre avant même qu'il n'ait eu le temps de répondre à celle-ci et à la demande d'audience qu'il lui avait adressée – certainement le jour où il a remis physiquement la lettre au gouvernement. Par cette remarque, le président du Conseil laisse entendre que Jean Monnet a volontairement tenté de court-circuiter les procédures habituelles du gouvernement. Le ton adopté par Edgar Faure laisse percevoir une forme d'irritation, voire d'agacement, face à l'initiative de Jean Monnet, qu'il semble avoir considérée comme un manque de respect à l'égard du Conseil des ministres. Par ailleurs, Edgar Faure cherche à

263 | Lettre d'Edgar Faure à Jean Monnet, Paris, 28.05.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 63/4/26.

faire comprendre à Jean Monnet que le gouvernement français n'accorde aucune importance aux demandes formulées par les autres gouvernements de la CECA en faveur de son maintien. Il tente certainement d'exprimer, de manière indirecte, que la France agit seule, sans se laisser dicter sa conduite par des pressions extérieures. Par cette position, il veut également montrer à Jean Monnet que la tentative de ce dernier, de s'appuyer sur le soutien des autres pays pour peser sur la décision française, est inefficace. Lorsqu'Edgar Faure rappelle à Jean Monnet qu'il a lui-même refusé à deux reprises sa reconduction par le passé – le 10 novembre 1954 et le 8 février 1955 –, il s'agit ici d'une manière de signifier clairement qu'aucun retour en arrière n'est possible. En ce qui concerne le passage de la lettre dans lequel Edgar Faure rend hommage à Jean Monnet, le texte parait presque ironique dans ce contexte, puisqu'il suit directement le refus de reconduire Jean Monnet à la présidence. Enfin, la phrase de conclusion de la lettre, qui affirme que le choix du gouvernement « vous apparaîtra comme donnant les meilleures garanties pour la continuation de l'œuvre », revient à dire que la nomination de René Mayer est non seulement légitime, mais également mieux adaptée que la reconduction de Jean Monnet. En conclusion, par cette lettre, Edgar Faure cherche à affirmer son autorité politique et celle de son gouvernement, tout en discréditant le comportement de Jean Monnet et sa personne. Cependant, il est tout de même facile de comprendre qu'Edgar Faure, bien qu'il critique le comportement de Jean Monnet en raison de la publication de sa lettre, n'a en réalité jamais eu l'intention de lui répondre. En effet, ce dernier a reçu la lettre de Jean Monnet dès le 22 mai, soit trois jours avant que ne se tienne le Conseil des ministres. Il aurait ainsi, de manière délibérée, choisi de ne pas en discuter avec les autres membres du gouvernement. L'initiative de Jean Monnet offre alors à Edgar Faure un moyen de l'écarter définitivement de la présidence de la Haute Autorité.

Il est important de préciser que Jean Monnet ne laisse pas cette lettre sans suite. Il choisit d'y répondre le 1er juin 1955, soit le jour même de l'ouverture de la conférence de Messine, au cours de laquelle René Mayer est élu, à l'unanimité des ministres des Affaires étrangères des Six, comme le successeur de Jean Monnet à la Haute Autorité. Dans cette réponse, le ton de ce dernier, tout comme celui d'Edgar Faure, laisse transparaitre à son tour un reproche implicite, exprimé à travers une reprise précise des faits. Il écrit :

> *« Je suis sensible à ce que vous voulez bien me dire en ce qui concerne l'édification de l'Europe.*
> *Permettez-moi de préciser qu'afin de vous mettre en mesure de répondre en temps utile, tant à ma lettre qu'à ma demande d'audience, la lettre que je vous ai adressée en même temps qu'aux chefs des gouvernements des autres pays membres de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, était datée, non pas du 24 mai, comme l'indique le premier paragraphe de votre lettre, mais du 21 mai. Elle a été déposée à l'hôtel Matignon le 22 mai. La publication a eu lieu seulement le 24 mai au soir. »*[264]

264 | Lettre de Jean Monnet à Edgar Faure, Luxembourg, 01.06.1955, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 63/4/27.

Tout d'abord, Jean Monnet semble réagir à la formule d'hommage qu'Edgar Faure lui adresse dans sa lettre du 28 mai, de manière à faire comprendre qu'il sait qu'il s'agit d'une ironie. Par la suite, Jean Monnet procède à une mise au point chronologique, en précisant au président du Conseil que sa lettre est datée du 21 mai, et qu'elle a été déposée le 22 au gouvernement, afin de lui laisser le temps d'y répondre. Jean Monnet semble ici indiquer à Edgar Faure qu'il est conscient que ce dernier a volontairement choisi de ne pas présenter son courrier au Conseil des ministres du 25 mai. C'est peut-être pour cette raison qu'il précise que sa lettre a été publiée le 24, comme pour justifier que son action était légitime, dans la mesure où Edgar Faure ne comptait pas lui répondre et que le Conseil des ministres n'allait ainsi jamais être au courant de sa volonté de demeurer en fonction. Jean Monnet tente ainsi peut-être de montrer que ce n'est pas lui qui a été irrespectueux envers le gouvernement, mais que c'est Edgar Faure qui a été déloyal envers lui. C'est ainsi que se termine l'échange entre Jean Monnet et Edgar Faure, mêlant tensions et reproches. Cependant, il est à noter que cette situation semble s'apaiser quelques mois plus tard. En effet, selon une note de Jean Monnet prise au sein de son agenda, celui-ci a croisé Edgar Faure le 18 septembre 1955. Il écrit :

> *« J'accompagne [...] à sa voiture et je rencontre E. Faure devant la porte : ‹Vous ne m'en voulez pas ? – J'étais coincé› (E.F.). Je n'en veux à personne (J.M.). Passons une soirée ensemble (E.F.) – Quand vous voulez (J.M.) – Je ne sais pas si j'ai dit que je lui téléphonerai ou lui. »*[265]

Par ce bref échange, il apparait qu'Edgar Faure reconnait avoir écarté Jean Monnet de la présidence lorsqu'il lui demande « Vous ne m'en voulez pas ? ». Il tente cependant d'atténuer la responsabilité qu'il a assumée dans le rejet de la candidature de Jean Monnet, en précisant qu'il était « coincé », sans doute en référence aux gaullistes de son gouvernement, qui refusaient catégoriquement tout maintien de Jean Monnet. Edgar Faure cherche ainsi à désamorcer les tensions. Jean Monnet, quant à lui, ne revient pas sur cet épisode.

Conclusion intermédiaire

Cette troisième partie a permis de mettre en évidence que, contrairement à ce que laissent entendre les *Mémoires*, Jean Monnet anticipe le prolongement de ses fonctions à la présidence de la Haute Autorité en février 1955, dans la mesure où il s'attend à la chute imminente du cabinet Mendès France. Il a également été montré qu'il n'a pas simplement prévu cette issue, mais qu'il y a peut-être contribué activement, dans l'objectif de débloquer une situation politique défavorable à l'intégration européenne. Le départ de Pierre Mendès

265 | Textes et annotations de Jean Monnet de septembre 1955, selon ses agendas, [s.l.], AFJME, Fonds Jean Monnet : Organisation du temps de travail, cote : AMU 2/1/4.

France apparait ainsi comme une condition permettant de relancer le processus communautaire, à travers la formation d'un gouvernement plus réceptif à cette dynamique.

Il a en outre été mis en évidence que cette chute a aussi été envisagée comme un moyen d'écarter la candidature de Paul Ramadier à la présidence de la Haute Autorité. Proposé par Pierre Mendès France, ce dernier, perçu comme peu favorable à la logique supranationale, aurait pu remettre en cause les fondements institutionnels de la CECA et l'affaiblir.

Il a également été constaté que cette période de transition rend possible la relance du projet européen, notamment par la présentation du mémorandum du Benelux. Ce document, préparé avant même la conférence de Messine, joue un rôle central dans les hésitations de Jean Monnet, qui, bien qu'ayant entamé la création de son Comité d'action, envisage de revenir sur sa décision initiale pour reprendre la présidence de la Haute Autorité et accompagner la relance de l'intérieur.

Enfin, il a été montré que Jean Monnet retire officiellement sa démission dans l'espoir d'être reconduit à son poste, en invoquant la motion adoptée par l'Assemblée commune de la CECA en décembre 1954. Toutefois, il a été vu que cette initiative se heurte à l'hostilité persistante d'Edgar Faure et de ses ministres gaullistes, déjà perceptible sous le gouvernement précédent, démontrant que Jean Monnet a toujours eu des détracteurs en France. Cette opposition conduit le président du Conseil à profiter de la fin du mandat de Jean Monnet pour refuser sa reconduction et mettre un terme définitif à ses fonctions à la tête de la Haute Autorité.

CONCLUSION FINALE

Dans l'introduction, nous avons évoqué l'observation d'Antonin Cohen, selon laquelle les *Mémoires* de Jean Monnet organisent son parcours comme une succession d'étapes cohérentes, orientée vers un même objectif: la réalisation concrète des États-Unis d'Europe. Jean Monnet y est dépeint comme un homme agissant toujours avec lucidité, capable de prendre les décisions qui s'imposent pour faire avancer le projet communautaire. Afin de préserver cette image d'un engagement maitrisé et continu, les désaccords politiques, les blocages institutionnels et les incertitudes qui ont jalonné le parcours de Jean Monnet sont largement masqués. C'est dans cette logique que l'épisode de sa démission est traité de manière brève et lissée, sans que soient exposés les multiples enjeux qui en ont marqué le déroulement.

Le présent travail de recherche s'est précisément attaché à replacer cet événement au centre de l'analyse, afin d'en restituer la richesse et la complexité, bien au-delà du récit simplifié véhiculé par les *Mémoires*. Il nous est ainsi apparu que cette démission ne constitue en rien une parenthèse anodine dans le parcours de Jean Monnet, mais qu'elle traduit au contraire un moment de rupture, révélant une séquence traversée par de nombreux facteurs personnels, stratégiques et politiques.

En revenant tout d'abord sur l'échec de la Communauté européenne de défense, il a été établi que Jean Monnet n'a

pas démissionné en réaction immédiate à cet échec, mais qu'il avait déjà envisagé son départ dès 1953, conscient que le traité risquait de ne pas être adopté. Loin de l'image d'un homme avançant d'une étape à l'autre avec certitude, cette période a mis en lumière ses hésitations. Jean Monnet a été soumis à de fortes pressions et a été traversé par des questionnements profonds sur l'avenir de son action. À cela se sont ajoutés des problèmes de santé qui l'ont amené à douter de sa capacité à poursuivre son mandat de président de la Haute Autorité, tandis que des contraintes financières l'ont incité à repousser l'éventualité d'un départ.

Un autre élément, absent des *Mémoires,* mais mis en évidence dans cette recherche, concerne les relations tendues qu'il a entretenues avec le gouvernement français, et plus particulièrement avec Pierre Mendès France. Les tensions entre les deux hommes, nourries par des divergences politiques marquées, laissent penser que Mendès France aurait pu s'opposer à une éventuelle reconduction de Jean Monnet à la présidence de la Haute Autorité. Ces frictions ont probablement pesé dans sa décision de se retirer de ses fonctions, d'autant plus qu'il se trouvait confronté à un gouvernement jugé hostile à ses orientations européennes, et susceptible de fragiliser la CECA, conçue comme la première étape vers l'unification de l'Europe.

Par ailleurs, la date du 9 novembre 1954, souvent présentée comme le moment symbolique où Jean Monnet annonce son souhait de se retirer pour se consacrer pleinement à l'unification européenne, s'inscrit, comme l'a montré ce travail, dans une stratégie de communication plus large. En choisissant précisément ce moment pour faire part de sa décision, Jean Monnet a cherché à éviter toute mauvaise interprétation, tant de la part de l'opinion publique que de Pierre Mendès France, en veillant à ce que son départ ne soit pas perçu comme directement lié aux tensions personnelles qui les opposaient. Cette recherche a également permis de démontrer que, par l'annonce de sa démission, Jean Monnet entendait signifier aux membres de la Haute Autorité qu'il ne renonçait pas à ses responsabilités à un moment où la CECA se trouvait dans une situation critique, mais qu'il souhaitait poursuivre son engagement en faveur de l'intégration européenne en dehors du cadre institutionnel. Cependant, l'étude a mis en évidence l'ambivalence de ses collègues au sein de la Haute Autorité, qui, bien qu'attachés à sa personne, lui ont reproché, de manière implicite, de se retirer alors que la CECA est remise en question depuis l'abandon de la CED. Ce reproche s'est certainement accentué du fait que Jean Monnet avait déjà envisagé de quitter ses fonctions en septembre 1954, donnant ainsi l'impression qu'il cherchait à se désengager chaque fois que le contexte politique européen ne correspondait plus à ses orientations. Il a également été établi que ces mêmes collègues ont exprimé des inquiétudes quant à l'image que la démission de Jean Monnet risquait de renvoyer de la CECA, dans un contexte déjà rendu incertain par l'échec du traité de défense. Il a été montré à partir d'un échantillon d'articles issus de la presse française, que la stratégie de communication mise en place par Jean Monnet n'a rencontré qu'un succès partiel. Plusieurs journaux ont relaté les tensions existantes entre lui et Pierre Mendès

France, tandis que d'autres ont confirmé les inquiétudes des membres de la Haute Autorité, en publiant des articles qui remettaient en question la pérennité de la CECA.

Enfin, il a été démontré que Jean Monnet a probablement contribué à la chute de Pierre Mendès France, dans le but de créer un contexte favorable à une relance du processus d'intégration, ainsi que pour préserver les fondements mêmes de la CECA, en tentant d'écarter Paul Ramadier de sa succession. Dans ce nouveau contexte, marqué par l'initiative du Benelux à travers le mémorandum proposant la création du Marché commun et de l'Euratom, il est apparu que Jean Monnet était revenu sur sa décision de démissionner, dans l'espoir de pouvoir rester à la tête de la Haute Autorité. Toutefois, l'opposition du nouveau gouvernement dirigé par Edgar Faure a mis un terme définitif à cette perspective. Jean Monnet est ainsi écarté, et se voit contraint de reprendre son projet de Comité d'action, laissé de côté à partir du moment où il a décidé de retirer sa démission.

Les trois parties de ce mémoire ont ainsi permis de mettre en évidence que la démission de Jean Monnet, loin d'être un épisode secondaire, a relevé d'enjeux politiques, institutionnels et personnels bien plus complexes que ce que les *Mémoires* laissent percevoir. Elles ont également contribué à nuancer le portrait largement idéalisé de Jean Monnet. Contrairement à ce que les *Mémoires* cherchent à faire penser, il n'a pas toujours agi de manière pleinement raisonnée : il a douté, hésité, rencontré de fortes oppositions de son propre pays, et a été contraint, à deux reprises, de quitter la Haute Autorité – la première fois de manière volontaire, la seconde par évincement.

Cela étant, cette recherche comporte certaines limites. Elle s'appuie presque exclusivement sur les archives personnelles de Jean Monnet, dont certains éléments sensibles pourraient être exclus, comme par exemple des notes personnelles liées à ses difficultés avec Pierre Mendès France, dont on n'en retrouve qu'une seule[266], alors que Jean Monnet avait l'habitude d'en prendre de manière assidue sur tous les sujets. C'est pourquoi plusieurs hypothèses formulées ici mériteraient d'être approfondies, notamment en consultant les fonds d'autres acteurs politiques. Les archives de Max Kohnstamm, collaborateur fidèle, celles de Pierre Mendès France, de Guy Mollet ou encore celles de René Mayer, pourraient apporter de nouveaux éclairages sur cette période de la démission. Les archives de Paul Ramadier offriraient sans doute des éléments complémentaires. Il serait également pertinent de se rendre aux archives historiques de l'Union européenne à Florence, dont une partie importante n'est toujours pas numérisée, afin d'y explorer des documents susceptibles d'enrichir l'analyse.

Enfin, concernant la réception médiatique de la démission de Jean Monnet, seule une sélection de journaux français a été utilisée dans le cadre de la deuxième partie de ce travail. Il a

266 | Voir annexe 4 : Note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant d'août 1954, [s.l.], AFJME, Fonds Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/81.

été observé que plusieurs d'entre eux relayaient des dépêches venues de l'étranger, ce qui tend à prouver que la démission de Jean Monnet a suscité une certaine résonance au niveau international. Il serait donc pertinent d'élargir cette étude à la presse étrangère, afin de mieux comprendre comment cet événement a été perçu dans d'autres pays, ce qui a été dit sur Jean Monnet, sur l'action qu'il souhaitait entreprendre en se retirant, ainsi que sur la CECA, dans le but de compléter cette partie de la recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Fonds d'archives et sources

Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (AFJME)

Fonds	Sous-fonds	Sous-unités
Fonds AMM Jean Monnet : Notes de Jean Monnet	AMM 4 : Période CECA	AMM 4/1 Année 1953 AMM 4/2 Année 1954 AMM 4/3 Notes non-datés, attribuées à 1953-1955
	AMM 5 : Le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe	AMM 5/1 Année 1955
Fonds AMX Jean Monnet : Documents personnels et familiaux	AMX 1 Correspondance	AMX 1/2 Correspondance privée (1932-1980)
	AMX 7 Loisirs et santé de Jean Monnet	AMX 7/1 Santé (1949-1974)
Fonds AMH Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)	AMH 1-17 Les institutions	AMH 7/1 Procès-verbaux des séances de la Haute Autorité (1952-1955)
	AMH 60-65 Démission de Jean Monnet (1954-1955)	AMH 60 Démission de Jean Monnet de la présidence de la Haute Autorité (1954-1955) AMH 61 Réactions de la presse à la démission de Jean Monnet (1953-1955) AMH 62 Présidence intérimaire de Jean Monnet et projets de relance européenne (1953-1955) AMH 63 Fin du mandat présidentiel de Jean Monnet (1954-1955) AMH 64 Articles concernant la succession de Jean Monnet (1955)
	AMH 66-70 Messine et la relance européenne (1955)	AMH 68 La Conférence de Messine AMH 70 Articles sur la Conférence de Messine
	AMH 71-74 Correspondance	AMH 72/2 Maladie de Jean Monnet
Fonds MGM Maria Grazia Melchionni	MGM1 Interviews d'acteurs et témoins de la genèse des Traités de Rome	AMGM 2-19 Transcriptions des interviews (1984)
Fonds MIF : Fonds d'interviews de la Fondation Jean Monnet	MIF 3 : Interviews audios	
Fonds AMU Jean Monnet : Organisation du temps de travail	AMU 1-2 Documents de Jean Monnet	AMU 2/1 Fiches mensuelles établies par Jouve (1952-1964)
Fonds AJVH Jacques Van Helmont	AJVH 8 Correspondance générale	AJVH 8/80 Kohnstamm, Max
	AJVH 9 Ecrits de Jacques Van Helmont	AJVH 9/2 Projet de recueil de textes de Jean Monnet

Ouvrages

Monnet Jean, *Mémoires*, Paris : Fayard, 1976, 642 p.

Monnet Jean, *Les États-Unis d'Europe ont commencé : la communauté européenne du charbon et de l'acier : discours et allocutions, 1952-1954*, Paris : R. Laffont, 1955, 171 p.

Archives en ligne

Archives historiques de l'Union européenne (archives.eui.eu)

Fonds	Sous-fonds	Sous-unités
PHS Paul-Henri Spaak	Troisième mandat en tant que ministre des Affaires étrangères	PHS-281 Messine – Conférence (avril-mai 1955) PHS-314 CED – Les accords de Paris 326 PSB – Positions devant les problèmes de défense (PHS-326)
Oral History : INT487-INT534 Jean Monnet, Statesman of Interdependence collection (1987-1991)		
Négociations du traité instituant le CEE et la CEEA – 1955 – 1957 (CM3-NEGO)		2 Réunion des ministres des Affaires étrangères, Messine, 01-03 juin 1955 (CM3_NEGO-0002)
CM1 CECA (Conseil spécial des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier) 1952-1967	CM1.C.A-34.1.2 Sessions extraordinaires	CM1-1870 Session extraordinaire de l'Assemblée commune, du 29.11 au 02.12.1954

Archives du Centre Virtuel sur la connaissance de l'Europe (cvce.eu)

FAURE Edgar, *Mémoires*, Volume II : « Si tel doit être mon destin ce soir », Paris : Plon, 1984, p. 209-217, URL : https://www.cvce.eu/obj/edgar_faure_memoires-fr-cba09294-fedc-4212-a80b-6717f2074a25.html.

MONNET Jean et URI Pierre, Projet officieux de déclaration pour la conférence de Messine, à l'attention de Paul-Henri Spaak, [s.l.], le 13 avril 1955, URL : http://www.cvce.eu/obj/projet_officieux_de_declaration_pour_la_conference_de_m essine_13_avril_1955-fr-66e4cfe7-5c3a-4ad5-bef0-42262e62d756.html.

SNOY ET D'OPPUERS, Jean-Charles, Rebâtir l'Europe, Mémoires, Paris : Duculot, 1989, p. 93-96, URL : http://www.cvce.eu/obj/jean_charles_snoy_et_d_oppuers_rebatir_l_europe_memoires-fr-a1bbe32c-a132-499d-96b6-845811159177.html.

European Parliamentary Research Service (EPRS) Historical Archives, Luxembourg (historicalarchives.europarl.europa.eu/home.html)

Séance de l'Assemblée commune de la CECA, Strasbourg, 01.12.1954, European Parliamentary Research Service (EPRS) Historical Archives, Politique générale de la Haute Autorité (suite), p. 85-87, cote : EU.HAEU/AC.AP.DE.1954//DE19541201-03/9900.

Séance de l'Assemblée commune de la CECA, Strasbourg, 01.12.1954, European Parliamentary Research Service (EPRS) Historical Archives, Politique générale de la Haute Autorité (suite), p. 113, cote : EU.HAEU/AC.AP.DE.1954//DE19541201-06/9900.

Archives d'EUR-Lex (eur-lex.europa.eu)

Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 18.04.1951, URL : http://data.europa.eu/eli/treaty/ceca/sign/fra, consulté le 08.10.2024.

Littérature secondaire :

Belot Robert, « L'échec de la Communauté européenne de défense ou la fin de l'utopie fédéraliste ? », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 19-41.

Bitsch Marie-Thérèse et Bussière Éric, « Chapitre 26. Coopération et intégration dans le processus de la construction européenne », in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, 2012, p. 579-609.

Bossuat Gérard, *Le mystère Jean Monnet*, Paris : Tallandier, 2025, 685 p.

Bossuat Gérard, « Les représentations de l'unité chez Jean Monnet », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 191-205.

Bossuat Gérard, *La France et la construction de l'unité européenne. De 1919 à nos jours*, Paris : Armand Colin, 2012, 280 p.

Bossuat Gérard et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet : L'Europe et les chemins de la paix*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1999, 538 p.

Bossuat Gérard, « Jean Monnet : La mesure d'une influence », *Vingtième siècle (Paris. 1984)*, no 51, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1996, p. 68-84.

Bougeard Christian, « Chapitre XI. Une personnalité socialiste de la Quatrième République », in *Tanguy Prigent : Paysan ministre*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 223-255.

Carbonell Mauve, *Des hommes à l'origine de l'Europe : Biographies des membres de la Haute Autorité de la CECA*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2008, 290 p.

Casasus Gilbert, « La CED : point de cristallisation de la politique de Konrad Adenauer », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 117-129.

Chapman Herrick, « Pierre Mendès France, Financer la Reconstruction de la France. Problèmes économiques et financiers que pose la politique des investissements et de la reconstruction en France, Cours commun, ENA, promotion ‹Europe›, 1950 », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, Centre d'histoire de Sciences Po, 2024, 6 p.

Chatriot Alain, *Pierre Mendès France : pour une République moderne*, Paris : Armand Colin, 2015, 317 p.

Cohen Antonin, *De Vichy à la Communauté européenne,* Paris : PUF, 2012, 446 p.

Cohen Antonin, « le ‹père de l'Europe› : la construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007, vol. 1, n° 166-167, p. 14-29.

Duchêne François, *Jean Monnet* : *The First Statesman of Interdependence*, New York : W.W. Norton, 1994, 478 p.

Duhamel Éric, *Histoire politique de la IVe République*, Paris : Ed. La Découverte, 2000, 121 p.

Fonvieille-Vojtovic Aline, *Paul Ramadier (1888-1961) : Élu local et homme d'État*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1993, 544 p.

Grin Gilles, « Jean Monnet, la méthode communautaire et le fédéralisme », in Palayret Jean-Marie *et alii* (dir.), *Histoire de la construction européenne (1957-2015) : Sources et itinéraires de recherches croisés*, La Courneuve : Direction des Archives, 2019, p. 161-176.

Grin Gilles, *Méthode communautaire et fédéralisme : le legs de Jean Monnet à travers ses archives*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 2014, 27 p.

Guichaoua Elsa, « Jean Monnet, l'information et l'opinion publique » in Du Réau Elisabeth (dir.), *Europe des élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen, 1945-1960*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2006, p. 317-338.

Joly Marc, *Le mythe Jean Monnet : contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris : CNRS Ed., 2007, 238 p.

Lefebvre Denis, « Les socialistes français sont-ils responsables de l'échec de la CED ? », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 105-115.

Lefort Bernard (dir.), *Une Europe inédite : Documents des archives Jean Monnet réunis et introduits par Bernard Lefort*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2001, 478 p.

Leucht Brigitte *et alii*, *Reinventing Europe* : *The History of the European Union, 1945 to the Present*, London : Bloomsbury Academic, 2023, 430 p.

Mongin Dominique, « Histoire de la dimension européenne de la doctrine de dissuasion nucléaire française », *L'Europe en Formation*, vol. 395, no 2, 2022, p. 143-157.

Pandazis Delphine, *Jean Monnet et ses « Mémoires » : les coulisses d'une longue entreprise collective (1952-1976)*, Lausanne : Antipodes, 2018, 199 p.

Petit Isabelle et Boismenu Gérard, *L'Europe qui se fait : Regards croisés sur un parcours inachevé*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, 257 p.

Poidevin Raymond et Spierenburg Dick, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Une expérience supranationale*, Luxembourg : OPOCE, 1993, 954 p.

Rieben Henri, *À l'écoute de Jean Monnet*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 2004, 453 p.

Rizzo Jean-Louis, « Chapitre 9. L'expérience mendésiste », in Berstein Serge et Ruby Marcel (dir.), *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2004, p. 157-167.

Roussel Éric, *Jean Monnet : 1888-1979*, Paris : Fayard, 1995, 1004 p.

Sanderson Claire, *L'impossible alliance ? : France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2002, 472 p.

Seidel Katja, *The Process of Politics in Europe* : *The Rise of European Elites and Supranational Institutions*, London : Tauris Academic Studies, 2010, 245 p.

Smets Paul-F. *et alii*, *Les pères de l'Europe : cinquante ans après : perspectives sur l'engagement européen*, Bruxelles : E. Bruylant, 2001, 233 p.

S.n., « L'‹affaire SOFINA› (I) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 269, no 1, CRISP, 1965, p. 1-23.

Vardabasso Valentina, « La CED était-elle déjà morte en 1953 ? Le poids du facteur italien dans son échec (janvier-mars 1953) », *Relations internationales*, vol. 129, no 1, 2007, p. 51-65.

Vial Philippe, « Jean Monnet, un père pour la CED ? », in Bossuat Gérard et Girault René (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1994, p. 197-262.

ANNEXES

Annexe 1 : S.n., « Pièce de Monnet…Et Monnet de la pièce », *Le Canard enchainé*, 17.11.1954, AFJME, Fonds Jean Monnet : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cote : AMH 61/8/144.



Service d'information
BUREAU DE PARIS

LE CANARD ENCHAINÉ
2, rue des Petits-Pères - IIe

17 NOVEMBRE 1954

PIECE DE MONNET...

Le "pool" n'étant plus aux œufs d'or, M. Jean Monnet ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. au début de l'an prochain.

Ainsi qu'il a bien eu l'honneur de le faire savoir *urbi et orbi*.

Vu que, pour des raisons tout idéologiques et désintéressées, il compte désormais se consacrer en toute liberté à la propagande pour l'Europe unie — qu'il dit.

Bien.

Seulement, on a l'impression que s'il avait eu l'intention de le solliciter, le renouvellement de son mandat, M. Jean Monnet, il ne l'aurait pas obtenu.

Etant donné que P.M.F. qui, depuis très longtemps, nourrit une antipathie parfaitement renforcée à l'égard du susnommé, avait donné toutes les instructions qu'il fallait et là où il fallait pour que M. Jean Monnet fût rendu à ses loisirs et à ses cognacs.

A grands coups de botte dans le supra-national.

...ET MONNET DE LA PIECE

C'est précisément parce qu'il n'ignorait rien des affectueuses pensées de P.M.F. que l'oncle de ce "pool" dont Schuman est le père a préféré prendre les devants.

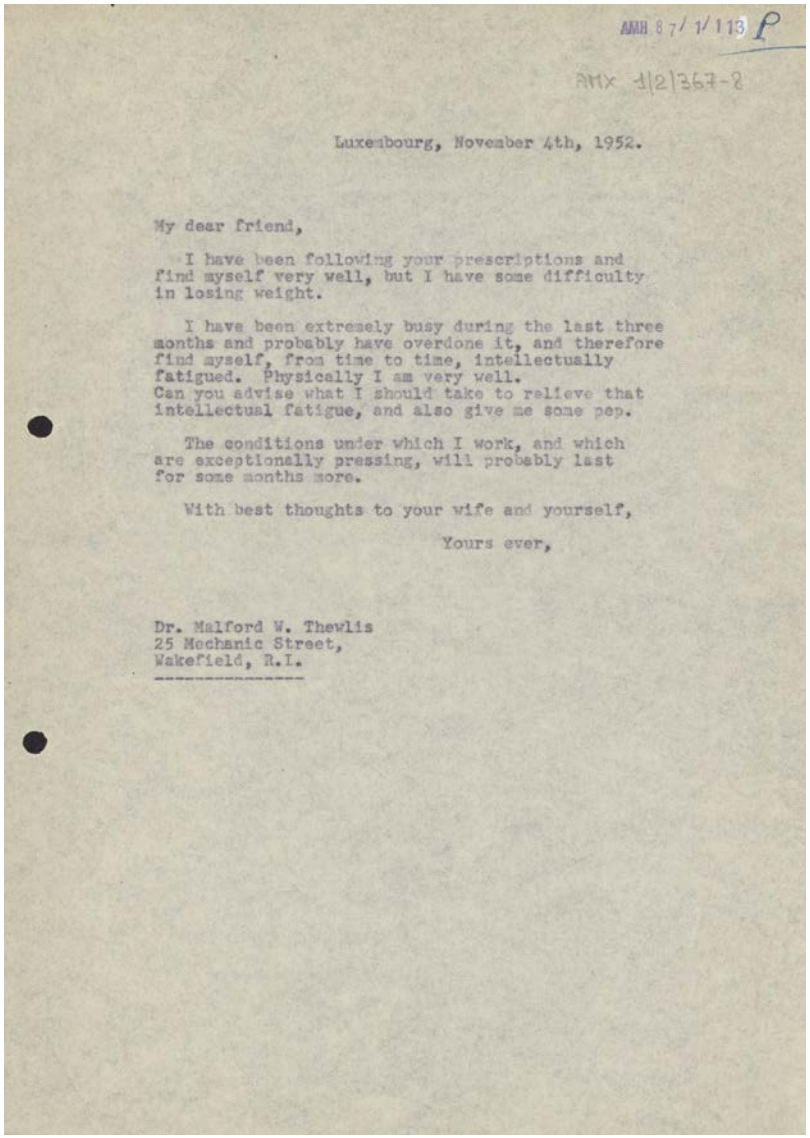
Histoire de se donner le beau rôle et de jouer les grands seigneurs.

En attendant, le cher homme savonne délicatement la planche de P.M.F. au titre des services rendus.

Et de se répandre dans les milieux européano-parisiens pour expliquer que Mendès est en train de saboter la C.E.C.A., que c'est à cause de lui si le nouveau traité d'association entre le "pool" et l'Angleterre n'a pas été signé, à cause de lui encore si la convention collective des mineurs n'a pas été conclue.

Ajoutant "in petto" que si, par hasard, P.M.F. était renversé avant février prochain, lui, Jean Monnet, serait tout prêt à se sentir à nouveau une âme de candidat "pooliste".

Annexe 2 : Lettre de Jean Monnet à Malford W. Thewlis, Luxembourg, 04.11.1952, AFJME, Fonds AMX Jean Monnet : documents personnels et familiaux, cote : AMX 1/2/367/8.



AMH 8 7/ 1/ 113 P

AMX 1|2|367-8

Luxembourg, November 4th, 1952.

My dear friend,

I have been following your prescriptions and find myself very well, but I have some difficulty in losing weight.

I have been extremely busy during the last three months and probably have overdone it, and therefore find myself, from time to time, intellectually fatigued. Physically I am very well.
Can you advise what I should take to relieve that intellectual fatigue, and also give me some pep.

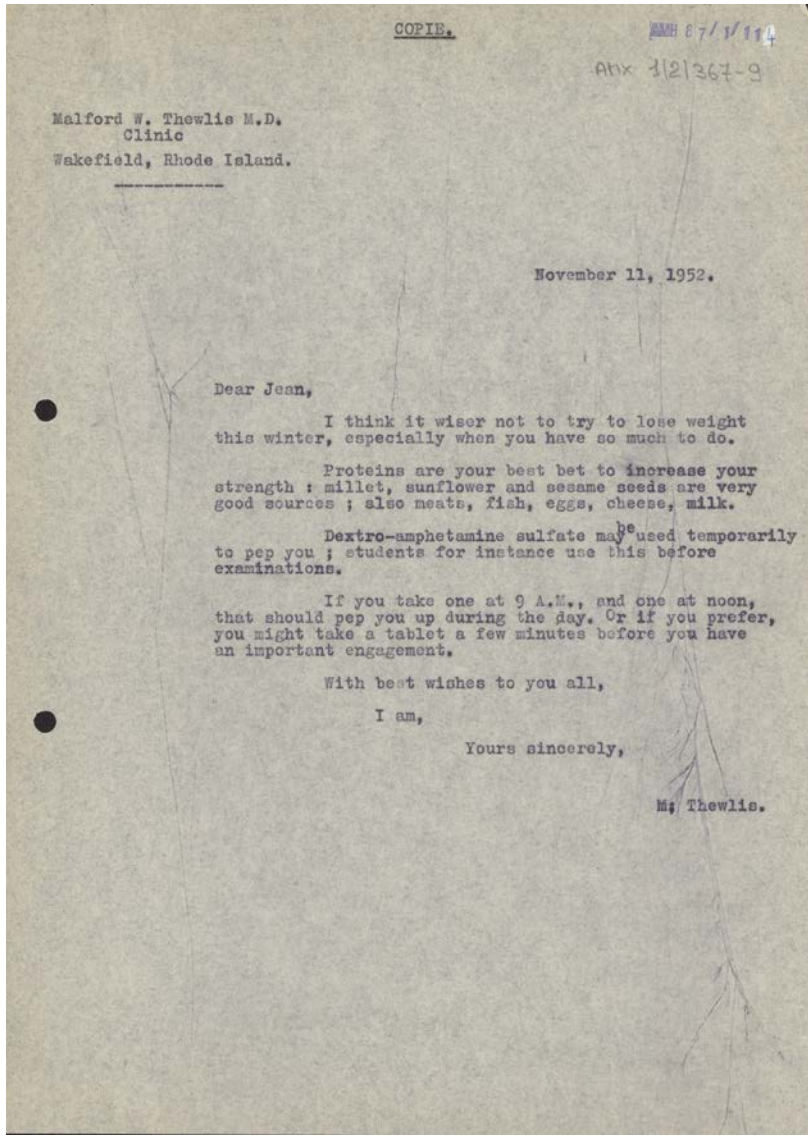
The conditions under which I work, and which are exceptionally pressing, will probably last for some months more.

With best thoughts to your wife and yourself,

Yours ever,

Dr. Malford W. Thewlis
25 Mechanic Street,
Wakefield, R.I.

Annexe 3 : Lettre de Malford W. Thewlis à Jean Monnet, Rhode Island, 11.11.1952, AFJME, Fonds AMX Jean Monnet : documents personnels et familiaux, cote : AMX 1/2/367/9.



COPIE.

AMH 8 7/ 1/ 114

AMX 1|2|367-9

Malford W. Thewlis M.D.
Clinic
Wakefield, Rhode Island.

November 11, 1952.

Dear Jean,

I think it wiser not to try to lose weight this winter, especially when you have so much to do.

Proteins are your best bet to increase your strength : millet, sunflower and sesame seeds are very good sources ; also meats, fish, eggs, cheese, milk.

Dextro-amphetamine sulfate may be used temporarily to pep you ; students for instance use this before examinations.

If you take one at 9 A.M., and one at noon, that should pep you up during the day. Or if you prefer, you might take a tablet a few minutes before you have an important engagement.

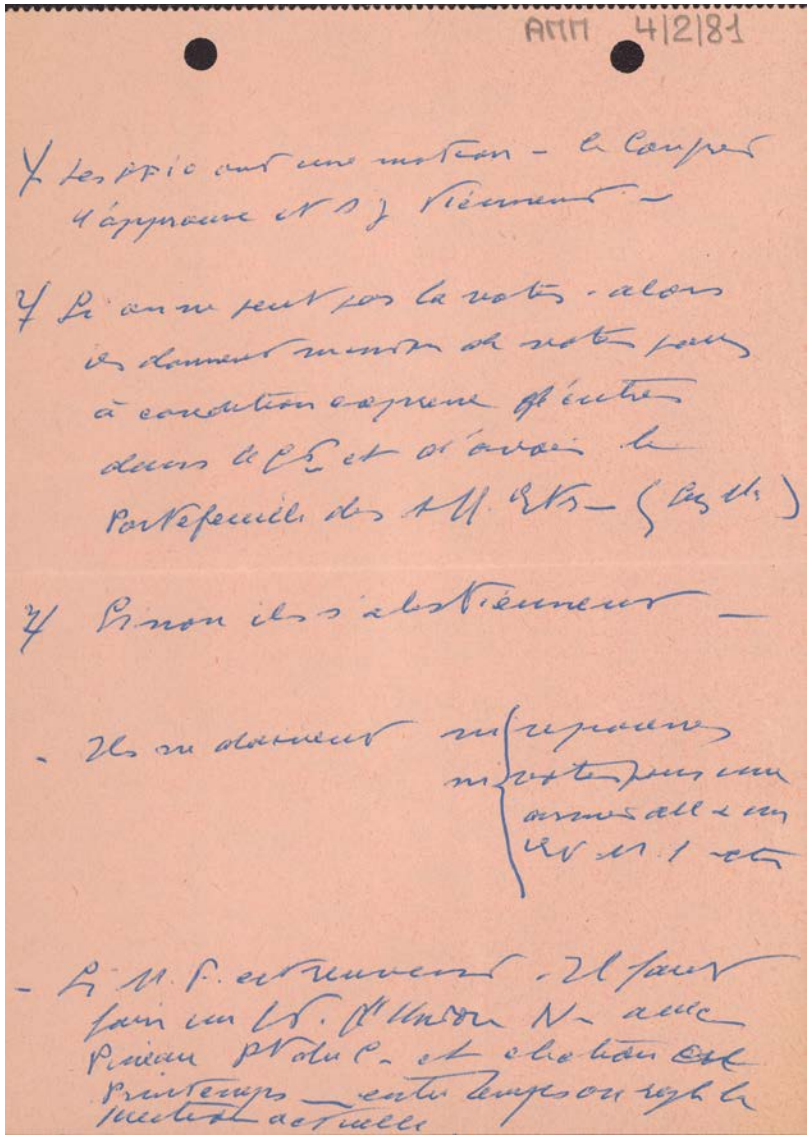
With best wishes to you all,

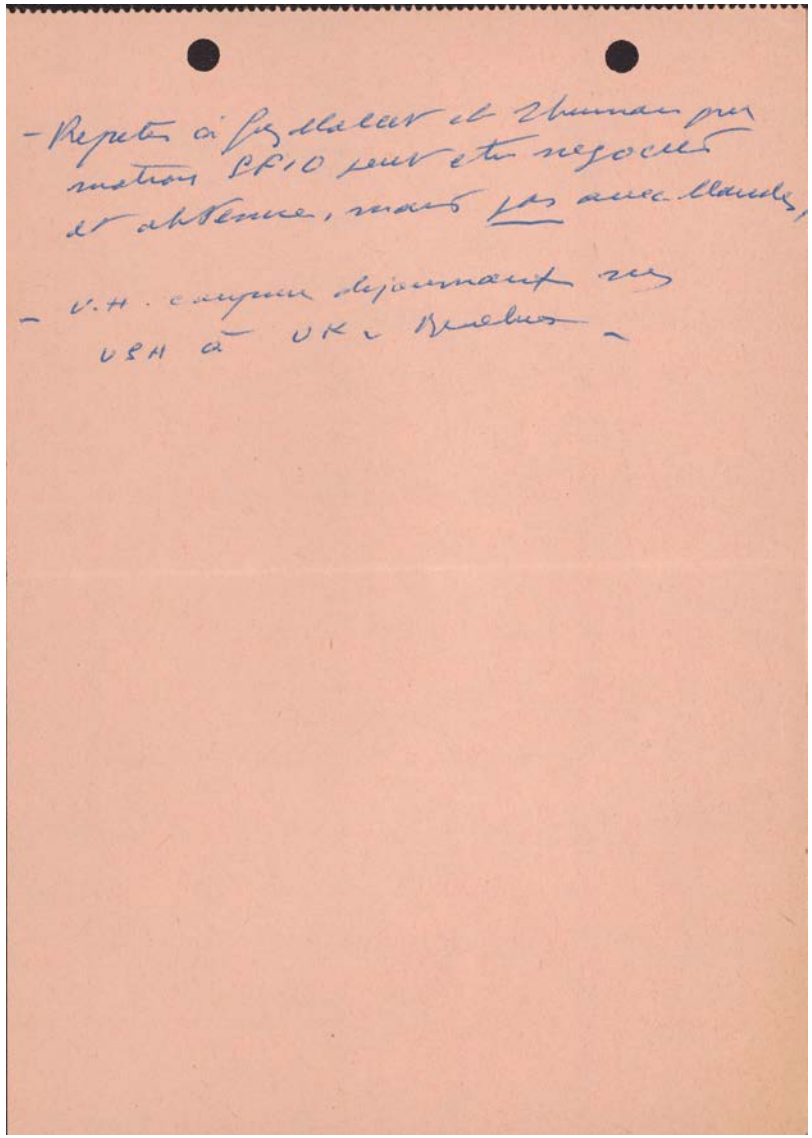
I am,

Yours sincerely,

M. Thewlis.

Annexe 4 : Note personnelle manuscrite de Jean Monnet datant d'août 1954, [s.l.], AFJME, Fonds Jean Monnet : Notes de Jean Monnet, cote : AMM 4/2/81.





La Fondation Jean Monnet pour l'Europe

La Fondation a été créée en 1978 par Jean Monnet, concepteur et premier président de la première Communauté européenne (celle du charbon et de l'acier) et premier citoyen d'honneur de l'Europe, qui lui a confié l'ensemble de ses archives. Institution indépendante d'utilité publique, non-partisane et non-militante, elle bénéficie du soutien de l'État de Vaud, de la Confédération suisse, de la Ville de Lausanne ainsi que de la Loterie Romande. Elle déploie ses activités depuis la Ferme de Dorigny, située au cœur du campus de l'Université de Lausanne, sa principale partenaire. En 2025, elle a été lauréate du prix de la Fondation BCV.

Elle conserve aujourd'hui de nombreux autres fonds d'archives privés qu'elle met en valeur, notamment ceux de Robert Marjolin et les papiers européens de Robert Schuman et de Jacques Delors, ainsi que des documents iconographiques et audiovisuels. Elle abrite une collection unique de 6'500 affiches sur l'Europe, une bibliothèque spécialisée et un centre de documentation européenne. Elle recueille les témoignages d'acteurs et témoins dans le cadre de ses programmes d'interviews filmées. Elle met ainsi à disposition des utilisateurs, notamment des chercheurs, un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements de la construction européenne et les relations Suisse-Europe. Son portail des archives est disponible sur Internet depuis 2022, à l'adresse https://archives.jean-monnet.ch. La Fondation attribue chaque année deux Bourses Henri Rieben afin de promouvoir la recherche doctorale et la médiation scientifique.

À la faveur du rayonnement de ce patrimoine et de la collaboration entre Jean Monnet et le professeur Henri Rieben qui présida la Fondation jusqu'en 2005, la Fondation est devenue un carrefour européen et un lieu incontournable de rencontre, de débats et de réflexion sur de grands enjeux d'actualité européenne. Elle organise régulièrement des conférences, des dialogues européens et des colloques internationaux, nouant des partenariats avec des institutions de grande renommée. Elle décerne périodiquement sa Médaille d'or à des personnalités politiques de premier plan ayant œuvré à l'intérêt commun des Européens ; parmi ses lauréats on compte José Manuel Barroso, Emilio Colombo, Mario Draghi, Valéry Giscard d'Estaing, Jean-Claude Juncker, Helmut Kohl, Romano Prodi, Helmut Schmidt, Martin Schulz, Javier Solana, Herman Van Rompuy ainsi que le Parlement d'Ukraine. Elle accueille aussi de nombreux visiteurs et des chercheurs qu'elle assiste dans leurs travaux, en plus de contribuer à la formation des étudiants.

Une mission éditoriale vient compléter l'éventail de ses activités, avec la collection des Cahiers rouges créée par Henri Rieben en 1957, qui compte à ce jour 222 ouvrages. En 2014, une nouvelle série de publications en libre accès, la Collection débats et documents, a été lancée. Ces publications tendent à valoriser le patrimoine documentaire de la Fondation, ses événements publics, ou encore l'expertise de ses membres et partenaires.

Chaque année se réunit l'assemblée générale du Conseil de la Fondation qui se compose de plus de 600 membres, venus de tous horizons, ainsi que son Comité scientifique. Roger de Weck, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Die Zeit*, ancien président du Conseil de fondation du Geneva Graduate Institute et ancien directeur général de la SRG-SSR, préside la Fondation et son Conseil exécutif depuis le 1er mars 2026. Ses prédécesseurs sont Pat Cox (2015-2026), ancien président du Parlement européen et du Mouvement européen international ; Jose María Gil-Robles (2009-2014), ancien président du Parlement européen et du Mouvement européen international ; Bronisław Geremek (2006-2008), député au Parlement européen et ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne ; et Henri Rieben (1978-2005), professeur à l'Université de Lausanne. La Fondation est dirigée depuis 2012 par Gilles Grin, docteur en relations internationales, chargé de cours à l'Université de Lausanne et académicien correspondant pour la Suisse de l'Académie royale des sciences économiques et financières d'Espagne (RACEF).

La collection des « Cahiers rouges » de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Créée en 1957 par le professeur Henri Rieben, la collection des Cahiers rouges compte à ce jour 222 titres. Conçue comme un lien et un vecteur de partage, elle continue de s'enrichir régulièrement de nouvelles parutions. Le souci majeur de la collection est de s'adresser à un large public. Dès sa création, la collection a répondu au double impératif de nourrir le débat autour du processus d'intégration et de coopération européennes en publiant des études ou prises de position, et de sauvegarder et diffuser une mémoire de la construction européenne en récoltant et en publiant des documents d'archives et témoignages de protagonistes.

Une section du site Internet de la Fondation (https://jean-monnet.ch) est consacrée aux Cahiers rouges.

Le contenu de la plupart des Cahiers rouges est disponible en ligne.

LES
CAHIERS
ROUGES

La démission de Jean Monnet de la présidence de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), annoncée le 9 novembre 1954, survient quelques mois après que l'Assemblée nationale française a rejeté le traité instituant la Communauté européenne de défense (CED), mettant ainsi un frein au projet d'unification européenne porté par Jean Monnet. Généralement présentée comme une conséquence directe de l'échec de la CED, cette démission est pourtant loin de se réduire à cette seule explication.

À partir des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe ainsi que de sources en ligne provenant des Archives historiques de l'Union européenne à Florence et du Centre Virtuel sur la Connaissance de l'Europe (CVCE), cet ouvrage revient sur les raisons qui ont conduit Jean Monnet à envisager puis à annoncer son départ, sur la réception de sa décision, ainsi que sur les mois qui précèdent son remplacement à la tête de la Haute Autorité. En confrontant ces sources aux *Mémoires* de Jean Monnet, l'autrice met en lumière les écarts entre le récit construit *a posteriori* et les enjeux politiques, institutionnels et personnels qui entourent cet événement.

L'étude conduit ainsi à reconsidérer un épisode important du parcours de Jean Monnet et apporte un éclairage nouveau sur les premières années de la construction européenne. Elle invite également à nuancer une figure longtemps présentée comme celle d'un acteur dont le parcours aurait été guidé par une trajectoire européenne continue et maitrisée.

Adelina Osdautaj, chargée de projets à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, a étudié à l'Université de Lausanne, où elle a obtenu un Master en histoire complété d'une spécialisation en communication publique.

ISSN 1661-8955